



VASTES CHAMPS

OFFERTS

A. I. A.

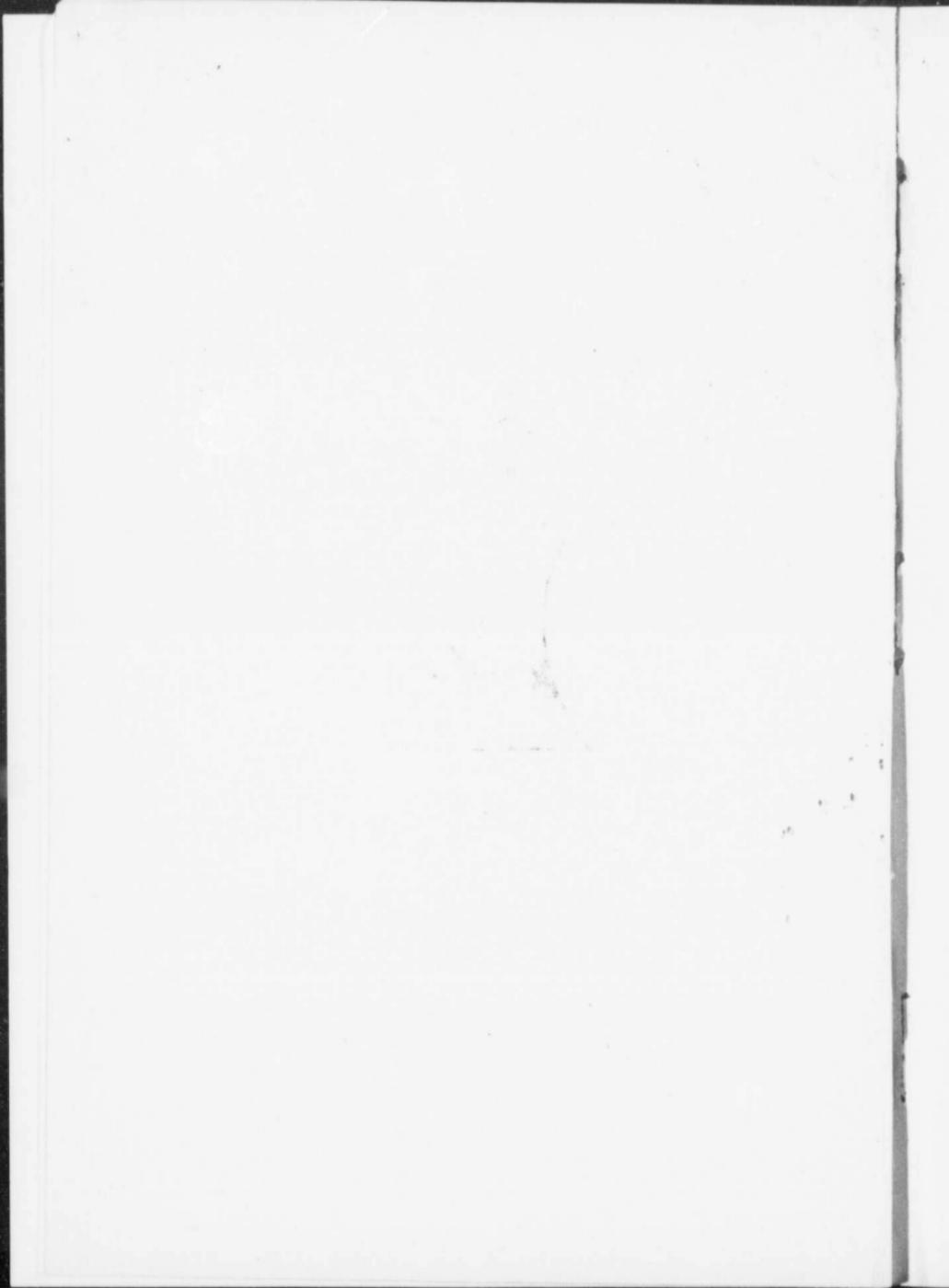
COLONISATION

ET. A.

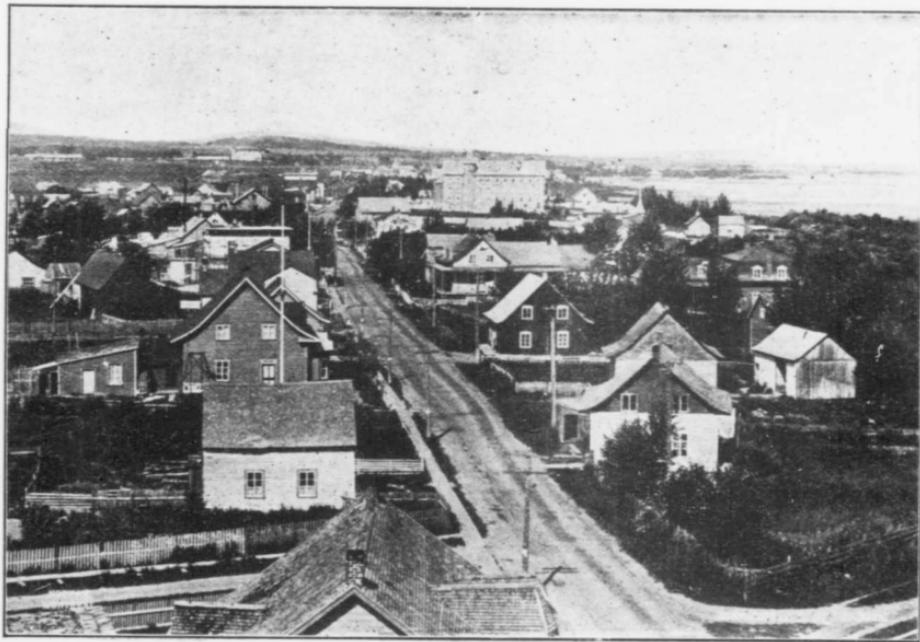
L'INDUSTRIE



LE LAC SAINT-JEAN,
PROVINCE DE QUÉBEC



Le Lac Saint-Jean



Lac Saint-Jean.—Vue partielle de Roberval,

Vastes Champs offerts à la
Colonisation et à l'Industrie

Le Lac Saint-Jean

Ses ressources, ses progrès
et son avenir

Par ALFRED PELLAND

Publiciste du Ministère

Publié sous la direction de L'HON. M. DEVLIN, ministre de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries. Québec, 1911.

Imp. A.-P. PIGEON, 105-109 Rue Ontario-Est, Montreal.

PAAP
FC
2945
S35Q4
1911

52370

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION DES MINES ET DES PÊCHERIES



- L'HON. M. C. R. DEVLIN, *Ministre.*
M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*
M. DENIS DONOVAN, *Secrétaire particulier.*
M. ALFRED PELLAND, *Publiciste.*
M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*
M. J.-N. GASTONGUAY, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*
M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*
M. THÉO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*
M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*
M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*
M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*
M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*
M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*
M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*
M. J.-B. LUCIER, *Agent de rapatriement à Worcester, Mass.*



Avant-Propos



Nous ne croyons pas qu'il y ait un autre endroit, dans la province de Québec, où la colonisation ait soumis la nature à son œuvre civilisatrice avec autant d'esprit d'initiative et d'endurance qu'au Lac Saint-Jean.

Et ce beau travail s'est accompli durant le court espace d'une quarantaine d'années.

Aujourd'hui, la population est de bien près de 40,000 habitants.

C'est donc en moyenne une paroisse de mille habitants qui s'est peuplée chaque année.

Une quinzaine au moins de ces paroisses ont atteint leur plein développement. On y trouve les méthodes de culture les plus nouvelles et les mieux adaptées à notre époque de fidèle activité.

Ces paroisses peuvent avoir des rivales dans les vieux comtés ; elles n'ont pas leurs supérieures.

Et pourtant, cette vaste contrée offre beaucoup plus de bonne terre qu'il n'en a été mis en culture.

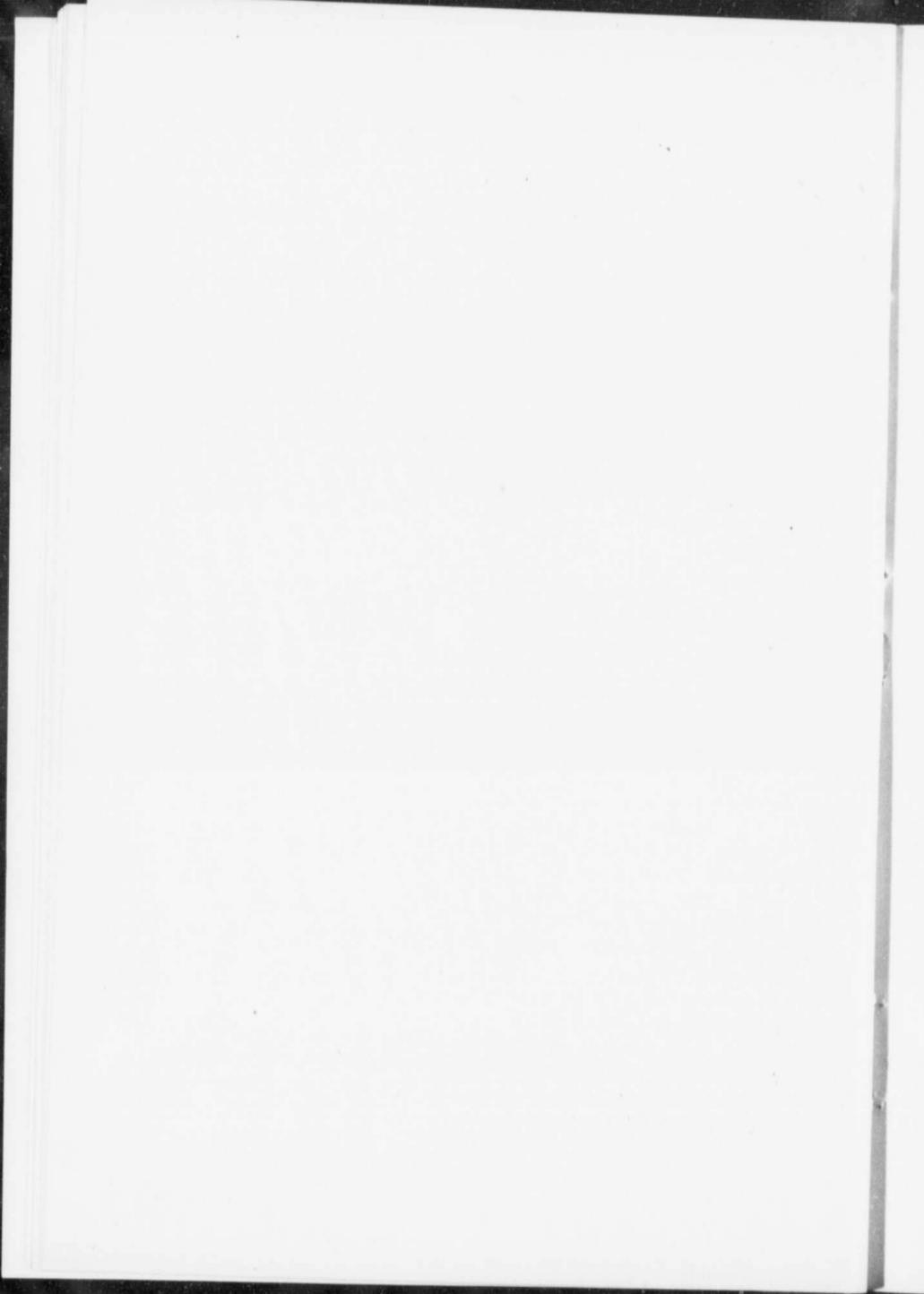
La colonisation, jusqu'à ces dernières années, se faisait à l'ouest, au sud et à l'est du lac Saint-Jean. Le reste était pour ainsi dire méconnu : nous voulons dire le nord.

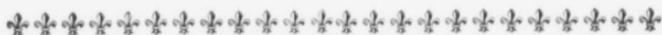
Mais le gouvernement y a canalisé le mouvement colonisateur (sans pour cela négliger les autres endroits) et une dizaine de centres importants sont en bonne voie de formation et d'expansion.

Partout, il y a de bons lots à concéder, et des chemins y conduisent.

Que ceux qui étouffent dans les villes ou se sentent à l'étroit sur la ferme paternelle viennent s'y tailler un domaine.

Cette vaste contrée que nos pères appelaient "Domaine du Roi" appartient à toute la grande famille canadienne.





Le Lac Saint-Jean



POSITION GEOGRAPHIQUE, ETC.

La vallée du lac Saint-Jean est située dans cette partie de la province de Québec que Jacques-Cartier avait appelé magnifiquement "*Royaume du Saguenay*". Elle s'étend, de l'est à l'ouest, du 70° 40' à 74° de longitude; elle est bornée au sud par le 48^e et au nord par le 50^e de latitude. Sa superficie couvre 175 milles du nord au sud et 225 de l'est à l'ouest.

Le lac Saint-Jean est plus au sud que les provinces de l'Ouest et sous le même degré de latitude que Seattle, dans l'état de Washington.

Si, de l'Amérique, nous passons en Europe, nous constatons que Roberval est à peu près sous le même degré de latitude que la frontière nord de la Suisse, c'est-à-dire bien au sud de Londres, Bruxelles et Paris.

Roberval, centre de la région, est à 188 milles de la ville de Québec, en suivant la voie ferrée du Québec et Lac Saint-Jean, et 63 milles de Chicoutimi (tête de la navigation sur le Saguenay), toujours sur le même chemin de fer.

LACS ET RIVIERES

Situé au centre de cette contrée si justement renommée, le lac Saint-Jean est une des plus vastes nappes d'eau de la

Province. Vu de la Belle-Rivière ou de la Mistassini, il donne l'impression d'une véritable mer intérieure, tout comme les grands lacs de l'Ontario.

Les montagnes qui l'entourent forment une espèce d'amphithéâtre, en certains endroits élevées de deux mille pieds et dont la distance du rivage varie beaucoup. Au nord et à l'ouest, les montagnes s'éloignent jusqu'à 30 et 35 milles, tandis qu'au sud-ouest, elles sont à quelques cents verges seulement du lac. Dans une dépression du terrain, à l'est, se trouvent les deux décharges qui se réunissent au sud de l'île d'Alma pour former le fameux Saguenay.

La *Grande* et la *Petite-Décharge* ne sont, à proprement parler, qu'une suite de rapides très poissonneux et offrant, à certains endroits, des pouvoirs hydrauliques assez considérables. On a, dans le passé, creusé ces cours d'eau pour prévenir les trop grandes inondations de certaines rivières du lac.

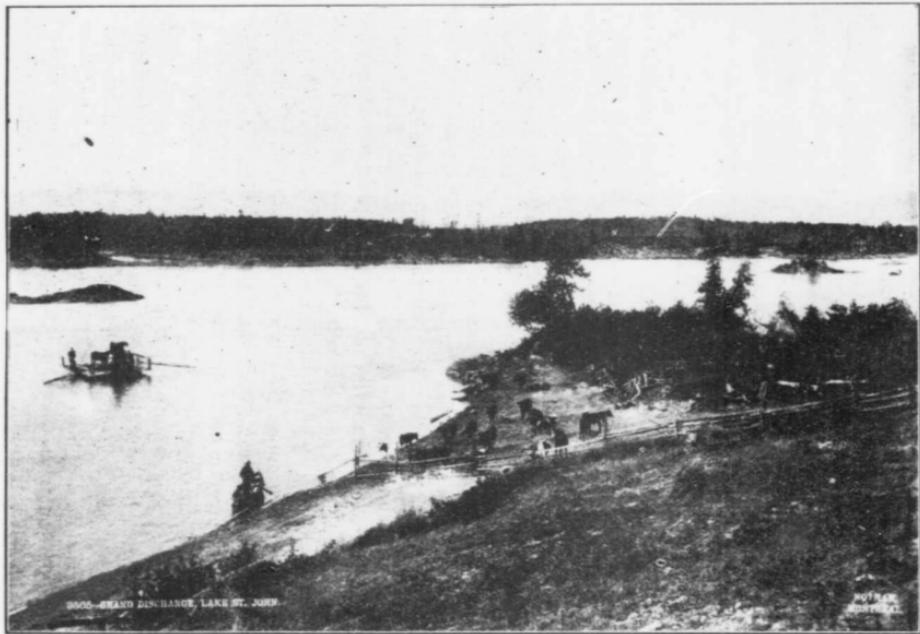
Du nord au sud, le lac Saint Jean mesure 27 $\frac{3}{4}$ milles et 20 de l'est à l'ouest, de l'embouchure de la Grande-Péribonka à celle de la Ouïatchouan. Son périmètre est de plus de cent milles, et il couvre une superficie de 263,856 acres.

Sa profondeur est assez peu variable. A part l'estuaire de la rivière Métabetchouan, où des navires de fort tonnage pourraient mouiller, il est uniformément plat, d'où son nom en langue montagnaise de "Piakuakamits". Il faut aller à une couple de milles du rivage pour trouver une profondeur qui varie de deux à neuf brasses.

Au printemps, la fonte des neiges fait monter le niveau du lac de 15 à 25 pieds et 3 ou 4 dans les grands vents d'automne. L'hiver, il se couvre de glace solide sur toute son étendue.

Le nom de Saint-Jean lui vient du missionnaire jésuite, Jean de Quen qui le visita vers le milieu du XVII^{ème} siècle.

Le lac Saint-Jean communique avec le Saint-Laurent par la rivière Saguenay et la Baie d'Hudson par une succession de



Lac Saint-Jean.—Un paysage sur la Grande-Décharge

lacs et de portages. En remontant la rivière Ashuapmouchouan jusqu'à sa source, on trouve, sur le même plateau, celles de la Gatineau et de l'Outaouais.

* * *

Les rivières qui apportent le tribut de leurs eaux au lac Saint-Jean ou qui le reçoivent sont nombreuses et importantes, tant pour la commodité des communications que pour les incomparables chutes qu'elles offrent à l'industrie. Quelques-unes sont de véritables fleuves.

Signalons les principales:

I. Au sud, la rivière *Métabetchouan*, "l'endroit où l'eau se précipite" ou rivière du Poste (de la Cie. de la Baie d'Hudson) sort du lac aux Rognons et se jette dans le lac Saint-Jean, à six milles à l'ouest du village de Saint-Jérôme. Elle a un parcours de 80 milles et forme plusieurs chutes, dont l'une a 200 pieds de hauteur. La *Métabetchouan* traverse le canton du même nom et sépare DeQuen de Saint-Hilaire.

II. Au sud-est, la *Kushapagan* ou *Belle-Rivière*, longue de 45 milles, large d'une centaine de pieds et dont le principal affluent apporte les eaux du lac *Kénogamichiche*. Elle forme une chute d'une soixantaine de pieds à quelques milles de Hébertville. Elle sépare les cantons Caron et Mésey de Signai et La-Barre.

III. Au sud-ouest, la rivière *Ouiatchouan*, "vois-tu la chute?" prend ses eaux dans le voisinage du lac Quaquakmaksis. Sa largeur est d'une soixantaine de verges et elle a un parcours de 68 milles. A une couple de milles de son estuaire, on aperçoit une superbe chute, haute de 236 pieds. et qui fournit la force motrice à une importante manufacture de pulpe de bois. L'*Ouiatchouan* traverse les cantons Charlevoix, Dablon, DeQuen et Malherbe.

IV. A l'ouest, la *Chamouchouan* ou *Ashuapmouchouan*, "là où on attend l'original", qui se bifurque à 92 milles de son embouchure. Une des branches continue sous le même nom jusqu'à 170 milles du lac Saint-Jean; l'autre, la rivière du *Chef*

est un peu plus considérable. La chute à l'Ours, dans le voisinage de Saint-Félicien, offre un pouvoir hydraulique très important. Elle sépare les cantons Ashuapmouchouan, Demeules et Dufferin de Parent et Normandin. Les bateaux d'un faible tirant d'eau la remontent jusqu'au village de Saint-Félicien.

V. Au nord-ouest, la rivière *Mistassini*, "grosse roche", dont le cours principal a plus de 200 milles, sans compter ses



Lac Saint-Jean.—Une vue sur le lac Edouard.

trois affluents: *L'Ouassiamska*, la *Mistassibi* et la rivière *aux-Rats*. Navigable, sur les premiers 20 milles pour les bateaux très plats. Elle forme plusieurs grosses chutes. La *Mistassini* sépare les cantons Parent et Albanel de Racine, Dolbeau et Pelletier.

VI. Au nord et au sud-est, les deux *Péribonka*, "qui fait son chemin dans le sable", la *Petite* et la *Grande*. La première est longue de 80 milles et large d'une soixantaine de verges;

l'autre, la plus considérable de toute la contrée, parcourt 350 milles et est navigable jusqu'à Honfleur. Toutes deux offrent, par leurs chutes d'eau, de grands avantages à l'industrie. La Petite-Péribonka sépare les cantons Dalmas de Dolbeau et la Grande, Taillon de Dalmas.

A part ces grandes artères, il convient de citer: les rivières *Ticouabé*, *La-Pipe*, *l'Iroquois* et *Ouitchouanish*; les lacs des *Commissaires* (long de 21 milles), *Bouchette* et *Quaquakamacksis* qui arrosent les cantons Malherbes, Crespieul et Dolbeau; le lac à la *Carpe*, dans le canton Saint-Hilaire et *Jacques* ou *Net-ségami* à l'ouest du canton Girard. (1)

* * *

Parlant des trois principales rivières qui se déversent dans le lac Saint-Jean, M. J.-C. Langelier dit dans un rapport au Ministre des Terres et Forêts, en date de 1898:

"La *Chamouchouan* est large de 3/4 de mille à son embouchure et a 8 milles en amont des fourches, ou à 100 milles du lac Saint-Jean, la branche du sud-ouest, qui est la plus petite, est encore large de 400 pieds. La profondeur de l'eau est en moyenne de cinq ou six pieds, mais les rapides et les bancs de roc qui obstruent le cours de la rivière empêchent les bateaux à vapeur de la remonter à plus d'une quinzaine de milles du lac. La rivière du Chef, qui a son confluent à 92 milles du lac Saint-Jean, a plus de 100 milles de longueur.

"La *Mistassini*, large de 3 milles à son embouchure, est navigable et naviguée par les bateaux à vapeur jusqu'au pied des premières chutes, à environ 24 milles du lac Saint-Jean, et sur tout ce parcours sa profondeur moyenne est de 5 ou 6 pieds. Au-dessus de ces premières chutes la largeur de la rivière atteint souvent, excède même en plusieurs endroits, un demi-mille. La *Mistassini*, longue de 250 milles, est alimentée par plusieurs lacs d'une grande étendue et par trois affluents:

(1) Cette belle et poissonneuse nappe d'eau est plus souvent désignée sous le nom de lac "à Jim".

l'Ouassiemka, la rivière *aux Rats* et la *Mistassibi*, chacun presque aussi considérable que la branche mère.

“Le cours de la *Grande-Péribonka* a été tracé jusqu'à la hauteur des terres, ou ligne de faite séparant les eaux coulant



Lac Saint-Jean.—La nouvelle église de Saint-Prime.

vers le lac Saint-Jean de celles qui descendent au nord de la baie d'Hudson. En droite ligne, il y a environ 300 milles de l'estuaire aux sources de cette rivière dont le cours, en tenant compte des sinuosités, a plus de 350 milles de longueur. La

Grande-Péribonka se partage en deux branches à 110 milles de son embouchure. La branche de l'ouest, qui est la plus petite, court à peu près franc nord jusqu'à 100 milles en amont de son confluent et à cette distance reçoit les eaux d'un affluent venant de l'ouest et originant dans la hauteur des terres, pas loin du lac *Mistassini*. La branche de l'est fléchit un peu vers l'orient et monte plus loin que l'autre dans le nord : on a tracé son cours jusqu'à 225 milles des fourches. Un mille en aval du lac *Manouan* et à environ 200 milles du lac Saint-Jean, la largeur de la branche ouest, la plus petite des deux, varie entre 600 et 900 pieds, d'après les mesurages de M. Low, de la commission géologique. En aval des fourches, mais à une centaine de milles de son embouchure, la rivière mesure de $\frac{1}{2}$ à 1 mille de largeur. Au pied des grandes Chutes, à la tête de la navigation à vapeur, des mesurages effectués en octobre 1897 ont donné les chiffres suivants : largeur de la rivière, 893 pieds ; profondeur moyenne de l'eau, 15,18 pieds ; section, 13,555 pieds ; vitesse moyenne du courant, 72 pieds à la minute ; écoulement à la minute, 976,013,28 pieds cubes, ou 7,187,192 gallons. Cette rivière est alimentée par un grand nombre de lacs, mesurant jusqu'à 25 milles de longueur ; en sorte que le volume de ses eaux n'est guère affecté par la chaleur d'été."

LE CLIMAT

Le climat de cette vallée est des plus avantageux pour toutes les opérations de l'agriculture. Cela tient à ce qu'elle est entourée d'un rempart de montagnes qui la protège contre les vents défavorables, surtout le fameux *nord-est*, si maussade à Québec et dans le bas du fleuve Saint-Laurent. On peut conclure que la température est à peu près la même qu'à Montréal. C'est donc dire que l'hiver est plus court qu'à Québec d'un bon mois.

Les tableaux de comparaison des observations des ar-



Lac Saint-Jean.—Vue de Chicoutimi.

penteurs nous font voir que le climat est mieux équilibré que dans n'importe quel autre endroit de la Province.

Le voisinage des grandes eaux tempère agréablement les chaleurs de l'été et exerce une influence favorable sur les moissons.

Les pluies ne sont pas excessives, et les chutes de neige sont plus légères qu'à Québec et à Montréal.

Les essais de culture de tabac que l'on a faits en ces dernières années ont très bien réussi, quand on a pris soin d'en bien choisir l'espèce. Les expériences d'un colon belge, M. Omer Hermegnies, qui datent de quelques années, furent concluantes.

Le blé d'automne y vient également fort bien.

Ces deux genres de culture témoignent favorablement des avantages de cette région pour la culture.

Pour résumer, nous reproduisons ce tableau de la température qui émane de source officielle:

Endroits.	Moyenne.		
	Pendant une année.	Hiver.	Eté.
Roberval	35.9	12.2	59.7
Chicoutimi	31.8	1.4	57.1
Moose Factory, (Baie James)	31.2	3.4	57.6
Port Arthur	32.2	1.7	56.0
Winnipeg	32.1	0.5	58.8
Montréal	39.2	10.4	60.5
Québec	37.0	8.7	60.3
Dalhousie	36.8	15.2	59.0
Rimouski	35.7	15.7	54.8

QUALITE DU SOL

Les terres du lac Saint-Jean ne le cèdent en rien à celles d'aucune autre contrée de la Province. Elles ont même été souvent comparées à celles si renommées de la vallée de la rivière Rouge.

"C'est en général, dit M. J.-C. Langelier, un sol glaiseux, d'une grande profondeur, accidenté en quelques endroits de protubérances rocheuses de peu d'étendue; en d'autres par des savanes, et ailleurs recouvert d'une mince couche de sable qui, une fois mélangé à l'argile sous-jacente par les façons culturales, donne une terre des plus fertiles comme des plus faciles à cultiver."

Le sol de cette contrée est renommé comme terre à blé. M. DuTremblay, arpenteur, a fait les constatations suivantes:



Lac Saint-Jean.—Un groupe de Montagnais de la Pointe-Bleue.

"A la Pointe-aux-Trembles, (un peu au sud du lac Saint-Jean), j'ai vu un champ qui a rapporté du blé, pendant les quinze dernières années, sans le secours d'aucun engrais, et la récolte de cette année est aussi belle que celle de n'importe quelle autre partie du district. On est frappé d'étonnement en face de la richesse du sol, et je ne crois pas qu'il y en ait de semblable dans tout le Canada."

La végétation forestière est aussi, *a priori*, un indice de la

richesse et de la fertilité du sol. On trouve, au lac Saint-Jean, toutes les variétés de nos essences forestières, et quelques-unes atteignent des dimensions extraordinaires, par exemple, les cèdres qui mesurent jusqu'à quatre pieds de diamètre. Le botaniste Brunet y a rencontré des liards et des peupliers de trois pieds de diamètre et de quatre-vingts pieds de longueur.

Les savanes qui sont dédaignées dans les autres parties de la province de Québec sont, ici, rendues productrices, grâce aux travaux de drainage de la surface. Dès qu'on a séché le dessus de la terre, on brûle les broussailles et la couche de terre noire, en ayant soin d'en conserver une quantité suffisante pour la mêler à l'argile du sous-sol.

On a ainsi réussi à former de belles paroisses dont les fermes valent de \$10,000 à \$15,000.

Dans ces savanes, on ne trouve ni caillou ni pierreaille.

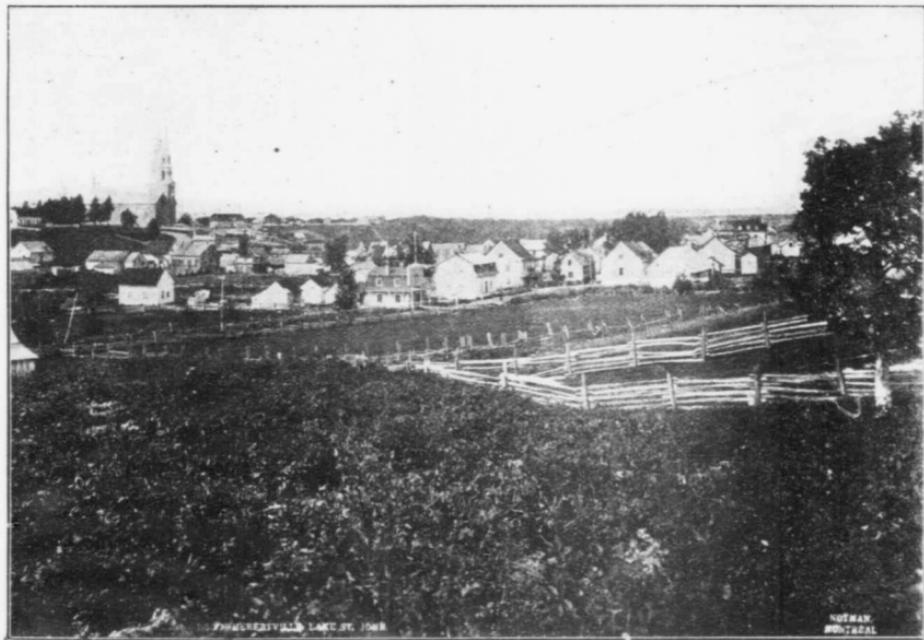
* * *

Les cantons Crespieul, DeQuen, Dablon, Déchéne, Charlevoix et Métabetchouan, en arrière de la grande zone fertile et en partie livrée à la colonisation et contigus à la ligne du chemin de fer, sont plus rocheux; mais ils n'en offrent pas moins des avantages réels aux futurs colons.

Enfin, si nous passons à la rive nord du lac, nous trouvons entre autres cantons: Taillon, Delmas, Dolbeau, Racine et Pelletier. C'est là que le gouvernement a surtout, en ces dernières années, canalisé l'effort colonisateur, sans, bien entendu, négliger ou abandonner les autres endroits.

L'explorateur J.-Benson William, qui a parcouru en tous sens ce coin enchanteur du Lac Saint-Jean, résume ainsi ses impressions:

"J'ai bien voyagé et j'ai aussi exploré beaucoup de terrains, non seulement dans plusieurs parties de la province de Québec, mais dans tout le Dominion (dans les territoires du Nord-Ouest, etc.), et j'ose dire, je crois pouvoir l'affirmer en toute sûreté, que nulle part le long du Saint-Laurent, en haut ou en bas de Québec, sur aucune des deux rives, ni dans



HEBERTVILLE, LAC ST. JEAN

NOTMAN
PHOTOGRAPHER

Lac Saint-Jean.—Le village de Hébertville.

aucune partie de la Province, on puisse rencontrer une étendue de terre aussi fertile, aussi facilement exploitable, aussi attrayante et aussi avantageuse sous tous les rapports aux cultivateurs, aux colons, que celle que j'ai récemment visitée, entre la petite rivière *Pérlbonka* et la rivière *Aux-Rats*, au nord et au nord-est des parties arpentées des cantons Pelletier et Dolbeau, sur une distance de 5 à 8 milles et aussi à l'ouest de la rivière et du lac Aux-Rats. Ces rivières sont très belles; elles sont de véritables voies de communications naturelles qui permettent présentement aux cultivateurs et aux colons de pénétrer facilement dans toutes les parties de ce territoire, en canot. L'hiver, en ouvrant des portages pour franchir les chutes et rapides, elles offriraient de bonnes routes pour parvenir jusqu'au chemin du gouvernement conduisant aux divers établissements.

"La région que j'ai explorée couvre une étendue approximative de 130 à 150 milles carrés, soit 100,000 acres ou 120,000 arpents carrés, et se compose de riches terres cultivables, capables de faire vivre à l'aise une nombreuse population d'agriculteurs, car, nulle part autour du lac Saint-Jean, il n'existe de région qui puisse être comparée à celle dont il s'agit, au point de vue de tout ce qui peut contribuer à rendre une contrée attrayante et avantageuse."

ORGANISATION RELIGIEUSE, CIVILE, ETC.

Nous avons dit ailleurs que pour les fins religieuses, la région du lac Saint-Jean faisait partie du diocèse de Chicoutimi. L'évêque actuel est Mgr Michel-Thomas Labrecque et sa nomination date du 8 avril 1892. D'après le "Canada Ecclésiastique" de 1910, il y a, dans le comté du Lac Saint-Jean, 27 paroisses et missions et une population catholique de 27,595. Les territoires non organisés, en arrière du lac Saint-Jean, de même que la réserve indienne de la Pointe-Bleue sont inclus dans le vicariat apostolique du Témisca-vingue.

Voici quelle est, d'après les Statuts Refondus, la délimitation du collège électoral du Lac Saint-Jean :

"Au nord-ouest, par le comté de Champlain; au sud, par le parallèle du quarante-huitième degré de latitude nord; à l'est par le comté de Chicoutimi, et, vers le nord-ouest, par la ligne de partage des eaux divisant le bassin du fleuve Saint-Laurent et celui de la baie d'Hudson.

Pour les fins de l'administration fédérale, ce comté est englobé dans celui de *Chicoutimi-Saguenay*. Pour le Sénat et le Conseil Législatif, il fait partie de la division de *Laurentides*.

* * *

Le comté du lac Saint-Jean est compris dans le district judiciaire de *Chicoutimi*, lequel étend sa juridiction au district de Mistassini. Mais, à la session de 1910, la Législature de Québec a adopté une loi érigeant le comté du Lac Saint-Jean en district judiciaire sous le nom de "Roberval". Cette loi entrera en vigueur par une proclamation du Lieutenant-gouverneur, dès que la prison et le palais de justice auront été construits et aménagés convenablement, ce qui ne saurait tarder, car le palais de justice est déjà construit. Il sera logé dans le superbe hôtel-de-ville.

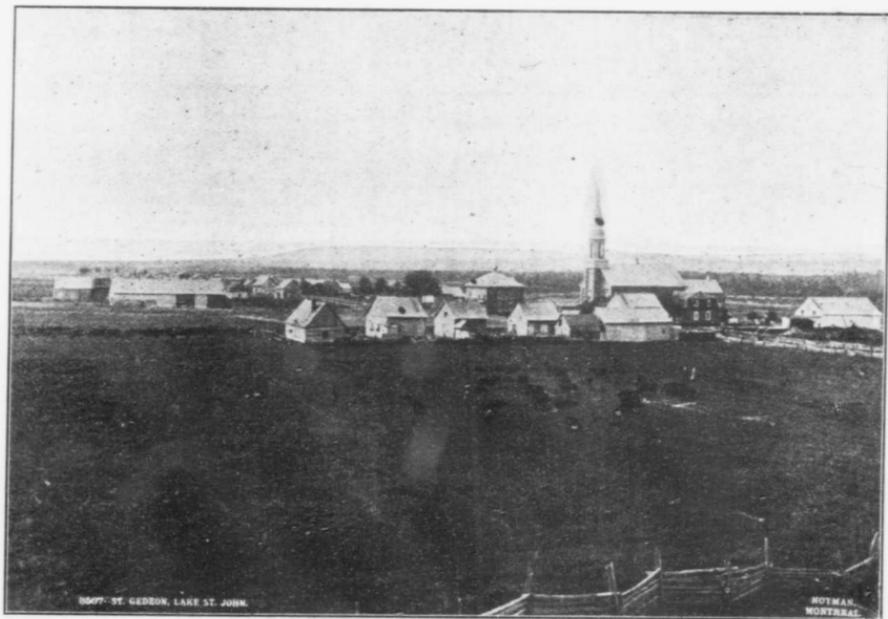
* * *

L'administration municipale est divisée en deux services: Division No 1. La partie du comté du Lac Saint-Jean, située à l'est des rivières Péribonka et Métabetchouan; division No 2. La partie du comté du Lac Saint-Jean à l'ouest des rivières Péribonka et Métabetchouan, moins la ville de Roberval, laquelle a été constituée en corporation de ville en 1903.

La première comprend 10 municipalités, et la seconde 16. Hébertville est le chef-lieu de la division No 1, et Roberval, celui de la division No 2.

* * *

Pour les fins de l'enregistrement, on a adopté les mêmes lignes de délimitation.



1897. ST. GEDON, LAKE ST. JEAN.

NOTMAN,
MONTREAL.

Lac Saint-Jean.—Le village de Saint-Gédéon.

Le lac Saint-Jean n'a eu jusqu'ici qu'une seule société d'agriculture, mais la loi générale vient d'être amendée (session 1911), de façon à pouvoir en organiser une deuxième. Il est vraisemblable que le comté sera divisé sur les mêmes lignes que pour les fins municipales.

* * *

Le Lac Saint-Jean possède aussi une chambre de commerce, depuis 1907. Fondée par les principaux hommes d'affaires de Roberval et de Chicoutimi, elle a pour but de travailler à l'avancement du commerce du Canada en général et de la région du Saguenay en particulier. Le président actuel est M. J.-E.-A. Dubuc et le secrétaire M. J.-E. Boily.

* * *

M. J.-Bte Carbonneau est le député actuel du lac Saint-Jean. C'est un des premiers colons de Normandin. Il abandonna la culture pour devenir le "guide" de l'ancienne Société de Colonisation. Après la mort tragique du regretté T.-A. Broet, il fut nommé unanimement.

CE QUE REVELENT LES STATISTIQUES

D'après les renseignements fournis par le ministère des Terres et Forêts, la contrée du lac Saint-Jean est partagée en quatre agences, comprenant 54 cantons divisés, en tout ou en partie en lots de ferme, et près de 3,000,000 d'acres de terre dont à peine un tiers est occupé par les colons.

Comme on le voit, il reste encore de l'espace pour l'avenir.

Toutefois, là ne se limite pas le vaste bassin du lac Saint-Jean, lequel couvre une étendue de 30,000 milles, ou 19,200,000 acres. C'est à peu près l'étendue de la Suisse, un peu plus que celle de l'état du Maine, lequel ne comprend que 27,174 milles, et la Nouvelle-Ecosse, dont la superficie ne dépasse pas 20,000 milles.

Dans la partie qui forme la division électorale du lac Saint-Jean, la population s'est accrue de 17,444 en 1881, à 30,162 en 1901, soit une augmentation de 12,718, ou de 72.9

p.c. Si l'augmentation s'est continuée au même taux depuis, la population excède aujourd'hui 52,000 âmes et atteindra les 60,000 au recensement de 1911. L'augmentation, durant ces trente ans, dépassera 42,000 âmes et accusera un accroissement annuel de 1,418, ou suffisamment pour former une bonne paroisse par année." (1)

Quand tout ce vaste pays ultra-laurentien, poursuit encore M. Langelier, sera établi, il y aura là plus de 200,000 Canadiens français vivant dans l'aisance et la prospérité, ou près de deux fois la population de l'Île du Prince-Edouard.

* * *

Nous sommes si près du recensement de 1911 que ce serait commettre une injustice, envers cette région, que de citer les chiffres de celui de 1901.

Nous nous contenterons donc des chiffres fournis par les secrétaires des municipalités ou ceux cueillis dans les documents officiels du gouvernement de Québec.

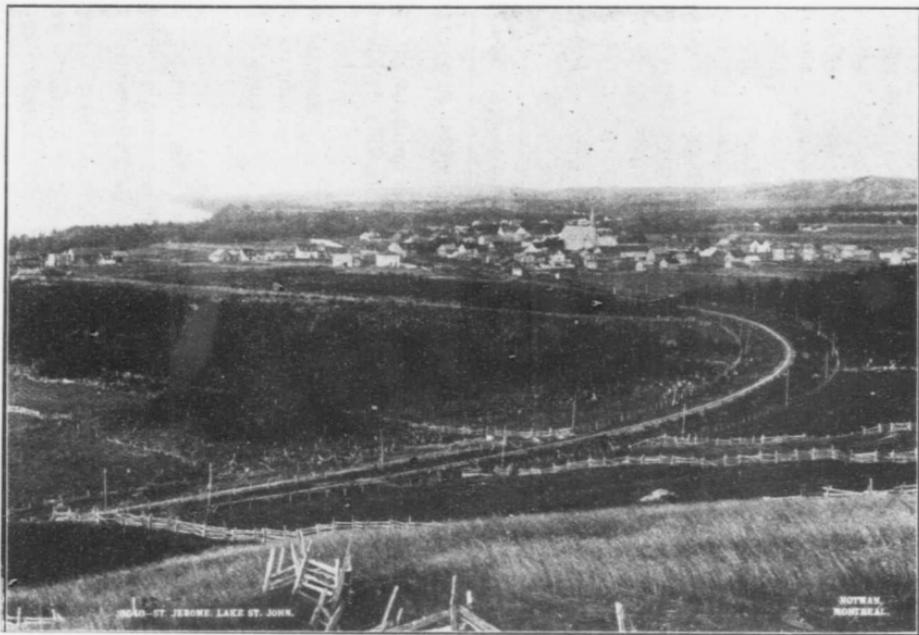
D'après les statistiques du département de l'Instruction Publique, le comté du Lac Saint Jean a fait les progrès suivants, durant les vingt dernières années:

	Mobilier, etc.	Prop. imposable.	Ecoles.	Elèves.
1892-93	\$ 49,025	\$1,450,752	70	2,730
1896-97	51,950	2,084,190	87	3,023
Augmentation	2,925	633,438	17	292
1905-06	\$127,045	\$4,493,175	119	5,107
1908-09	212,771	6,645,006	135	5,945
Augmentation	85,726	1,160,831	16	838

Maintenant, voyons les statistiques municipales pour la division numéro 2 du comté: (2)

(1) M. J.-C. Langelier, dans le "Soleil" du 23 avril 1909.

(2) Nous regrettons de ne pouvoir publier les mêmes statistiques pour la division numéro 1. Le secrétaire s'est déclaré dans l'impossibilité de nous les fournir.



Lac Saint-Jean.—Le village de Saint-Jérôme.

	1903	1910
Saint-Michel (Mistassini)	\$ 58,630	\$ 135,995
Saint-Méthode	65,500	124,520
Albanel	62,626	172,450
Normandin	216,449	449,872
Saint-Félicien (paroisse)	290,024	322,450
Saint-Prime	208,409	370,930
Roberval	298,220	351,910
Saint-Louis (Métabetchouan)	188,420	263,150
Saint-François-de-Sales	69,930	92,250
Saint-André	80,285	87,275
Saint-Thomas-d'Aquin	67,095	142,850
Saint-Amédée	116,350
Saint Félicien (village)	84,125
Partie N.-O. de Saint-Félicien	120,650
Sainte-Edwidge	47,675
Total	\$1,617,588	\$2,995,177

A ces chiffres, il convient d'ajouter ceux qui nous ont été communiqués par le secrétaire trésorier de la ville de Roberval:

Valeur de la propriété imposable	\$463,467.00
Valeur de la propriété non imposable	267,000.00
Population	1,944 âmes

* * *

Les statistiques de la population que nous donnons ci-après comprennent seulement les catholiques romains. Elles nous ont été communiquées par l'évêché de Chicoutimi:

Paroisses	1905	1909
Saint-Wilbrod, (Station d'Hébertville)	601	722
N.-D.-d'Hébertville	2987	2250
Saint-Bruno	1137	1204
Saint-Joseph-d'Alma	1565	1588
Saint-Nazaire	145	401

Saint-Coeur-de-Marie (Mistouk)	1358	1392
Saint-Henri-de-Taillon	458	566
Saint-Edouard-de-Péribonka	623	730
Saint-Michel-de-Mistassini	765	715
Sainte-Lucie-d'Albanel	530	763
Saint-Cyrille-de-Normandin	1304	1596
Saint-Méthode	544	671
N.-D. de la Doré	320	562
Saint-Félicien	1794	2011
Saint-Prime	1150	1432
Pointe-Bleue	500	510
N.-D.-de-Roberval	3770	3497
Sainte-Edwidge	230	322
Saint-Louis-de-Chambord	1120	1250
Lac-Bouchette	774	765
Saint-François-de-Sales	728	725
Saint-André-de-l'Epouvante	663	475
Saint-Jérôme	2140	2118
Saint-Gédéon	1200	1330

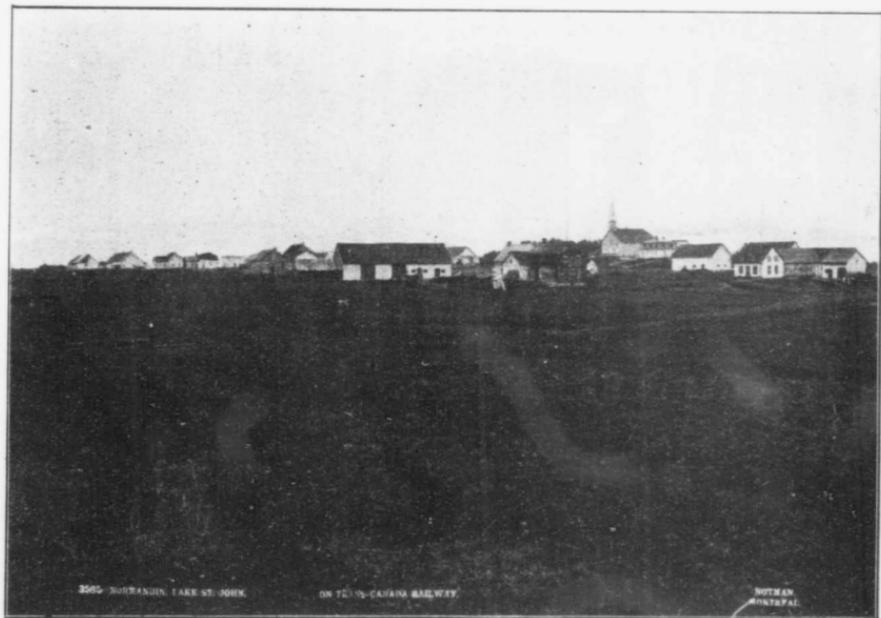
D'un autre côté, les statistiques du greffier de la Couronne en Chancellerie donnent ces chiffres:

	Arrondissements de votation	Electeurs incrits
1897	29	4,065
1908	38	5,692
	—	—
Aug.	9	1,127

* * *

Nos chiffres se rapportant au commerce sont bien sommaires. Voici ceux mentionnés dans le rapport de la Chambre de Commerce de Roberval pour l'année 1908:

Fromage	\$ 250,000
Fourrures	60,000
Bluets	100,000



28

Lac Saint-Jean.—Le village de Normandin.

Bois	400,000
Pâte de bois	200,000
Total	\$1,100,000 (1)

Le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean transporte environ 350,000 voyageurs par année et 375,000 tonnes de fret. Sa longueur totale est de 286 milles, ses embranchements compris.

Le trafic du port de Chicoutimi est de 100,000 tonnes par année.

LES TROIS GRANDS CENTRES

Les deux principaux centres du Haut-Saguenay sont Chicoutimi et Roberval. Ajoutons-y La-Tuque que de récentes communications par voie ferrée rattachent au système du Québec et Lac Saint-Jean.

Roberval.—Terminus du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean et chef-lieu du district judiciaire de Roberval et du comté du Lac Saint-Jean est une coquette petite ville commerciale et industrielle de 2,000 habitants. Organisé en paroisse en 1860, son premier curé fut l'abbé A. Bernier et son premier maire, Israël Dumas, N.P. Erigé en ville en 1903. Au nombre des maisons d'éducation, signalons l'École Ménagère des dames Ursulines (2) et l'académie des RR. FF. Maristes. Les banques Nationale et Molson y ont des succursales. L'aqueduc de la ville, laquelle est du reste depuis longtemps éclairée à l'électricité, de même que plusieurs villages du comté, a coûté le joli denier de \$40,000.00.

Il y a, dans la ville de Roberval, 24 marchands, 3 médecins, 4 notaires, 4 avocats et tous les métiers sont bien représentés.

En fait d'industrie, Roberval possède, à part les importantes scieries de la compagnie Oyamel, une manufacture de

(1) D'autre part, "Le Travailleur" de Chicoutimi, à la date du 4 mai 1911, donnait des statistiques générales, dont nous extrayons celles-ci: Bétail vivant, \$130,000; viandes mortes, \$12,000; fromage, \$517,293.

(2) Le 6 janvier 1897, un tragique incendie détruisit cette institution et sept religieuses périrent dans les flammes.

portes et chassis et de bois préparé, une fonderie, une manufacture d'instruments agricoles, etc. La ville de Roberval est prête à offrir des avantages spéciaux à tout industriel désireux d'établir une manufacture quelconque dans ses limites.

Roberval est relié à Québec, les autres paroisses du comté et Chicoutimi, soit par le télégraphe ou par le téléphone.

La propriété foncière est évaluée à \$720,467.00.

Le terminus des lignes de navigation et du chemin de fer font de Roberval le centre de ravitaillement de toute la région.

Roberval a été longtemps un important centre d'attractions pour les touristes, mais la destruction par le feu du superbe hôtel de M. Beemer a, dans une certaine mesure, paralysé ce mouvement.

* * *

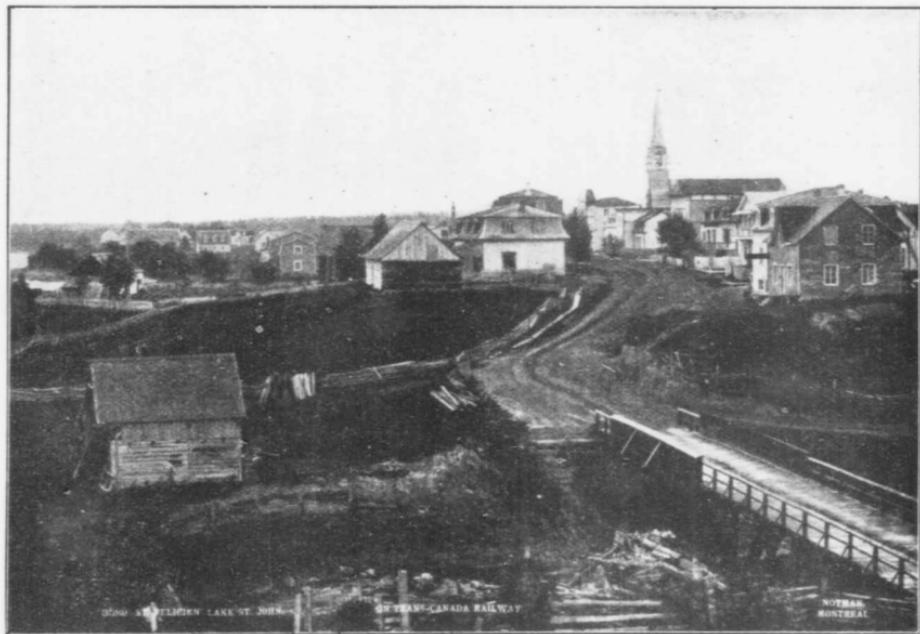
Chicoutimi.—D'après le livre de référence de l'agence Dunn & Co., cette ville possède une population de 7,000 habitants. C'est le siège de l'évêché, d'un séminaire, d'un collège classique et commercial, de plusieurs couvents et institutions de bienfaisance; le chef-lieu du district judiciaire du Saguenay, et des comtés-unis de Chicoutimi et Saguenay; le terminus d'un tronçon du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean et de la compagnie Richelieu et Ontario; le centre de plusieurs industries qui s'y développent rapidement et au nombre desquelles, il faut citer la Cie. de Pulpe de Chicoutimi, la plus considérable du Canada.

En 1896, l'évaluation de la propriété imposable était de \$267,000, et, en 1909, elle atteignait \$1,600,000, les propriétés de la compagnie de pulpe non comprises.

Le trafic du port de Chicoutimi est de 100,000 tonnes par année. Du 1er juin au 31 décembre 1910, les exportations de Jonquières, Chicoutimi et Saint-Alphonse ont été de \$929,136 pour le fromage, les animaux vivants, etc.

* * *

La-Tuque.—Cette petite ville née d'aujourd'hui, puisqu'elle



Lac Saint-Jean.—Le village de Saint-Félicien.

vient seulement d'obtenir sa charte (session de 1911), se trouve à un des endroits les plus avantageux que l'on puisse trouver, tant au point de vue commercial et agricole qu'à celui de ses futures industries. Située à 118 milles de Québec et reliée à cette dernière ville par deux chemins de fer, le Canadien Nord et le Transcontinental G.T.P., La-Tuque est le centre d'un pays forestier qui emploie près de 10,000 hommes. Les terres arables ne manquent pas non plus. D'après M. J.-C. Langelier, il y a sur la rive droite du Saint-Maurice, 1,800,000 acres de terre arable et 2,600,000 sur la rive gauche, soit autant qu'il en faut pour alimenter une population de plus de 200,000 habitants.

A part ses deux chemins de fer, La-Tuque est à la tête de 66 milles de navigation à vapeur sur le Saint-Maurice; et, en haut des chutes qui sont en face de la ville, elle a encore un bassin d'eau morte de 4 milles de longueur et des mieux adaptés pour y recevoir les billes de bois.

Le pont du Transcontinental, en face de la ville, est un des plus beaux du genre dans la Province, et le parcours du chemin de fer jusqu'au Vermillon est un des plus pittoresques de l'Amérique. C'est une véritable Suisse qu'il traverse.

La "St. Maurice Industrial Company", propriétaire des pouvoirs hydrauliques de La-Tuque, lesquels peuvent développer une force motrice de 100,000 chevaux-vapeur, fabrique déjà 40 tonnes de pâte de bois par jour, et sa capacité de production sera doublée, dès ce printemps. Quand son moulin sera complété, ce sera un des plus importants de tout le Canada.

La nouvelle charte réunit en une seule municipalité de ville "La-Tuque" et La-Tuque-Falls", avec le territoire ci-après décrit:

"Le territoire du village La-Tuque comprend: tout ce territoire situé dans le canton Mailhot, à partir du côté nord-est du lot numéro 26 inclusivement et des lots numéros 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, jusqu'à la Petite Rivière Bos

tonnais, et à partir des lots unnuméros 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, dans le canton Vallière, du côté de la Rivière Saint-Maurice.

"Le territoire du village de La-Tuque-Falls comprend: tout ce territoire formé par les lots suivants du cadastre officiel du canton Mailhot, 15c, 15d, 15e, 16, 16d, 17, 17c, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25."

D'après M. l'abbé Corbeil, curé actuel, la population de la ville est de 3,500 habitants, et l'Agence Dunn & Co., dans son dernier livre de référence, donne la cotation de plus de cent personnes et compagnies y exerçant le commerce, l'industrie et les métiers qu'on peut trouver dans une ville de progrès.

Il est plus que probable que La-Tuque sera un des points divisionnaires du Transcontinental et que d'importantes usines y seront édifiées. Ce sera, en tout cas, le poste de distribution et de ravitaillement de la prochaine colonisation de l'incomparable district de l'Abitibi.

LES INDIENS DE LA POINTE-BLEUE

Cette réserve, située sur la rive nord-ouest du lac Saint-Jean, à cet endroit charmant, la Pointe-Bleue, comprend 23,223 acres de terre, dont 19,525 ont été concédés à des colons de race blanche, le tout enclavé dans le canton Ouiatchouan.

La population est de 579 âmes, et la plupart vivent du produit de la chasse ou du flottage des billots, ou encore de la vente de canots d'écorce de bouleau, de mocassins, de raquettes, etc. Quelques-uns se livrent à l'agriculture et réussissent très bien, mais c'est l'exception.

Presque tous ces indiens (de race montagnaise), sont catholiques, et leur église, de même que les missions lointaines, sont desservies par les RR.PP. Oblats. Ils possèdent aussi une excellente école où l'on enseigne le français et l'anglais.

L'agent de la réserve est M. Armand Tessier.

Nous avons dit que la plupart des Montagnais vivaient du produit de la chasse qu'ils font dans la région du lac Mistassini et même jusqu'à la baie James. Ils en vendent ensuite le produit aux différents traiteurs.

Voici comment ce commerce est pratiqué: Les Indiens apportent leurs peaux aux différents postes et les échangent pour des marchandises. C'est un simple trafic. L'étalon de valeur, selon les endroits, sera une peau de castor, une peau de marte, ou une peau de castor, etc.



Lac Saint-Jean.—Le village d'Albanel.

M. Frederick-G. Pauli, "sportman" newyorkais bien connu au Lac Saint-Jean s'est rendu jusqu'au grand lac Mistassini, et dans l'intéressante relation qu'il a publiée de son voyage, "A Record of a trip through the Canadian Wilderness", il a consacré un chapitre aux Indiens qu'il a rencontrés sur sa route ou aux postes des traiteurs. Il nous dit que quelques-uns de ces Montagnais sont de si excellents chasseurs que les

traiteurs leur font des avances qui s'élèvent parfois à \$2,000, en effets et en provisions, cela va sans dire.

Mais les provisions s'y vendent très cher. Un baril de farine de froment qui coûte \$2.50, à Roberval, se vend \$14.00, à Mistassini; la graisse de porc, \$1.00 la livre; le lard salé ou fumé, \$0.25; le thé, \$1.00; cent allumettes, \$0.50, et le tabac, \$1.00 la livre.

Les prix payés pour les pelleteries étaient alors comme suit: Castor, \$2.00; ours, \$10.00; martre, \$3.00; loutre, \$12.00; vison, \$1.00; renard rouge, \$1.50; renard noir, \$50.00, et le lynx, \$4.00.

Mais ceux des Montagnais qui ont le bon esprit de se pourvoir de provisions et d'effets à Roberval et qui ne dépendent pas des postes éloignés des traiteurs, font de meilleures affaires. Ainsi au poste de la Pointe-Bleue, la loutre est payée \$15.00; la martre, \$7.00; le renard rouge, \$3.00; le renard noir, \$100.00, etc.

Malheureusement, les hommes d'affaires se trouvent rarement parmi nos Indiens, et les Montagnais ne font pas exception à la règle.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

- 1543. Roberval fait faire une exploration du pays du Saguenay, mais nous n'en savons à peu près rien.
- 1636. Le père Jean DeQuen commence la série des missions au lac qui devait plus tard porter son nom de baptême.
- 1671. Le père Albanel fait le voyage de la mer Hudson par les rivières Mistassini et Rupert. Cent ans plus tard, le naturaliste Michaud devait faire le même voyage.
- 1676. Le père Crespieul construit la première chapelle du Lac Saint-Jean à l'embouchure de la rivière Métabetchouan.

1733. Un arpenteur français, Normandin, se rend jusqu'à deux cents milles à l'ouest du lac Saint-Jean et dresse une carte très détaillée et très fidèle de la contrée. C'est au cours de cette expédition que Normandin découvre l'habitation d'un nommé Pelletier, à cent quatre-vingt-neuf milles au nord-ouest du lac Saint-Jean. Ce fut encore la même année que l'intendant Hocquart publia une ordonnance fixant les limites de la région, alors désignée sous le nom de "Domaine du Roi" et affermée à la Compagnie des Postes du Roi, avec privilèges de commerce et de chasse et de pêche. Elle devait, plus tard, être remplacée par la Compagnie de la Baie d'Hudson.
1810. William Price commence ses premières exploitations forestières. Il construit de nombreux moulins et est surnommé le "Père du Saguenay". Il avait été envoyé en Canada pour expédier du bois en Angleterre, privé du commerce des pays scandinaves par le Blocus Continental, établi par Napoléon 1er.
1820. M. Paschal Taché, qui avait fait la traite des pelleteries dans toute la région du Saguenay, révèle la richesse forestière et agricole du pays à un comité de la Chambre d'Assemblée.
1828. La Chambre d'Assemblée envoie trois expéditions d'arpenteurs explorer le Haut-Saguenay. Le célèbre Joseph Bouchette fut un des explorateurs.
1837. Alexis Tremblay, de la Malbaie, forme une société de 21 membres pour exploiter la forêt, la culture des terres étant interdite par la Cie. de la Baie d'Hudson. Cette interdiction devait durer jusqu'en 1842. La Société des 21 traça la voie aux premiers colons.
1844. Les RR. PP. Oblats sont chargés des missions du Saguenay qu'ils desservent encore.
1845. Fondation de la Société de Colonisation du Saguenay.

1849. Une société de colonisation est fondée à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, avec l'abbé Hébert, curé de Saint-Pascal, comme directeur. Une exploration est faite jusqu'aux rives du lac Saint-Jean, et la même année, ce brave curé colonisateur plante sa tente à l'endroit où se trouve aujourd'hui Hébertville. Deux ans plus tard, quatorze colons y passent l'hiver. Saint-Jérôme devait être détachée de cette paroisse-mère.



Lac Saint-Jean.—L'École Ménagère de Roberval.

1855. Célestin Boivin, premier colon de Roberval, plante sa tente sur les bords du lac Saint-Jean.
1860. M. l'abbé A. Bernier est nommé premier curé de Roberval. Israël Dumas, N.P., est le premier maire.
1861. Les premiers colons arrivent à Saint-Louis-de-Métachouan.
1870. Un terrible incendie ravage toute la région, depuis la rivière Mistassini jusqu'à la baie des Ha! Ha!; rédui-

- sant en cendres, forêts, fermes, etc. Il y eut même des pertes de vie. 545 familles furent complètement ruinées.
1870. Inauguration du chemin "à lisses de bois", de Québec à Gosford. Il avait coûté \$125,000, soit \$5,000 du mille, y compris l'outillage, un engin à vapeur, les voitures, etc.
1871. Roberval, qui comptait Notre-Dame, Saint-Louis, Saint-Prime et Saint-Félicien a une population de 2,467 habitants.
1874. Etablissement d'une ligne régulière de bateaux à vapeur entre Québec et Chicoutimi.
1878. Chicoutimi devient le siège d'un évêché, et Mgr Dominique Racine en est le titulaire.
1879. Fondation, à Québec, d'une société de colonisation, sous la direction de M. Elisée Beaudet, M.P.P. Elle obtient le canton Normandin qu'elle ouvre à la colonisation, de même qu'une partie d'Albanel.
1882. Les Dames Ursulines arrivent à Roberval et fondent l'Ecole Ménagère.
1888. Le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean atteint Roberval.
1890. La vallée du lac Saint-Jean est érigée en circonscription électorale pour les fins de l'administration provinciale.
1892. Les RR. PP. Trappistes arrivent à Mistassini et y fondent un couvent de leur ordre. Ce sont les débuts de la colonisation dans cette partie de la contrée.
1893. Le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean atteint Chicoutimi.
1897. Fondation de la Société de Colonisation de Québec et du Lac Saint-Jean.
1897. Seize familles de Détroit viennent s'établir à Péribonka. Ce sont à proprement parler les débuts de la colonisation à cet endroit, où il n'y avait que les habitations de MM. Edouard Niquette et Joseph Milot.

1897. Incendie de l'École Ménagère de Roberval. Sept religieuses périssent dans les flammes.
1903. Roberval est constitué en municipalité de ville.
1907. Fondation de la Chambre de Commerce du Saguenay.
1907. Les RR. FF. Saint-François-Régis arrivent à Péribonka et y fondent un orphelinat agricole.
1907. Le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean atteint La-Tuque.
1908. Mort tragique de M. le député T.-A. Broët.
1910. Érection du Lac Saint-Jean en district judiciaire, sous le nom de "Roberval", avec chef-lieu en cette ville.
1910. Inauguration du chemin de fer de la Baie des Ha!Ha! reliant Saint-Alphonse à Laterrière, Chicoutimi et Mathias, sur la ligne du Québec et Lac Saint-Jean.
1910. Les aéronautes Hawley et Post, après une randonnée de 1,300 milles, vont atterrir dans la forêt, près de Péribonka.

QUELQUES NOMS HISTORIQUES

Albanel. (Canton). En souvenir du voyage que le père jésuite de ce nom fit à la Baie d'Hudson, en 1672.

Alma. (Ile). Petite rivière de la Crimée, rendue célèbre par la victoire qu'y remportèrent les armées alliées françaises et anglaises, en 1854.

Bouchette. (Canton). En l'honneur du célèbre géographe Joseph Bouchette qui fit partie de l'une des trois explorations de 1828.

Caron. (Canton). En souvenir de Thomas Caron, un des fondateurs de la Société de Colonisation du Saguenay, en 1845.

Chambord. (Paroisse). En souvenir du comte de Chambord, dernier représentant de la branche aînée de la famille des Bourbons.

Charlevoix. (Canton). En l'honneur du célèbre historien de la Nouvelle-France. Il avait visité le Lac Saint-Jean.

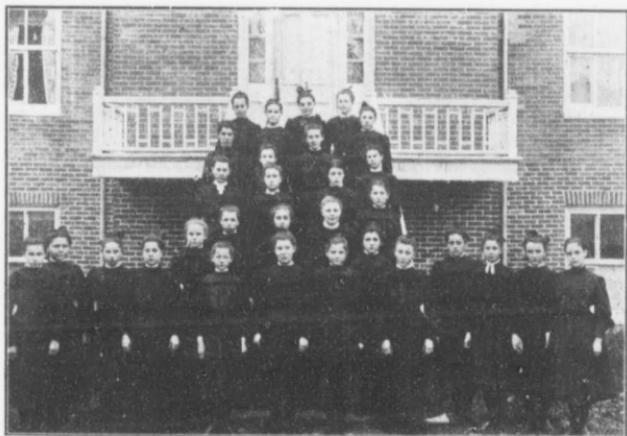
Crespieul. (Canton). Pour commémorer les travaux apostoliques du père jésuite. François de Crespieul.

Dablon. (Canton). Nom d'un missionnaire jésuite.

Dalmas. (Canton). Un des compagnons du R. P. Crespien.

David. (Rivière). Nom de baptême de David Stuart, un des explorateurs de 1828.

Déchêne. (Canton). Ancien député de l'Islet et ancien ministre de l'Agriculture, décédé en 1902.



Lac Saint-Jean.—Un groupe d'élèves de l'École Ménagère de Roberval.

Delisle. (Canton). Jean Guillaume Delisle, notaire de Montréal, délégué en Angleterre, en 1783, pour revendiquer les droits des Canadiens.

DeMeules. (Canton). Nom du quatrième intendant de la Nouvelle-France.

DeQuen. (Canton). Missionnaire jésuite qui devait donner son nom au lac et par la suite au comté du Lac Saint-Jean.

Dufferin. (Canton). Célèbre gouverneur du Canada, de 1872 à 1878.

Garnier. (Canton). Le père Charles Garnier fut martyrisé par les Iroquois, le 7 décembre 1649.

Girard. (Canton). Joseph Girard, député actuel du comté de Chicoutimi-Saguenay, à Ottawa.

Hébertville. (Village). Fondé par l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert, un des pionniers de la colonisation de la région.

Honfleur. (Village). En l'honneur de la ville de Honfleur, France, et en souvenir d'un triomphal voyage qu'y fit, en 1898, l'hon. M. Adélarde Turgeon.

Jogues. (Canton). Nom de l'héroïque jésuite martyrisé en 1646.

Jonquières. (Ville). Nom d'un gouverneur de la Nouvelle-France.

LaBarre. (Canton). Nom d'un gouverneur de la Nouvelle-France.

Lac-des-Commissaires. Vient de deux commissaires, l'un anglais et l'autre américain, Anthony Barclay et Peter-B. Porter, chargés de déterminer la frontière entre le Maine et la province de Québec. Leurs travaux devaient avoir pour sanction le désastreux traité d'Ashburton.

La-Pipe. Ancienne mesure française d'une capacité de 100 à 150 gallons.

Malherbe. (Canton). Compagnon et témoin du martyr des RR. PP. Brébeuf et Lallemand.

Mésy. (Canton). Gouverneur de la Nouvelle-France.

Normandin. (Canton). Arpenteur français qui explora le nord-ouest du lac Saint-Jean, dès 1733.

Parent. (Canton). En l'honneur du célèbre journaliste Etienne Parent qui fut député du Saguenay.

Pelletier. (Canton). Sir Alphonse Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Racine. (Canton). Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi et surnommé "L'Apôtre du Saguenay".

Roberval. (Ville). En l'honneur de Jean-François de la Rocque, sieur de Roberval.

Ross. (Canton). L'hon. J.-J. Ross, ancien premier ministre de la province de Québec.

Saint-Gédéon. (Village). L'hon. M. Gédéon Ouimet, ancien premier ministre de la province de Québec.

Saint-Hilaire. (Canton). M. Elie Saint-Hilaire, ancien député du comté.

Signay. (Canton). Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec.

Taillon. (Canton). L'hon. M. L.-O. Taillon, ancien premier ministre de la province de Québec.

Tanguay. (Canton). Georges Tanguay, ancien député du comté et ancien maire de Québec.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Après avoir décrit le Lac Saint-Jean au point de vue de ses ressources matérielles, il convient de dire les avantages et les garanties qu'il offre au point de vue éducationnel et moral.

Disons d'abord que Chicoutimi, situé à 63 milles de Roberval, est le siège d'un évêché, d'un grand séminaire, d'un collège classique et commercial, d'une école normale, de couvents, etc.

Roberval possède un couvent dirigé par les Dames Ursulines et fréquenté par 310 élèves, dont 135 pensionnaires, une académie commerciale, dirigée par les RR. FF. Maristes et fréquentée par 325 écoliers. Il y a encore trois couvents pour les filles: un à Hébertville, dirigé par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame du Saint-Rosaire et deux autres à Saint-Félicien et Saint-Coeur-de-Marie, sous la direction des

religieuses de Notre-Dame du Bon Conseil. Signalons enfin, l'Ecole Ménagère de Roberval, l'Orphelinat Agricole de Péribonka et le couvent des RR. PP. Trappistes de Mistassini.

* * *

D'après le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction Publique, il y a, dans le comté de Lac Saint-Jean, 134 écoles sous le contrôle des commissions scolaires; 7 écoles



Lac Saint-Jean.—Le nouveau couvent des RR. PP. Trappistes, à Mistassini.

indépendantes. (1) Le nombre des élèves fréquentant les écoles élémentaires est de 4,052; celui des écoles modèles, 1,649; enfin, 234 élèves fréquentent les académies. Soit un total de 5,935 élèves. Le personnel enseignant se compose de 196 instituteurs et institutrices, laïques et religieux.

(1) Je compte dans mon district deux écoles de garçons indépendantes. Elles sont dirigées par deux professeurs de mérite: M. Chs.-P. Plamondon, à Saint-Bruno et M. J.-A. Gagnon, à Saint-Jérôme. *J.-E. Boily*, dans son rapport pour 1910.

Il y a dix ans, le nombre des écoles était de 110; celui des élèves, 4,745 et celui des professeurs 153.

M. J.-E. Boily, qui en est au premier rapport de sa gestion d'inspecteur d'écoles, fait cette remarque:

"J'ai remarqué beaucoup de bonne volonté chez les commissions scolaires pour l'amélioration et l'aménagement des écoles. De fait, les progrès accomplis dans ce comté depuis 35 ans sont considérables, si l'on tient compte que cette partie du pays a été fondée par des colons absolument pauvres. Le Lac Saint-Jean s'est développé par lui-même, sans capital du dehors, par le courage, le patriotisme seuls de ses habitants."

A ce témoignage, il convient d'ajouter celui de MM. Déland, Drysdale et Denis, juges du Mérite Agricole:

"Les maisons d'écoles rurales, entre autres endroits, à la Rivière-au-Doré et à Saint-Coeur-de-Marie, sont les mieux construites, sous le rapport de l'hygiène, du confort et du style, que nous ayons remarquées dans les campagnes canadiennes-françaises. Ces marques de progrès font honneur aux cultivateurs du Lac Saint-Jean. Si quelqu'un sème de bonnes idées dans ce comté, elles semblent germer, s'y développer promptement et produire d'excellents fruits, comme toute bonne semence confiée à un sol fertile et généreux."

* * *

Ecole Ménagère de Roberval. Cette importante institution fut fondée en 1882, et elle fut la première du genre en Canada. L'enseignement qui y est donné exerce l'effet le plus salutaire sur les filles de cultivateurs qui acquièrent des connaissances précieuses en agriculture, en hygiène et en travaux domestiques. Quand les jeunes filles sortent de cette institution, elles ne sont nullement déclassées et savent accomplir tous les ouvrages d'une bonne ménagère.

Voici d'ailleurs le programme des études:

1. Pédagogie familiale ou formation physique, morale et intellectuelle des enfants depuis le premier âge; 2. Médecine préventive et curative dans la famille; 3. L'hygiène en géné-

ral; 4. La science du ménage ou leçon d'ordre et d'économie; 5. Leçons théoriques sur l'aviculture, l'apiculture et l'agriculture; 6. Leçons théoriques et pratiques d'horticulture; 7. Notions de botanique et d'histoire naturelle; 8. l'industrie laitière: fabrication du beurre et du fromage; 9. L'art culinaire théorique et pratique; panification; 10. Coupe et couture, reprise, raccommodage; tricot à la broche et à la machine, broderie et autres ouvrages de fantaisie; 11. Emploi de la laine et du lin sous diverses formes; 12. Blanchissage du linge, amidonage, repassage; 13. Comptabilité domestique et agricole.

Les élèves étudient en même temps toutes les matières des divers brevets d'enseignement, etc., etc.

Cette école est actuellement fréquentée par plus de 300 élèves, dont environ la moitié sont pensionnaires.

* * *

Orphelinat agricole de Péribonka. Fondée le 1er juillet 1907, cette institution a pour but de recueillir les orphelins et les enfants moralement abandonnés, pour leur donner une éducation chrétienne et les former à la profession agricole ou industrielle, suivant leur aptitude.

L'âge de l'admission des élèves varie entre 7 et 12 ans; la sortie a lieu vers 18 ans, après la formation professionnelle. La pension des enfants stables est de dix centins par jour jusqu'à 15 ans révolus. Celle des élèves qui hivernent seulement, ou que les parents veulent retirer après leur première communion, est de 15 centins par jour, et les parents fournissent en sus le linge et l'habillement. Les enfants doivent avoir un trousseau, dont on fera bien de demander le détail.

Pour l'enseignement, les élèves sont divisés en quatre sections: le cours débutoire pour les illettrés, puis les cours de première, deuxième et troisième année.

Après l'âge de 13 ans, jusqu'à leur sortie à 18 ans, les élèves complètent leur instruction, surtout pendant les soirées d'hiver. On les initie au dessin linéaire, au lever des plans et car-

tes, à l'arpentage, à la comptabilité agricole, à la rédaction des contrats usuels, rapports, monographies, etc. Ces exercices sont intercalés de leçons de choses puisées dans les éléments de physique, de chimie, de botanique, d'histoire naturelle, ou dans les manuels d'économie rurale et politique, pour mettre les élèves au courant des principales lois du pays, de ses rouages administratifs, etc.

En dehors des classes, les élèves de 14 à 18 ans sont



Lac Saint-Jean.—Les pères Trappistes à l'ouvrage.

dressés, selon leurs forces et leurs aptitudes, aux travaux de défrichement, d'assainissement et de construction ; aux diverses façons agricoles ; labours, hersages, semailles, moissons, dépiquage des céréales ; à l'horticulture et aux soins des animaux. Les plus avancés apprennent ensuite la conduite des engins et machines agricoles, fabriquent outils, meubles, chaussures, vêtements, pain, beurre, fromage, etc.

L'établissement doit se compléter d'une annexe en faveur des stagiaires de 16 ans et au-delà qui désirent se former aux

divers travaux de colonisation avant d'entreprendre une exploitation à leurs risques et périls.

M. l'inspecteur d'écoles Boily, qui a visité l'orphelinat, dans sa dernière tournée d'inspection, traduit ainsi son impression :

"J'ai visité aussi avec beaucoup de satisfaction l'orphelinat des Frères Agriculteurs de Saint-Joseph-du-Lac, près Péribonka. Il s'accomplit une belle oeuvre dans ce coin inconnu de la province. Cette année, trente enfants — orphelins pour la plupart — ont reçu sous ce toit, non seulement une instruction primaire solide, mais une formation professionnelle, suivant le goût et les aptitudes d'un chacun. On acquiert surtout, dans cette maison, l'amour du travail. Je questionnai et fis travailler les enfants avec un plaisir infini. Ils me démontrèrent que, s'ils apprennent à manier la hache et le rabot, ils sont aussi capables de rédiger déjà une petite lettre, d'expliquer un problème d'arithmétique et... d'exécuter même de jolis morceaux de fanfare, des exercices militaires... à la française."

* * *

Etablissement des RR. PP. Trappistes. Bien que ne se livrant pas à l'enseignement public, les pères Trappistes n'en ont pas moins leur large part dans le mouvement éducationnel et moral du Lac Saint-Jean.

Il y a 18 ans qu'ils se sont fixés à Mistassini, où ils plantèrent leur tente à la demande de Mercier. Ils furent les premiers colons du nord-ouest du lac Saint-Jean, et c'est bien à eux qu'on doit l'établissement des deux rives de la Mistassini et d'une partie du canton Pelletier, où l'on trouve aujourd'hui 130 familles.

Etablis sur un sol plutôt ingrat, ils le fertilisèrent par des travaux de toutes sortes, et aujourd'hui, ils en sont récompensés par d'abondantes récoltes et un nombreux troupeau d'excellentes vaches laitières.

Cette année, les pères Trappistes complètent leur oeuvre, si nous pouvons dire, par la construction, au confluent des

rivières Mistassini et Mistassibi, d'un beau couvent, vaste rectangle en briques rouges, découpé de superbes pilastres en pierre grisâtre. L'ensemble (édifice et paysage) est d'un merveilleux effet.

Les travaux agricoles des pères Trappistes sont la meilleure leçon de choses pratiques qu'un colon puisse recevoir. C'est un livre toujours ouvert, dont les pages font voir les derniers perfectionnements et en même temps la plus stricte économie dans l'exploitation d'une ferme.

A présent que leurs terres sont déboisées, ils s'occupent d'établir une bonne culture de rotation, afin d'améliorer le sol, au moyen d'instruments aratoires les plus perfectionnés, l'emploi judicieux des engrais, l'importation de nouvelles plantes, etc. C'est ainsi qu'ils ont acclimaté un blé hâtif du Manitoba qui mûrit en 90 jours et donne un rendement de 25 pour 1 dans des terres très ordinaires. Ils s'appliquent également à la sélection des grains de semence qu'on vient chercher de toute la contrée, les belles récoltes des Pères ayant été la seule réclame.

Ce que nous venons de dire de leurs procédés de culture s'applique aussi bien à l'industrie laitière, aux races d'animaux, etc.

Bref, comme le disait, un jour, Honoré Mercier, aux Trappistes de Bellefontaine: "Ils apprennent à leurs compatriotes à être de bons citoyens et de bons chrétiens; ils leur apprennent, par leur exemple, à marcher toujours dans la voie du progrès, à ne rien négliger pour sortir de la routine et pour améliorer le sol que la Providence leur a donné."

Pour toutes ces raisons, les RR. PP. Trappistes avaient leur place toute marquée parmi les éducateurs du lac Saint-Jean.

* * *

Le prieur actuel, et depuis plusieurs années, du monastère de Mistassini est le R. P. M. Pacôme, l'une des figures les mieux connues et les plus aimées de toute la contrée.



Lac Saint-Jean.—L'Orphelinat agricole de Péribonka.

AGRICULTURE

Le comté du Lac Saint-Jean a été souvent proclamé le "futur grenier de la province de Québec". En faisant la part de l'exagération, il n'en reste pas moins acquis que c'est une merveilleuse région agricole, où l'on cultive avec succès tout ce que le sol canadien peut produire, y compris le tabac et les fruits qui demandent un climat particulièrement clément.

Le dernier "Bulletin sur l'état des récoltes", publié par le ministère de l'Agriculture, fait voir que la moyenne générale de l'apparence des récoltes est de 80 pour cent dans la Province; or le Lac Saint-Jean dépasse cette moyenne sur presque tous les grains et racines, y compris le tabac que l'on a cru longtemps n'y pouvoir être cultivé.

La culture du blé s'y fait sur une assez large échelle; on y voit des champs qui ne sont pas surpassés en beauté dans les autres endroits de la Province.

Une comparaison de la production dans les comtés de Compton, Stanstead et Huntingdon, avec celui de Lac Saint-Jean, donne le résultat suivant:

"Les comtés réunis de Chicoutimi et Lac Saint-Jean avec une population de 32,409 âmes, ont produit dans une seule année, 154,589 minots de blé, ou 4,800 minots pour chaque mille personnes; dans la même année, suivant des rapports officiels, le comté de Compton, dont la population est de 19,581 âmes, a produit 34,181 minots de blé, soit 1,800 minots pour chaque mille personnes; Stanstead, avec une population de 15,556 âmes, a produit 37,727 minots de blé, soit 2,400 minots pour chaque mille personnes; et Huntingdon, dont la population est de 15,492 âmes, a produit 24,378 minots de blé, c'est-à-dire, 1,600 minots pour chaque mille personnes." (1)

(1) Terres à blé et Industries du Nord de Québec, 1905.

Dans leur rapport pour l'année 1909, les juges du concours du Mérite Agricole concluent ainsi leurs remarques sur le Lac Saint-Jean :

"En terminant notre rapport sur les concurrents du Lac Saint-Jean, nous ne croyons pas déplacées les courtes observations que nous osons y ajouter.

"Nous avons constaté partout des progrès remarquables depuis cinq ans dans les défrichements, les cultures, les constructions, l'augmentation et le développement en général des fermes, des villages, des industries, etc. ; sans compter la création de nouveaux et prospères établissements. Sur les fermes, à part les problèmes de l'égouttement du sol et de la rotation des cultures, qui ne sont pas encore résolus partout avec assez de perfection et de résultats économiques, nous avons remarqué que les travaux de culture paraissaient plus généralement mieux faits que dans la plupart des anciennes paroisses de la vallée du Saint-Laurent. Les planches du labour sont larges, droites et régulières en général. Nous n'avons vu nulle part de ces planches étroites ou inégales, serpentueuses ou obliques à la direction des champs. Les mauvaises herbes n'ont pas encore envahi le pays. Les pâturages sont les plus riches en trèfles (1) que nous ayons jamais vus ailleurs dans la Province."

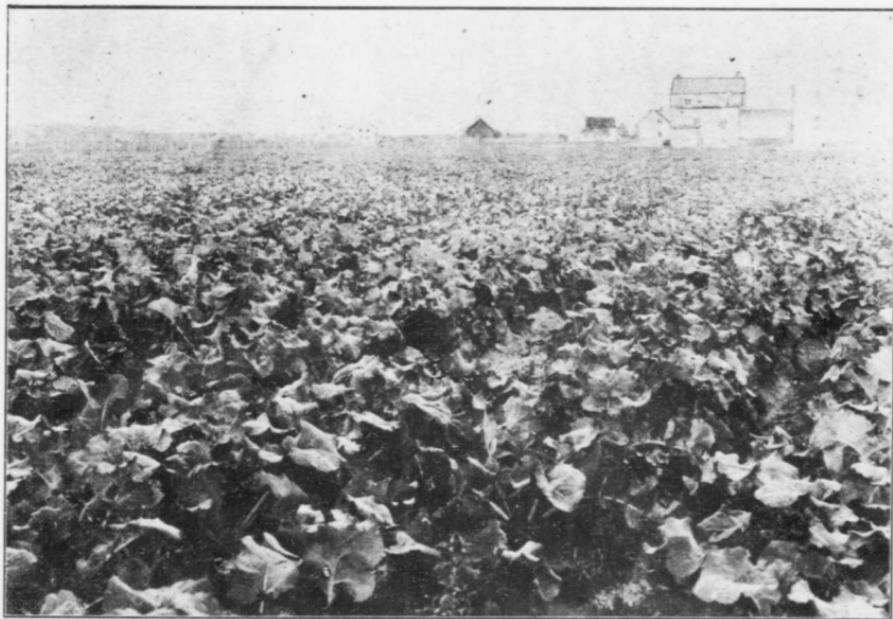
* * *

Le comté du Lac Saint-Jean figure avec avantage au premier rang de ceux qui font le plus grand cas des cercles agricoles.

(1) Un cultivateur de Normandin ayant demandé, par l'intermédiaire du "Journal d'Agriculture", si la culture des abeilles était praticable et rémunératrice au Lac Saint-Jean, M. Luc Dupuis répondit :

"1—La culture des abeilles est praticable dans toute la province de Québec où les trèfles poussent et fleurissent, par conséquent rémunératrice, si on adopte les méthodes de cultures modernes.

"2—Les abeilles butinent sur toutes les fleurs des plantes mellifères et le trèfle blanc et le trèfle alsike donnent les plus beaux miels, mais elles ne peuvent butiner dans les corolles du grand trèfle rouge, n'ayant pas la langue assez longue; cependant elles en fécondent les fleurs en recueillant le pollen."



Lac Saint-Jean.—Un champ de légumes sur la ferme de l'Orphelinat agricole de Péribonka.

Le rapport du ministère provincial de l'Agriculture pour l'exercice terminé le 30 juin 1910 nous apprend qu'il existe dans ce comté 18 cercles agricoles comprenant 1764 membres qui ont souscrit durant cet exercice la somme de \$12,218.80 qui joint aux \$809 de l'allocation gouvernementale aux \$28.00 de recettes diverses, et aux \$987.68 du surplus de 1908, forme une recette de \$14,043.48.

Durant le même exercice toujours, les cercles agricoles ont acheté pour \$40.00 de machines agricoles, \$746.32 d'animaux, et \$11,982.47 de grains de semence, ce qui, joint aux dépenses encourues pour frais d'administration, \$264.56, aux dépenses diverses \$53.18, et au déficit de 1908, \$8.00, constitue une dépense totale de \$13,094.53, laissant à l'actif des cercles un surplus de \$948.85.

C'est le cercle de Saint-Jérôme qui compte le plus de membres. Ces derniers, au nombre de 156, ont souscrit \$3,314.30, somme qui, ajoutée au surplus de 1908, \$48.12 et aux \$50.00 de l'allocation gouvernementale, forme une recette totale de \$3,412.42 qui a été entièrement dépensée dans le cours de l'exercice.

Le Succès de quelques Colons dans la Vallée du Lac-Saint-Jean ⁽¹⁾

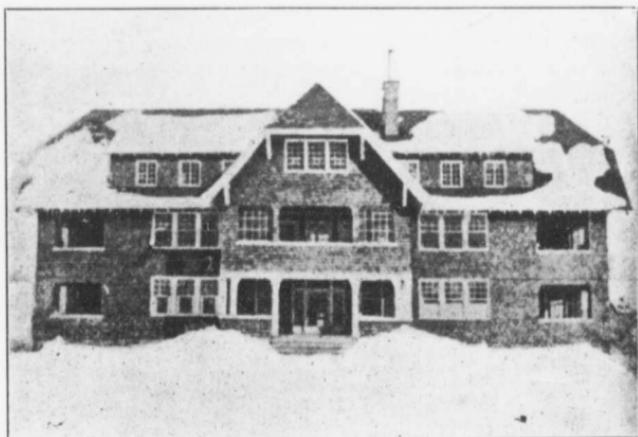
Noms des Colons,	Où ils sont établis.	D'où ils viennent.		Leur avoir à leur arrivée.	Combien valent-ils maintenant.	Combien d'acres en culture.	Combien de têtes d'animaux.	Que il a été: leur dernière récolte en détail.			
		Paroisses	Comtés,					Avoine Minots.	Blé Minots.	Patates Minots.	Foin Bottes.
C. Simard.....	St-Jérôme.....	Baie St-Paul.....	Charlevoix ..	\$ 10 00	\$25,000 00	350	142	3,400	400	300	12,000
S. Duchaine	"	Ste-Agnès	"	20,000 00	20,000 00	200	93	2,000	200	350	7,000
P. Landry.....	Hébertville.....	Kamouraska	Kamouraska	20,000 00	20,000 00	150	40	1,900	200	200	20,000
A.H. Muger.....	St-Bruno.....	Laterrrière.....	Saguenay	1,500 00	20,000 00	200	50	2,000	25	25	6,000
Jos. Maitais.....	St-Cœur de Marie.	Jonquières.....	"	4,000 00	15,000 00	210	95	1,400	175	300	8,000
Arsène Jauvin.....	St-Bruno.....	Hébertville.....	"	600 00	12,000 00	175	57	1,100	50	200	9,000
Marc Harvey.....	St-Cœur de Marie.	"	Lac-St-Jean ..	300 00	12,000 00	220	90	750	150	275	7,500
A. Hébert.....	St-Pélicien.....	St-Grégoire.....	Nicolet.....	12,000 00	12,000 00	400	61	1,800	250	1,700	6,000
L. Langlois.....	St-Gédéon.....	Hébertville.....	Lac-St-Jean ..	12,000 00	12,000 00	470	76	1,800	100	200	4,000
W. Simard.....	"	Baie St-Paul.....	Charlevoix ..	2,400 00	12,000 00	160	20	2,400	150	500	4,000
A. Plourde.....	St-Jérôme.....	Rivière-Ouelle	Kamouraska ..	11,000 00	11,000 00	110	80	1,161	350	300	2,000
L. Gagnon.....	St-Gédéon.....	Ste-Agnès.....	Charlevoix ..	11,000 00	11,000 00	170	90	1,800	170	700	10,000
L. Bovin.....	Hébertville.....	St-Fulgence.....	Chicoutimi.....	11,000 00	11,000 00	150	30	1,900	400	200	8,000
D. Laprise.....	St-Pélicien.....	Hébertville.....	Lac-St-Jean ..	10,000 00	10,000 00	350	62	1,100	180	1,000	7,000
S. Tremblay.....	St-Bruno.....	St-Aldouane.....	Saguenay	200 00	10,000 00	140	86	1,500	200	100	5,000
Hub. Bergeron.....	St-Cœur de Marie.	Malbaie.....	Charlevoix ..	300 00	10,000 00	200	45	700	100	150	1,000
Thomas Dubé.....	Albanel.....	St-Pélicien.....	Lac-St-Jean ..	125 00	2,500 00	50	11	200	200	100	3,000
Jos. Gosselin.....	St-Lucie.....	St-François.....	Montmagny.....	25 00	5,000 00	50	12	300	100	100	5,000
Jos. Cloutier.....	St-Frs de Sales ..	St-Pélicien.....	Lac-St-Jean ..	4,000 05	4,000 05	150	23	700	200	200	2,000
Geo. Blanchette ..	"	St-Jos de Beauce	Québec.....	6,000 00	6,000 00	300	25	800	300	300	4,000
Le Girard.....	"	Chambord.....	Lac-St-Jean ..	150 00	3,000 00	150	20	750	100	200	3,500
A.H. Ouellet.....	St-André.....	Riv.-du-Loup.....	Kamouraska ..	150 00	2,000 00	130	45	450	60	200	1,000
Ern. Villeneuve.....	"	St-Jérôme.....	Lac-St-Jean ..	50 00	6,000 00	100	53	450	40	80	1,200
Stan. Tromblay.....	"	Ste-Agnès.....	Charlevoix ..	50 00	4,000 00	80	35	475	75	175	1,100
C. Bolduc.....	Chambord.....	St-Hilarion.....	"	15,000 00	15,000 00	150	40	250	6,000
Jean Letourneau ..	"	Québec.....	Québec.....	15,000 00	15,000 00	100	40	600	100	200	2,000
Hercule Lavoie.....	Koberval.....	Koberval.....	Lac-St-Jean ..	100 00	15,000 00	100	34	800	70	200	3,000
Alex. Lavoie.....	"	St-Paul.....	Charlevoix ..	200 00	20,000 00	125	32	175	25	175	5,000
Jos. Hct Lavoie.....	"	Chicoutimi.....	Québec.....	200 00	15,000 00	150	39	100	100	150	3,000
Ernest Bergeron.....	Péribonka.....	St-Jos. d'Alma ..	Lac-St-Jean ..	400 00	5,000 00	60	28	500	200	200	1,200
Louis Touzin.....	"	St-Germain.....	Berthier.....	400 00	6,000 00	80	11	300	40	200	2,000
Alb. Gauthier.....	"	St-Jérôme.....	Lac-St-Jean ..	400 00	4,000 00	80	16	400	200	200	200
Abel Tremblay.....	St-Gédéon.....	Chicoutimi.....	Québec.....	100 00	7,000 00	100	35	845	75	250
Ls. Gignon.....	"	Ste-Agnès.....	Charlevoix ..	11,000 00	11,000 00	300	115	800	50	400
Jos-ph Néron.....	"	"	"	10,000 00	10,000 00	50	35	800	40	300

NOTE:—Les espaces laissés en blanc signifient "NIL."

(1) Ce tableau nous a été communiqué par M. René Dupont, ancien secrétaire de la Société de Colonisation du Lac-Saint-Jean. Il a été compilé en 1808.

LA RECOLTE DES BLUETS

Elle constitue une importante ressource pour le colon débutant, surtout celui qui commence avec un faible avoir, puisqu'elle n'exige aucun capital. La cueillette des bluets (myrtilles) se fait sur les terrains incultes ou réputés tels ⁽¹⁾ et appartenant à la Couronne. Elle est donc absolument libre,



Lac Saint-Jean.—Le sanatorium des tuberculeux au Lac Edouard.

Aussi rapporte-t-elle, bon an mal an, une somme moyenne de \$100,000.00.

On comprend l'importance d'une telle source de revenu et la nécessité d'en assurer la permanence, sinon le développement. C'est dans ce but que la Chambre de Commerce de Roberval demandait, il y a deux ans, une législation fixant la dîmension des boîtes et établissant la classification du pro-

(1) Ces terrains incultes sont désignés sous le nom de "Frique", corruption du mot Afrique.

duit. Il est certain qu'une réforme, en ce sens, préviendrait les fraudes dont on s'est trop plaint, dans le passé.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Voici une industrie qui s'est implantée de bonne heure, au Lac Saint-Jean, et qui a fait des progrès constants et très marqués. L'intelligence pratique et l'activité des cultivateurs ne se sont nulle part ailleurs manifestées sous un jour plus favorable, secondées qu'elles étaient par d'excellents pâtures, non contaminés par les mauvaises herbes et où le trèfle abonde.

On a également eu recours aux meilleures méthodes de sélection et d'entretien des vaches et de fabrication des produits.

Chaque paroisse possède une, deux et même trois fromageries; plusieurs ont d'excellentes fabriques de beurre.

Il n'y a peut-être pas un autre endroit, dans la Province, où l'on est arrivé à offrir au marché un produit plus uniforme et de meilleure qualité. Aussi s'en vend-il, chaque année, pour près de \$300,000. Il y a, en outre, la consommation locale qui est considérable.

* * *

Il existe, dans la province de Québec, une société coopérative des fromagers. Tous les ans, il y a un concours, dirigé par le Ministère de l'Agriculture. Lors du dernier concours, 62 fabriques se sont inscrites et dix prix ont été accordés.

La région du Lac Saint-Jean en a remporté quatre, ainsi que le fait voir le tableau suivant et qui est extrait du dernier rapport du Ministère de l'Agriculture de la province de Québec.

TABLEAU indiquant les noms des propriétaires de Fabriques de Fromage faisant partie de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec auxquels des prix ont été décernés en 1910.

Propriétaires	Fabricants	Adresse	Comtés	Pts obtenus	Prix
Tremblay & Bouchard.	Tremblay & Bouchard.	S-Jérôme.....	Lac St-Jean.....	286	1er prix
Frank Grimard.....	Frank Grimard.....	St-Gédéon.....	Lac St-Jean.....	285	2ième prix
F.-X. Trudel.....	Emile Bélanger.....	St-Prospèr	Champlain.....	284	3ième prix
J.-A. Drew (Secrétaire)	Engène Séguin.....	Beech-Ridge.....	Argenteuil.....	282	4ième prix
Adélarde Bergeron.....	Adélarde Bergeron.....	St-Félicien.....	Lac St-Jean.....	281	5ième prix
Ovide Lacoursière.....	Ed. Valois.....	Batiscan.....	Champlain.....	279	6ième prix ⁵
Bouliane & Tremblay.	Bouliane & Tremblay.	Hébertville.....	Lac St-Jean.....	275	7ième prix
Rév. Ludger Pérusse..	Louis Roy.....	St-Flavien.....	Lotbinière.....	270	8ième prix
Charles Lavoie.....	Louis Blais.....	Bic.....	Rimouski.....	265	9ième prix
Joseph Chénard.....	J.-I. Chénard.....	Bic.....	Rimouski.....	264½	10ième prix

AU TABLEAU D'HONNEUR

Si nous voulons bien nous rendre compte de l'importance de la place que tient le Lac Saint-Jean dans l'agriculture, nous n'avons qu'à consulter les rapports du concours du Mérite Agricole.

Pour les fins de ces concours, il fait partie de la cinquième région de la Province, laquelle comprend les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency, Charlevoix et Lac Saint-Jean.

Les juges de ces concours (ils doivent avoir obtenu eux-mêmes le diplôme de très grand mérite) sont: MM. Arsène Denis, Joseph Deland et Thomas Drysdale. Le secrétaire est M. I.-J.-A. Marsan.

Le nombre maximum de points accordés est de cent, et les récompenses sont divisées en trois classes, savoir: 1. Le "très grand mérite" (médaille d'argent) est accordé à celui qui a obtenu 85 points sur cent; 2. Le "grand mérite", (médaille de bronze) à celui qui a obtenu 75 points, et 3. Le "mérite", (diplôme) à celui qui en a obtenu 65.

La ferme de chaque colon est classée comme ferme modèle, suivant le degré de la récompense.

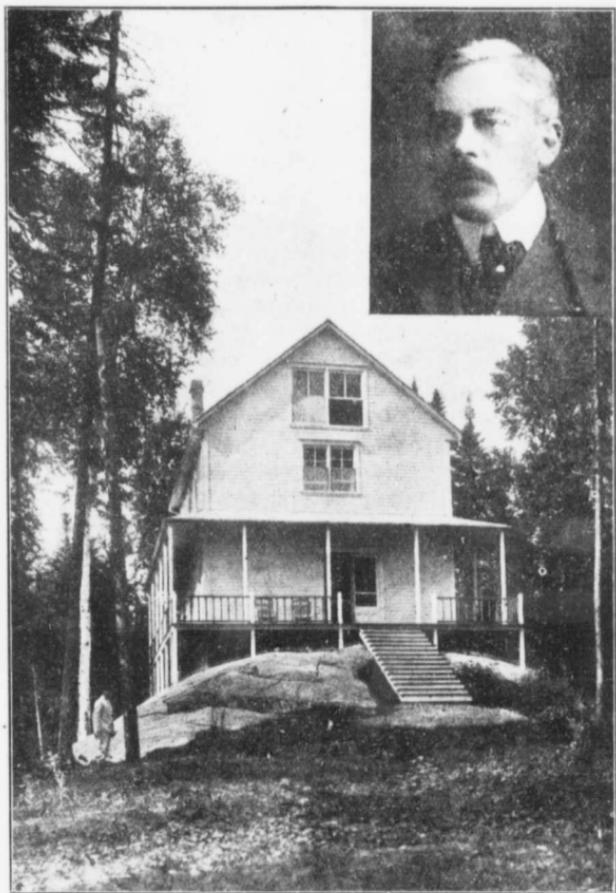
Le concours pour chaque région a lieu tous les cinq ans.

Lors du concours de 1904, sur 33 concurrents, le Lac Saint-Jean obtenait 14 récompenses; et, en 1909, il en remportait 24 sur 45 accordées. Et parmi ces colons modèles, M. Wilfrid Simar, de Saint-Gédéon, décrochait la plus haute récompense: la médaille d'or.

Voici donc 36 colons dont les concessions sont classées au nombre des fermes modèles de la Province. Il y en aurait certes bien davantage, si tous les cultivateurs avaient pris part aux concours, car il est bon de noter qu'il n'y a que ceux qui s'inscrivent qui ont droit d'entrer en compétition.

* * *

Nous allons maintenant résumer quelques-unes des mono-



Lac Saint-Jean.—Feu M. T.-A. Broët et le "cottage" qu'il habitait
à Honfleur.

graphies des lauréats que nous trouvons dans les rapports des concours de 1904 et 1909 :

Concours de 1904.

M. Zoël Turgeon, (Normandin).

Ne fait qu'entrer dans la seconde période de colonisation, car il n'y a que 11 ans qu'il est arrivé, sans un sou, de Saint-Ferdinand-d'Halifax sur son lot encore en bois. Il a commencé par travailler dans les chantiers pour gagner sa vie et ouvrir sa terre. Il a maintenant traversé toutes les difficultés inhérentes à l'ouverture d'un lot et à l'établissement d'une ferme. Plusieurs jeunes garçons travaillants commencent à l'aider, et dans peu d'années la terre rapportera plus que les besoins de la famille, s'il faut en juger par le succès depuis le début.

Les cultures sarclées sur une partie en terre plus légère étaient belles ; les oignons étaient bien poussés et avaient bonne apparence. Les prairies et les pâturages étaient bien fournis de trèfle, preuve que le sol n'est pas impropre à cette culture. M. Turgeon en fait généralement deux coupes et en nourrit ses porcs.

Les grains et le foin sont nets et les travaux de culture sont assez soignés.

M. Albert Naud, (Saint-Félicien).

M. Naud a acheté son lot en 1899. Il n'y avait que 5 à 6 acres de défrichés ; il y a aujourd'hui 77 acres de nettoyés et en bonne culture. La récolte y est assez bonne pour l'année et très nette. Néanmoins les travaux d'égouttement sont encore insuffisants, comme presque partout chez les autres concurrents de Saint-Félicien.

M. Naud possède une beurrerie-fromagerie combinée, bien construite, convenablement outillée et pourvue d'une chambre froide et d'une chambre de maturation améliorées.

M. Naud est encore un jeune homme qui paraît doué d'un

bon esprit d'entreprise. Il peut rendre, dans sa position, de grands services à l'industrie et à l'agriculture dans sa localité. Sa jolie maison neuve bien construite démontre son esprit et ses goûts avancés.

M. J.-B. Chartré, (Saint-Félicien).

M. Chartré, natif de la Jeune-Lorette, a pris sa terre en bois, en 1878, n'ayant pour toute ressource que \$60.00 en argent, deux haches et ses bras. Malgré sa position et sa jeunesse, il n'a pas hésité à épouser la fille d'un brave colon comme lui, se persuadant qu'on pouvait mieux travailler à deux qu'à un seul. Le jeune ménage bien assorti n'a pas manqué de réussir. M. Chartré possède aujourd'hui 84 acres de bonne terre défrichée, en bon ordre, et en excellente culture attestée par une récolte nette et belle partout. D'après son inventaire du printemps dernier, il vaudrait 5 à 6,000 piastres et n'est âgé que de 51 ans. Il possède une bonne maison bien construite, économique, propre, renfermant une pompe à l'eau, un évier, et ornée en avant d'un parterre de fleurs. Les dépendances sont suffisantes et confortables, et renferment une boutique. Les bâtiments de ferme sont également bons et confortables, bien qu'ils ne soient pas d'un modèle parfait.

Une source abritée par une petite bâtisse sert de réservoir réfrigérant pour les canistres à lait.

Les fossés sont bien faits et les levées étendues. Il y a quelques bonnes améliorations foncières: un peu d'épierrage, et de drainage en bois, une plantation de 30 liards, utilisation des cendres sur les légumes, etc., et cela à part le défrichement de la terre qui est l'amélioration par excellence et la plus méritante.

Mme Louis Savard, (Saint-Félicien).

Qu'il nous soit permis d'insérer une courte mention en l'honneur de Madame Veuve Louis Savard, et cela à titre de digne représentante des valeureux colons qui ont ouvert la florissante paroisse de Saint-Félicien. Son mari, feu Louis



Lac Saint-Jean.—Le labour sur la ferme de M. B.-A. Scott, à Mistassini.

Savard, a été l'un des pionniers de la paroisse; il est mort à 84 ans. Cette vénérable octogénaire est encore pleine de vigueur. Elle avait encore filé, depuis peu, 60 livres de laine. Elle a appris seule à lire et à écrire, dans sa jeunesse, à la Malbaie. Louis Savard et son épouse ont séjourné 26 ans à Chicoutimi avant d'aller s'établir à Saint-Félicien avec leur famille. Madame Savard a élevé 12 enfants dont onze sont encore vivants et tous établis au Lac Saint-Jean. De ce nombre sont Mme J.-Bte Chartré, femme du présent Lauréat et M. Hector Savard, le concurrent précédent. Mme Savard s'est mariée à l'âge de 19 ans et Mme Chartré s'est aussi mariée à cet âge. Il y a apparence que "se marier jeune" ne veut pas dire "mourir jeune". Avec des femmes comme Mme Louis Savard, une colonie se fonde rapidement et un pays s'agrandit et prospère promptement.

A voir l'entrain, mêlé d'une certaine émotion, avec lequel Mme Savard raconte les travaux et les peines que lui coûte l'établissement de la famille sur les terres nouvelles du Lac Saint-Jean, et la joie qu'elle éprouve maintenant de voir ses sacrifices récompensés et la région avancée et prospère comme les vieilles paroisses du pays, on se sent vivement ému et on ne peut s'empêcher d'admirer le courage héroïque de ces hardis défricheurs à chacun desquels le pays devrait une médaille d'or.

M. Patrice Gérard, (Saint-Félicien).

M. Patrice Gérard a commencé sa carrière en travaillant pour les cultivateurs des vieilles paroisses, entre autres dans le comté de Laprairie, et en voyageant aux Etats-Unis pour se gagner de l'argent. Il y a 8 ans, il a pu acheter au prix de \$800, le lot qu'il cultive. Il n'y avait alors que 3 arpents de hauteur de défrichés, avec une grange inachevée et la charpente dressée d'une maison. Il a terminé la maison et la grange, construit les autres bâtisses de ferme et dépendances, défriché le reste des 44 acres, cultivé et amélioré toute la terre au point que celle-ci est dans une condition meilleure que

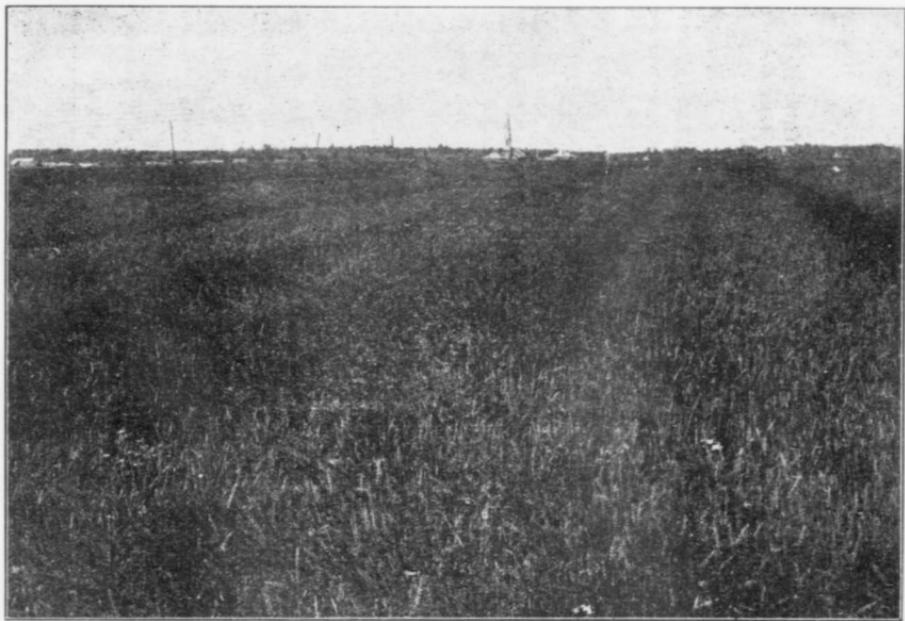
toutes celles visitées jusqu'ici dans Saint-Félicien. La récolte du foin et du grain était aussi la plus nette, la plus belle et la plus régulière. Le rendement du foin fort sur touffe a été estimé à 300 bottes l'acre. Le sol nous a paru un peu plus riche et de meilleure texture que les terres précédentes du même rang. Néanmoins, M. Gérard cultive avec beaucoup de soin et de propreté et fait bien ses travaux; son succès mérite d'être apprécié. Il vaut aujourd'hui \$3,000, n'est âgé que de 41 ans et a 3 enfants.

Damesse Laprise, (Saint-Félicien).

M. D. Laprise, âgé de 57 ans, a été élevé au Lac Saint-Jean. Il n'avait que 3 ans quand son père quitta Saint-Pascal-de-Kamouraska pour venir s'établir à Hébertville dont il fut le premier colon. Aussi est-il de la trempe solide des colons qui n'ont pas peur de l'ouvrage. Il a débuté à Saint-Félicien avec des ressources, il y a eu 20 ans en mars dernier. Il a payé ses lots \$775, argent comptant. Il possède, de plus, un certain mobilier de ferme, 1 cheval et 3 vaches. Ses lots étaient en bois et en broussailles. Un lot a été fait en entier depuis 6 ans. M. Laprise est bien bâti de maison et de dépendances. Les granges et étables sont un peu primitives, mais une vaste grange-étable en construction va bientôt les supplanter. Nous devons signaler une excellente porcherie de 24' x 24', à 2 étages, le haut est destiné à un poulailler; c'est un poulailler bien éclairé et sain, pas trop froid en hiver; il peut être chauffé cependant par le poêle de la porcherie au-dessous.

La maison est entourée d'un parterre de fleurs.

La terre est en bonne condition de culture et les travaux agricoles sont bien faits. L'égoût est peut-être meilleur que sur plusieurs autres fermes concurrentes de l'endroit, et la récolte est aussi très bonne. Le concurrent a employé un peu de chaux et de plâtre, a planté une douzaine de peupliers-liards, l'arbre d'ornement du nord, mais la principale amélioration de M. Laprise consiste en défrichements considérables et dans ses



Lac Saint-Jean.—Un champ de blé, sur la ferme de M. Louis Gagnon, à Saint-Gédéon.

nouvelles constructions, en un mot l'établissement d'une bonne et jolie grande ferme.

Au sujet de son bétail, nous pouvons signaler un bon taureau Ayrshire dressé au travail et de bons cochons.

Le mérite de M. Laprise comme cultivateur prospère et avancé est reconnu de ses concitoyens qui l'ont déjà élu directeur de la Société d'Agriculture du comté. Mme Laprise, mérite une mention pour son industrie et ses travaux domestiques importants et de bonne valeur. Elle est une fervente disciple de Saint-Crispin et possède les grâces de chausser habilement et confortablement toute la famille, ce qui sauve une dépense sensible dans l'époque actuelle.

M. Alphonse Fortin, (Canton Caron).

Nous voici dans le canton Caron, paroisse d'Hébertville, l'inabordable canton Caron, le Port-Arthur de la forêt inculte pour les premiers colons de la région, tant les terres très fortement boisées, planes et humides étaient difficiles à faire et à transformer en cultures. L'héroïsme de quelques forts à bras a eu d'heureux imitateurs et ce redoutable canton est en quelque sorte aujourd'hui le jardin du Lac Saint-Jean. Le sol y est d'une fertilité admirable. Maintenant qu'il est assaini, la culture y est facile et productive. Mais à voir les défrichements, les montagnes de souches, de racines et de troncs morts sur lesquels ont repoussé de nouvelles générations d'arbres, on est étonné de la somme de travail et d'énergie que coûte la mise en valeur de ces belles terres. Honneur à tous ces forts et courageux défricheurs qui travaillent avec un tel héroïsme et un tel succès au développement et à l'enrichissement de leur pays!

M. Fortin est l'heureux propriétaire de 120 acres de la plus belle terre du canton, facile à égoutter à l'aide d'une profonde coulée traversant le front de la ferme. Cette terre est en assez bon ordre. La récolte y est très belle et le bétail passable. Les bâtiments sont bons et disposés économique-

ment, mais un peu défectueux sous le rapport des proportions et de la charpente. Maison, 25' x 25'; grange-étable, 60' x 50'; batterie longitudinale, renfermant l'écurie et l'étable, 25' x 60', au sud et à côté de la batterie où se prennent les fourrages. Ces bâtisses sont en assez bonne condition. Le jardin potager est bon et l'industrie domestique est florissante à la maison. On y fait tous les ouvrages utiles au ménage et à la famille.

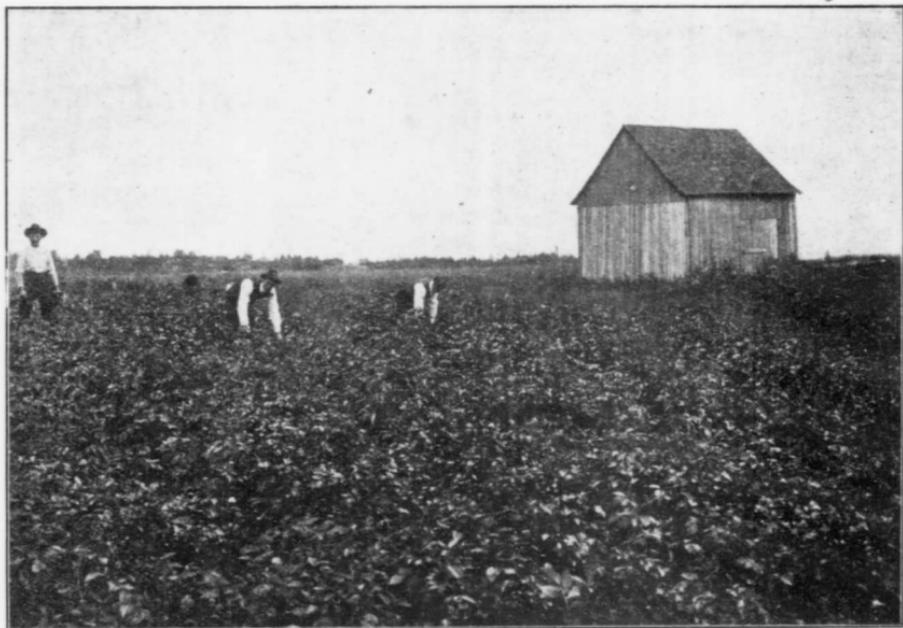
M. Fortin est un homme aux idées de progrès. Il fait des essais de semences et choisit pour sa culture les variétés qui lui donnent meilleure satisfaction. L'an dernier, il a cultivé en lin, un arpent de terre qui lui a rapporté 180 bottes de paille de lin et 7 minots de graines. Il prétend pouvoir récolter sur son sol 15 à 20 minots de graine de lin. Supposons 15 minots — 900 livres — \$18.00 environ. En admettant que la filasse paierait au moins les frais de culture, ce qui devrait être, le bénéfice de la culture du lin au Lac Saint-Jean, serait alléchant. Au reste, nous croyons au succès et aux avantages de cette culture dans la région où habite le concurrent.

M. Fortin cultive depuis 12 ans. Il a commencé avec \$600 en argent et \$300 de stock, mais restant avec une dette de \$1,400. Il doit encore un peu, mais il estime sa valeur nette à \$14,000. Depuis son début, il a défriché 40 acres, clôturé toute sa terre en cèdre et le chemin en fil de fer, il a augmenté et amélioré son stock d'animaux, a construit une cuisine et sa grange et fait les autres améliorations culturales. M. Fortin est âgé de 50 ans, a 12 enfants, dont 3 grands garçons; il est en voie, comme un nouveau Jacob, de fonder des tribus.

Concours de 1909.

M. Wilfrid Simard, (Saint-Gédéon).

C'est M. Wilfrid Simard, cultivateur et colon défricheur, de Saint-Gédéon du Lac Saint-Jean, qui a eu l'honneur, dans



Lac Saint-Jean.—Champ de pommes de terre de M. T. Gaudrean.

ce concours, de voir briller sur sa poitrine la médaille d'or du Mérite Agricole. Pour une région de terres nouvelles, nous admirons les progrès supérieurs constatés dans tous les détails de son exploitation agricole. Système de culture, division et clôturage de la terre, valeur et état de propreté des récoltes, nombre et qualité des animaux, ordre général de la ferme; beauté, dimension, fini, propreté et confort parfait de l'habitation; grandeur, aménagement, plein confort pour les animaux et style tout-à-fait moderne de la grange-étable, et des autres bâtisses accessoires, tout démontre que M. Simard est un cultivateur aux idées largement progressives, et qui fait honneur à sa classe et à sa région.

La maison, toute peinturée et d'un beau fini, est divisée en quatre bonnes pièces en bas, avec en plus un passage d'entrée. Elle est pourvue de toutes les bonnes accommodations, telles que chauffage à air chaud, etc.; 40 à 50 peupliers du pays (liards) plantés le long du chemin de front et de l'avenue qui conduit aux bâtisses rehaussent l'attrait de l'installation, laquelle fait maintenant partie du village de Saint-Gédéon.

M. Simard a fait l'acquisition de sa propriété en 1891, mais il n'est venu pour l'occuper avec sa famille qu'en 1893. Elle était aux trois quarts en bois, en abatis et en souches. Il a dû défricher plus de cent acres. Il a de plus égoutté et divisé toute la terre, construit la maison, les granges et autres bâtisses et les enclos, sans compter une fromagerie, qui est encore en opération. Il a fait des épierrages assez considérables, bien qu'on rencontre encore dans les champs quelques tas de pierres et quelques cailloux erratiques. Les roches ont été utilisées dans les solages de la maison et de la grange, et la culée du pont du fenil. Au champ les animaux boivent dans un abreuvoir alimenté par une pompe à vent tirant l'eau d'un puits artésien non jaillissant, foré à 90 pieds de profondeur. Une bonne allée conduit aux champs du haut de la terre, où se trouve une grange de 40 x 30 pieds, avec une remise en apentis de 30 x 12 pieds, au bout, pour abriter les instruments aratoires.

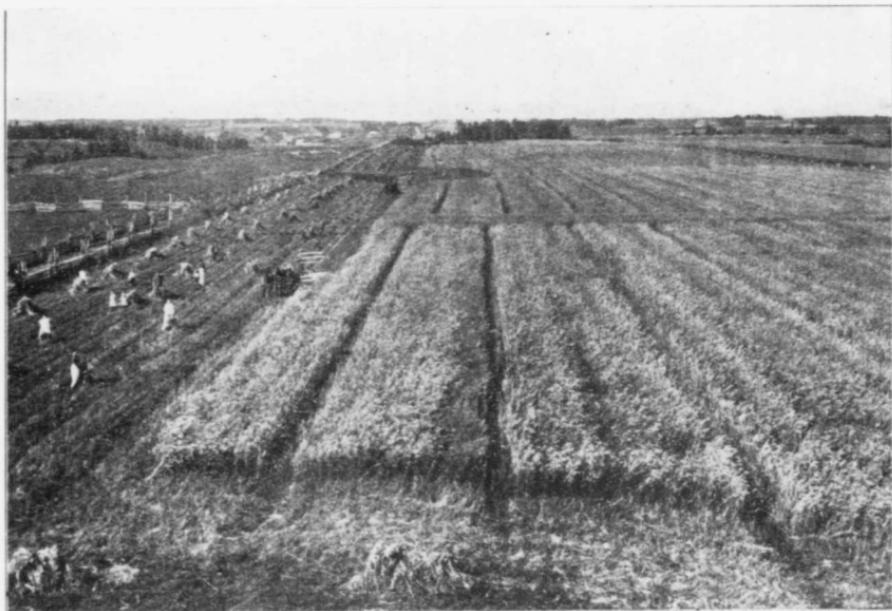
M. Simard emploie un peu de plâtre pour les patates et utilise sur ses cultures les cendres de la maison et de la fromagerie. Il a redressé plusieurs arpents de cours d'eau, étendu ses levées de fossé. Sa tenue de livres, dans un modèle Dalaire, est assez bonne.

Récolte de 1908:—Blé 3 acres— 50 minots
 Orge 2 acres— 40 minots
 Avoine 30 acres—600 minots
 Gaudriole 4 acres—120 minots
 Patates 1 acre —200 minots
 Fourrage vert—4 acres—20 charges doubles
 Prairies de trèfle—15 acres—25 tonnes
 Prairies de mil—45 acres—8,000 bottes.

Bétail:—1 étalon demi-sang ardennais, 6 autres chevaux; 18 vaches, 1 taureau ayrshire, 16 taures, 11 veaux, dont plusieurs sont purs ayrshires; 28 porcs, bons yorkshires, 110 poules et poulets, 37 oies; tous bons troupeaux.

Récoltes:—Blé, 4 arpents, avoine 22 arpents, prairie 50 arpents, pâturage 67 arpents à 90; fourrage vert, 4 arpents à 85; orge 3 arpents, sarrasin 3 arpents, navets 1½ arpent, patates 2½ arpents à 95;—assez bon jardin. Mme Simard est loin d'être inhabile à exploiter l'industrie domestique pour les besoins de son ménage.

Dans ses améliorations et ses travaux agricoles, M. Simard a été grandement secondé par son fils Joseph qui, avant le départ de la famille pour Saint-Gédéon, avait suivi un cours d'agriculture à l'École d'Agriculture de l'Assomption. Depuis son arrivée au Lac Saint-Jean, il a constamment travaillé sur la terre paternelle, dont il conduit les travaux depuis quelques années. C'est lui qui a dirigé la construction des granges, etc. Ses succès prouvent son esprit pratique en même temps que ses connaissances agricoles. M. Simard, qui possède une bonne instruction commerciale, s'occupe occasionnellement d'agences dont les revenus favorisent son exploitation agricole.



Lac Saint-Jean.- Champ d'avoine sur la ferme de M. A. Fortin.

Mme Simard, qui n'est pas moins douée que son digne époux, n'est nullement étrangère à son succès et devra moralement partager sa récompense.

M. Simard est originaire de la Malbaie, et Mme Simard de la Baie Saint-Paul. C'est le comté de Charlevoix qui paraît avoir fourni au Lac Saint-Jean le plus grand nombre de ses bons colons. La plupart d'entre eux, ou leurs enfants, sont des citoyens à l'aise; plusieurs sont véritablement riches. Ainsi les médailles du Mérite Agricole honorent les sacrifices, les succès et les vertus nationales de ces braves pionniers du Lac Saint-Jean.

M. Louis Gagnon, (Saint-Gédéon).

Terre:—M. Gagnon possède 387 acres de terre en trois lots séparés, dont il laboure 207 acres, 50 acres sont en pâturage non labourables et 40 acres en forêt. Le lot principal, celui où il réside, a été pris en bois debout par son père arrivé en second à Saint-Gédéon, deux ans avant le terrible grand feu de forêt qui a dévasté la colonie naissante du Lac Saint-Jean. L'emplacement du florissant petit village, dont l'habitation du concurrent fait maintenant partie, était alors en forêt vierge. M. Gagnon est donc l'un des heureux fondateurs de sa paroisse. Le sol des présentes fermes est un peu mélangé et d'excellente qualité. Il est riche en humus et frais, et un peu rocheux par endroits. On y rencontre des cailloux calcaires. Celui de la terre principale du concurrent demanderait un égouttement plus parfait et des labours plus profonds pour mieux mélanger l'humus avec le sol minéral. Néanmoins la récolte est nette et bonne. Sur un lot le rendement et la qualité du foin sont supérieurs.

M. Gagnon habite une bonne grosse maison en bois de 40 x 30 pieds, toit en mansarde sur les quatre faces, non encore complètement terminée, divisée en cinq pièces en bas et en neuf en haut, fournie d'eau au moyen d'une pompe aspirante, pourvue de plusieurs dépendances, mais un peu nue à l'exté-

rieur. Une bonne clôture en fil de fer "Page" avec poteaux peints en blanc entoure la propriété.

Les bâtiments sont convenables, assez commodes, bien éclairés et suffisamment confortables. La meilleure bâtisse est la porcherie.

Le service d'eau y est effectué par une pompe.

Pour ce qui concerne son établissement, M. Gagnon a défriché sur le lot principal (lot paternel) 131 acres et fait toutes les bâtisses et autres améliorations, et sur les autres lots il a défriché et mis en culture 106 acres. Son mérite est donc indiscutable autant qu'il est reconnu dans sa localité.

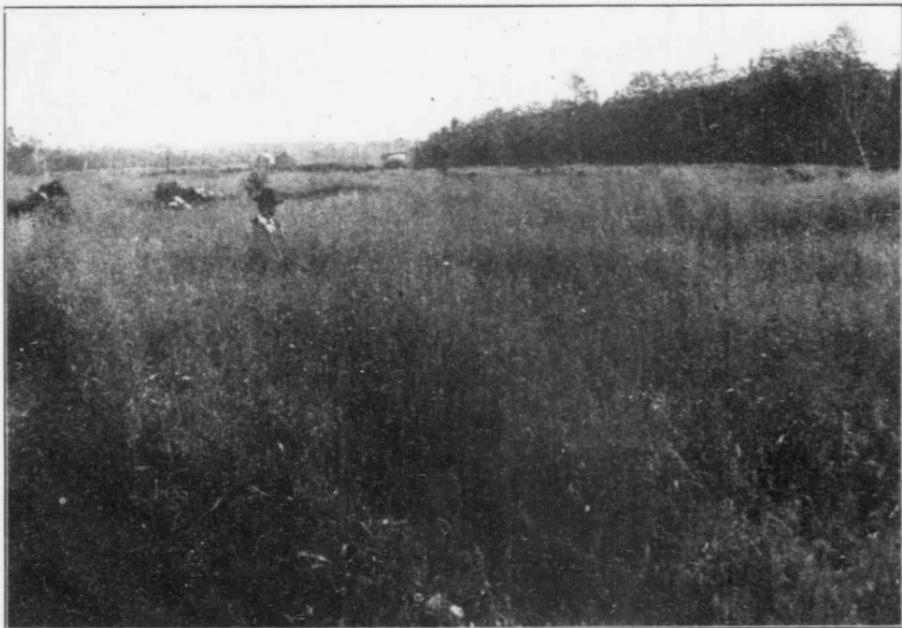
Le bétail de la ferme est dans l'ensemble relativement bon. Il comprend 8 chevaux, 77 bestiaux, dont 41 vaches et un bon taureau canadien, 40 moutons, 21 cochons, 100 poules, 8 dindes, 16 oies.

Récoltes:—Blé 4 acres, orge 2½ acres, pois 3 acres, pâturage 100 acres à 90; avoine 40 acres, gaudiole 3 acres, patates 3 acres et fourrage vert 5 acres à 85; prairie 80 acres à 95. M. Gagnon récolte généralement sa graine de mil. En 1908 il a récolté 40 livres de graine de trèfle. Il cultive un petit jardin potager. En fait d'industrie domestique, les femmes filent et fabriquent des flanelles, des couvertes et autres tissus.

M. Adélar-A. Hudon (Hébertville).

Etendue de la ferme 165 acres, en culture 130 acres. Sol en terre franche de bonne texture et très fertile. La terre est assez bien égouttée et les travaux de culture sont assez bien conditionnés. La récolte est bonne et assez nette. — Un petit bois peu éloigné des bâtiments et constamment pâturé abrite les animaux contre les ardeurs du soleil et contre les intempéries de l'atmosphère en certains jours.

M. Hudon a installé son habitation et ses bâtisses de ferme à plusieurs arpents du chemin public, au nord et au bord d'une coulée assez profonde qui assure et facilite l'égouttement parfait du sol tout autour de l'installation. Cette installation et l'excellente grange-étable qu'elle comprend sont le plus remar-



74

Lac Saint-Jean.—Champ d'avoine sur la ferme de M. l'abbé Villeneuve, à la Rivière Moreau.

quable item de la ferme. Cette bâtisse récemment construite est suffisamment éclairée et dans un ordre convenable. Les châssis portent quatre vitres de 14 x 18 pouces. Une pompe actionnée par une roue à vent aspire l'eau d'une source et la distribue dans les locaux où il en a besoin. — M. Hudon possède dans le haut de sa terre une bonne grange à foin, et dans le groupe des dépendances de la ferme, une grange aux outils et les autres hangars nécessaires.

Production:—Blé, 2½ acres, pois, 2 acres, sarrasin, 1½ acre, prairie, 50 acres, pâturage, 40 acres à 90; avoine, 23 ½ acres, lin, 1/8 acre, patates 1½ acre à 95; choux de Siam, 3-10 acre, navette, 1-8 acre, fourrage vert, 1 acre à 85. — Deux bons petits jardins renfermant les légumes et les herbes officinales propres aux usages culinaires. L'industrie domestique n'est pas négligée.

Bétail:—5 chevaux canadiens et canadiens-ardennais; 22 vaches, 2 taureaux, 5 taures, 2 veaux-croisés; 42 moutons, 5 porcs, 28 poules minorques noires. Le tout relativement bon.

Il y a trente ans que M. Hudon est arrivé avec son père sur ses terres qui étaient alors presque toutes en forêt, y compris l'endroit où sont installées les bâtisses. Il a défriché environ 125 acres, et l'aspect de ses propriétés ressemble à celui d'un vieil et prospère établissement. M. Hudon a donc acquis un mérite digne de récompense.

M. Alexis Girard, (Canton Delisle).

M. Alexis Girard possède une ferme de 116 acres, dont il ne laboure encore que 50 acres, le reste étant en pâturage non labourable et en forêt. Terre coupée par la rivière Mistook et accidentée. — Sol franc et fertile portant des récoltes nettes.

La grange, de 155 x 32 pieds, plus une galerie longitudinale de 12 pieds en avant, renferme 64 pieds d'étables et écurie et deux batteries. Les étables sont convenablement éclairées et les dispositions de l'intérieur en sont assez commodes. Des passages d'alimentation existent à la tête des animaux.

La culture et la qualité du jardin méritent une mention

élogieuse à l'adresse de l'épouse du concurrent et de ses ingénieuses jeunes filles. Tous les légumes dont il est rempli sont beaux: oignons bulbifères, oignons-patates, choux, betteraves, carottes, laitue, fêveroles, fraises, etc., attestent chez les jardinières d'excellentes aptitudes pour l'horticulture maraîchère. M. Girard a été pendant dix-sept ans le fermier de M. Siméon Lesage, ex-sous-ministre des Travaux Publics, sur la ferme qu'il possédait à Hébertville. Il réside depuis douze ans sur sa terre, qu'il a prise en bois debout et dont il a défriché 100 acres. Il a suivi les conseils de feu le regretté curé Labelle. A la place des arbres, il a planté "du monde": une bonne famille de plus de douze enfants, dont six filles et trois garçons sont encore au foyer paternel, où l'on travaille avec intelligence et entrain comme dans une petite manufacture. Dans le cours de l'année écoulée les femmes ont fabriqué 155 aulnes de tissus, dont 68 aulnes de toile dans le cours du printemps dernier. Comme on peut le présumer, M. Girard n'est pas sans vertus méritoires vis-à-vis de son pays. Il pourra porter sa décoration avec un bien légitime orgueil.

Bétail:—5 chevaux de race canadienne et porcheronne; 15 vaches, 1 taureau, 12 taures, etc, 3 veaux, de race jersey et jersey-ayrshire; 23 moutons shropshires; 9 porcs croisés, 33 poules et poulets, 10 oies. Le tout assez bon.

Production:—Blé 5 acres, avoine 15 acres, pois 4 acres, lin 1-8 acre, divers légumes $\frac{1}{4}$ acre à 90; orge $2\frac{1}{2}$ acres, gaudriole 5 acres, patates $1\frac{1}{2}$ acre, prairie 20 acres, pâturage 25 acres à 85; sarrasin 3 acres à 80; choux de Siam $\frac{3}{4}$ acre à 100. M. Girard récolte sa graine de mil.

M. Johnny Coulombe, (Rivière-au-Doré).

La ferme de M. Coulombe se signale particulièrement par une bonne et jolie maison pleine de confort, de 30 x 28 pieds, jointe à une cuisine de 20 x 18 pieds, laquelle communique avec une bonne dépendance de 30 x 20 pieds avec remise de 9 pieds de large au bout; par des clôtures et des champs en bon ordre et bien égouttés; par le redressement d'un cours d'eau



Lac Saint-Jean.—Un champ de tabac, sur la ferme de M. A. Hermigoyes, à Chambord.

sur une longueur de six arpents; par d'assez bons troupeaux, une belle récolte de grains, des pâturages excellents couverts d'un épais tapis de trèfle blanc et alsique, et par la possession d'une boîte de téléphone. Mais son principal mérite et sa gloire sont dans ses sept jeunes garçons, qui se suivent en échelons et pleins de bonnes promesses pour l'avenir. Bientôt il n'y aura plus assez de terres dans la région du Lac Saint-Jean pour tous les colons qui y poussent.

Au foyer, on file, tisse et tricote pour les besoins domestiques.

Bétail:—2 chevaux, 21 bestiaux dont 11 vaches; 8 moutons, 11 porcs, 20 poules, 7 oies. On remarque un veau mâle de race pure.

Cultures:—5 acres en blé à 85; 7 acres en avoine; 17 acres en mélange de grains; 2 acres en patates; $\frac{1}{4}$ acre en blé-d'Inde fourrager et 25 acres en prairies; 2 acres en pois; $\frac{1}{2}$ acre en lin; 1-10 acre en betteraves et 15 acres en pâturage à 100. Un assez bon potager dans le champ à part le jardin de la maison.

M. Adélard Fortin. (Chambord).

Terre de 50 acres, toute labourable. M. Fortin est un lauréat du dernier concours, qui a depuis continué à faire sur sa ferme d'utiles améliorations comprenant: 5 acres de terre neuve, construction d'une remise de 42 x 13 pieds, d'une porcherie avec un poulailler de 13 x 22 pieds avec appendice de 6 x 6 pieds, d'un caveau à patates de la contenance de 500 minots, de plusieurs "cabanes" à poulets, etc. Il a enlevé de la surface de sa terre plusieurs cents charges de pierres, fait un peu de nivellement et construit un chemin de côte. Le stock d'animaux a été aussi amélioré. Nous avons observé un gros tas de bois de cèdre destiné à faire des piquets et des perches pour le clôturage de la ferme et autres usages. C'est une excellente mesure d'ordre qui peut sauver du temps et de l'argent.

M. Fortin donne le bilan de ses opérations financières de 1908 par les chiffres suivants: Recette totale en argent \$521.75,

dépense totale pour la ferme et la famille \$313.21, laissant une balance de recette de \$208.54. Les dépenses de la terre sont de \$58.35, et celles de la famille de \$254.86. Mme Fortin n'a pas négligé son bon jardin ni ses travaux domestiques.

Bétail:—2 chevaux de travail et une jolie grosse pouliche d'un an, demi-sang ardennais, laquelle a obtenu le premier prix au concours de 1909; 6 vaches et trois autres têtes bovines; 15 moutons dont un bélier cotswold; 6 porcs chesters blancs; 144 volailles plymouth-rocks; 8 oies.

Récoltes:—3 acres de blé, 35-100 acre de lin, 2½ acres de patates et 1¼ acre de fourrage vert à 100; 1½ acre d'orge, 2 acres de mélange, ¾ acre de blé-d'Inde pour grain; ½ acre de navette et 11 acres de prairie à 90; 14 acres d'avoine à 95; 13 acres de pâturage, mais la qualité du fourrage vert y supplée.

M. Paul-Auguste Normand, (Péribonka).

Le domaine de M. Normand, acquis de plusieurs propriétaires antérieurs, renferme 1,420 acres, dont 200 en cultures labourées, 230 "en souches", garnis de graines fourragères et en pâturage, et 10 acres en tas d'abatis. 500 acres en forêt; le reste en prairies naturelles inondées, une partie de l'année en marécages. Il est situé dans le canton Taillon, à l'embouchure de la Grande-Péribonka.

M. Normand a laissé la France pour le Canada en juillet 1905, et en septembre de la même année, il prevait possession de son domaine et commençait les défrichements. Depuis lors il a abattu 410 acres de forêt et transformé en belles prairies couvertes d'un foin abondant et de qualité supérieure, et en excellents champs de grains, 200 acres, sans compter les 230 acres ensemencés en trèfles et graminées entre les souches et constituant de riches pâturages.

Le sol de ce domaine est plan, sans roches, formé d'une terre jaune sablo-argileuse de bonne texture, assez substantielle et apparemment très fertile, s'il faut en juger par l'état des récoltes qui sont, dans l'ensemble, les plus belles que nous ayons vues dans la région ouverte au présent concours, étant

à 95 et 100. Elles sont de plus parfaitement nettes. Les champs en culture sont bien nivelés et labourés en grandes planches bien faites. Le sol défriché est bien égoutté par de bons fossés convenablement localisés. L'égouttement est la principale exigence de ce terrain; M. Normand l'a parfaitement compris et n'a pas négligé ce point important de l'économie rurale. Il n'a rien fait à demi. Tout sur sa ferme est exécuté avec cette perfection que commandent l'esprit et les goûts ar-



Lac Saint-Jean.—La fromagerie de M. François Grimard, à Saint-Gédéon.

tistiques d'un homme éclairé. Défrichements, travaux d'égouttement, cultures, constructions, tout est conforme aux données du génie rural et en ordre parfait. Cette transformation rapide et quasi immédiate de la forêt en terre labourable exige sans doute une mise de fonds plus élevée, qu'un colon pauvre ne peut imiter, mais que les revenus attestés par l'abondance des récoltes semblent justifier. Quoi qu'il en soit, M. Normand a mérité la reconnaissance du pays pour être venu consacrer

au développement pratique de la colonisation et de l'agriculture ses capitaux et son généreux savoir-faire, et donner ainsi le bon exemple aux colons des deux Péribonkas.

L'outillage est très complet pour les besoins de la culture et du défrichement. Les bâtisses sont bien finies et d'un bon style.

M. Normand s'était bâti un joli "cottage", qui a été détruit par un incendie. Il existe encore une bonne maison de ferme avec ses dépendances pour les employés. En attendant un nouveau logement, M. Normand s'est réfugié dans une bâtisse construite pour un atelier, laquelle du reste est propre, bien construite et ne manque pas de confort pour la saison d'été.

M. Normand s'est procuré les services, comme contre-maître et conseiller, de M. Tremblay, défricheur et agriculteur d'expérience, ci-devant directeur des fermes du Séminaire de Chicoutimi, et dont les capacités sont démontrées par les travaux accomplis sur le domaine et par les résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Bétail:—6 chevaux, 9 vaches, 1 taureau, 8 taures, 5 veaux, en tout 23 têtes, toutes de race canadienne pure; 26 porcs yorkshires et croisés tamworths.

Nous avons attiré l'attention de M. Normand sur la possibilité d'un bon résultat financier avec la production et le nourrissage d'animaux de boucherie de bonne race propre au climat de la localité, dans les circonstances particulières où il se trouve, circonstances analogues à celles où nous avons rencontré des cultivateurs qui retireraient du système de bons avantages.

Cultures:—Blé 6 acres, seigle 12 acres, orge 16½ acres, avoine 100 acres, pois 4 acres, betteraves ½ acre, navets 1 acre, choux de Siam 35-100 acre, carottes ½ acre, patates 2 acres, blé-d'Inde pour fourrage 30-100 acre,—pour essai—foin 166 acres, pâturages 38 acres.

La récolte de 1908 a été comme suit: Orge, 5 acres, 250 minots; avoine, 70 acres, 2,500 minots; seigle, 9 acres, 225 mi-

nots; patates, 1 acre et deux tiers, 550 minots; navets, $\frac{3}{4}$ acre, 500 minots, foin, 40 acres, 85 tonnes.

M. Normand possédant sous son étable une cave à fumier en pierre avec sol bétonné et puisard à purin, répand ce dernier sur les prairies le printemps à l'aide d'un tonneau arrosoir.

Les semences confiées à la terre sont toutes parfaitement nettoyées et de première qualité.

M. Normand a dépensé dans le cours des trois années au delà de \$30,000.00 en achats et améliorations diverses.

POUVOIRS HYDRAULIQUES

Nous avons dit plus haut que le Lac Saint-Jean était entouré d'une série de chaînes de montagnes formant un vaste amphithéâtre. Cette formation implique donc une élévation graduelle formant des séries d'obstacles à l'écoulement des eaux. Et comme la vallée du lac Saint-Jean est sillonnée par une dizaine de rivières, elle doit donc offrir de nombreux et importants pouvoirs hydrauliques.

Comme question de fait, il n'existe pas, en aucune contrée de l'Amérique du Nord, un coin de terre offrant autant d'avantages à l'industrie par l'emploi des forces naturelles.

La Grande-Péribonka fournit sept chutes d'une hauteur totale de 166.17 pieds et la première n'est qu'à 14 milles de son embouchure.

Sa grande voisine, le Mistassini, forme deux cascades à moins d'un demi-mille l'une de l'autre et à 24 milles seulement de son estuaire. Ses trois affluents offrent aussi de nombreuses chutes.

Dans la Chamouchouan, signalons les chutes à l'Ours, tout près de Saint-Félicien, et Nouchipon, à 20 milles en amont. Sur ses tributaires, notamment sur les rivières Iroquois, à l'Ours et au Saumon, il y a nombre de rapides et de cascades.

La rivière Ouiatchouan, sur son parcours de 68 milles,

donne une différence de niveau de 290 pieds. Une seule chute a 236 pieds de hauteur.

La Métabetchouan offre trois rapides formant une tête d'eau de 75 pieds, et la Belle-Rivière une chute de 60 pieds, dans le voisinage de Hébertville.

La Petite-Décharge, avec un canal d'alimentation, pourrait



Lac Saint-Jean.—La fromagerie de MM. Tremblay et Boucharde, à Saint-Jérôme.

donner une chute de plus de 100 pieds de hauteur.* Quant à la Grande-Décharge, il faudrait des barrages dispendieux pour utiliser ses eaux comme force motrice.

Voici, en guise de conclusion, un relevé officiel de la force motrice que pourrait développer le système hydraulique du Lac Saint-Jean:

Grande-Péribonka	301,025	chevaux-vapeur	
Petite-Péribonka	1,500	"	"
Mistassibi	75,000	"	"
Mistassini	60,000	"	"
Au-Rat	22,723	"	"
Ouassienska	15,000	"	"
Chamouchouan	100,000	"	"
Au-Saumon, aux-Iroquois et <i>Ouiat-</i> <i>chouaniche</i>	2,000	"	"
<i>Ouiatchouan</i>	33,000	"	"
<i>Métabetchouan</i>	2,500	"	"
Belle-Rivière et Aulnaies	500	"	"
Petite-Décharge	25,000	"	"
Grande-Décharge	15,000	"	"
	653,248	"	"

* * *

On a calculé que la limite extrême de force motrice que pourraient fournir les célèbres chutes Niagara serait de 350,000 chevaux-vapeur, soit 50,000 C.-V. seulement de plus qu'en peut développer la Grande-Péribonka.

Les grands pouvoirs hydrauliques des rivières Péribonka et Mistassini sont raccordés aux chemins de fer Québec et Lac Saint-Jean et Baie des Ha!Ha! par des bateaux à vapeur qui font un service régulier sur le lac Saint-Jean. Le transport des matériaux nécessaires à leur exploitation pourrait donc se faire dans des conditions extrêmement avantageuses.

* * *

Les pouvoirs hydrauliques énumérés ci-après sont les seuls qui ont été vendus ou affermés :

Rivière Métabetchouan.—Rapides situés en face des lots Nos 21, 22, 23 et 24, rang ouest Métabetchouan. Vendue à la "Métabetchouan Pulp Co."

Rivière Métabetchouan.—Pouvoir hydraulique en front du

lot No 40, dans le 1er rang du canton DeQuen. Vendu à Théodule Vandal.

Rivière Métabetchouan.—La chute Blanche, située en face du lot No 15, rang V DeQuen, sur la rive gauche de la Métabetchouan et des lots Nos 33 et 34, rang de la rivière, dans le canton Saint-Hilaire. Vendue à la Cie. de pulpe de Métabetchouan.

Rivière Métabetchouan.—La chute des Cascades, en face du lot No 27, 1er rang du canton Saint-Hilaire. Vendue à la Cie de Pulpe Métabetchouan.

Rivière Péribonka.—Chute de la Petite-Péribonka, en face des lots 21 et 22½ de Dolbeau. Vendue à P.-A. Potvin.

Rivière Péribonka.—Pouvoir hydraulique fourni par la chute Blanche, sur la Petite-Péribonka, en front du lot No 25, du IVème rang, canton Dolbeau. Vendu à la Cie. de Pulpe de Péribonka. (Aujourd'hui Cie. de Pulpe Dalmas).

Rivière Saguenay.—Pouvoir hydraulique de la Grande-Décharge, de la chute à Caron à la ligne de division entre les cantons Taché et Delisle, îles et terrains non inclus. Vendu à B.-A. Scott.

Rivière Saguenay.—Pouvoir hydraulique de la Grande-Décharge, du lac Saint-Jean à la ligne de division des cantons Taché et Delisles. (Îles et terrains non inclus). Vendu à L.-T. Higgins.

Rivière Saguenay.—Toute la partie du lit de la rivière, appelé la Petite-Décharge, un des bras de la rivière Saguenay, comprise entre la rive sud de cette rivière et l'île Sainte-Anne. Superficie du lit de la rivière: 14 acres. Vendue à Bellermin Lapointe.

Rivière Saguenay.—Entre la chute à Caron et la rivière Shipshaw. Vendue à Thos.-L. Wilson.

INDUSTRIES

Les quelques rivières qui prennent ou apportent leurs eaux au lac Saint-Jean peuvent fournir une force motrice de près de 700,000 chevaux-vapeur. Les trois quarts au moins de cette énergie sont inexploités. Les grandes chutes des rivières Chamouchouan, Mistassini et Grande-Péribonka sont encore disponibles. C'est donc dire que l'industrie est plutôt projet d'avenir que réalisation du présent.



Lac Saint-Jean.—La ferme de M. B.-A. Scott, à Mistassini.

Certaines industries s'y sont toutefois solidement implantées et se développent rapidement, favorisant le progrès général.

Il y a actuellement, dans le Haut-Saguenay et le Lac Saint-Jean, cinq manufactures de pâtes de bois et une manufacture de papier.

Voici leurs noms et leur capacité de production :

Endroits.	Nom de la Compagnie.	Capacité de rendement.
<i>Chicoutimi</i> ...	La Cie de Pulpe de Chicoutimi . .	300,000 lbs
<i>Jonquières</i> ...	"Jonquières Pulp Co., Ltd." . . .	85,000 "
<i>La-Tuque</i> . . .	"Quebec & St. Maurice Ind. Co." .	50,000 "
<i>Ouiatchouan</i> ..	"Ouiatchouan Falls Pulp Co." . .	60,000 "
<i>Saint-André</i> ..	"Métabetchouan Pulp Co."	50,000 "
Total		545,000 "

La "Jonquières Pulp Co., Ltd." fabrique aussi 45 mille livres de papier par jour..

La compagnie de Pulpe Dalmás, organisée en 1909, a construit ses usines sur la rivière Petite-Péribonka. Sa capacité annuelle de production est de 4,500 tonnes. Elle possède, à deux milles en amont de son usine, une autre chute, "La-Blanche", où elle se propose de faire des travaux en vue de doubler sa production annuelle.

La réserve forestière de cette compagnie couvre une étendue de soixante milles, sur la rivière Péribonka, et elle est d'une exploitation facile et peu coûteuse.

Un village déjà assez important est en train de se développer, autour du moulin, sous le vocable de Saint-Amédée-de-Péribonka. Les colons fournissent environ 75% du bois consommé à l'usine et cette dernière emploie 30 à 35 hommes.

La pulpe est transportée à Roberval sur deux bateaux et quatre chalands que possède la Compagnie.

C'est M. Eugène Leclerc, M.P.P., qui a organisé cette nouvelle industrie, et le président actuel est l'hon. M. Amédée Robitaille.

Le bureau d'affaires de la Compagnie est dans la ville de Québec.

* * *

La fabrication d'une tonne de pâte de bois coûte, pour le bois, la main d'oeuvre, etc., \$12.59; celle d'une égale quantité de papier, \$34.25.

Voici donc une industrie, pour ainsi dire à ses débuts, qui rapporte déjà plusieurs centaines de mille dollars par année aux habitants de cette région et qui promet d'en rapporter d'avantage dans un avenir très rapproché. Il est certain qu'elle opérera une transformation complète de tout le Lac Saint-Jean.

Prenons Chicoutimi, par exemple: En 1896, lors des débuts des opérations de la Cie. de Pulpe, l'évaluation des biens imposables, dans la ville, était de \$267,000, et la population se composait de 1,900 personnes. En 1909, elle atteignait 6,000 habitants, et, en ne comprenant pas les propriétés de la Cie. de Pulpe, l'évaluation des biens imposables était de \$1,600,000.

C'est donc, pour une période de 13 ans, une augmentation de 480%, dans la valeur de la propriété imposable, et de 215% dans le nombre de la population. (1)

Jonquières a subi, sur une échelle nécessairement plus restreinte, une semblable augmentation. C'est aujourd'hui une petite ville industrielle, éclairée à l'électricité, etc. Depuis dix ans, sa population s'est accrue de 500 à 2,000 habitants.

* * *

On a essayé de découvrir plusieurs substituts à l'épinette pour la remplacer dans la fabrication du papier à journal, mais sans aucun résultat pratique.

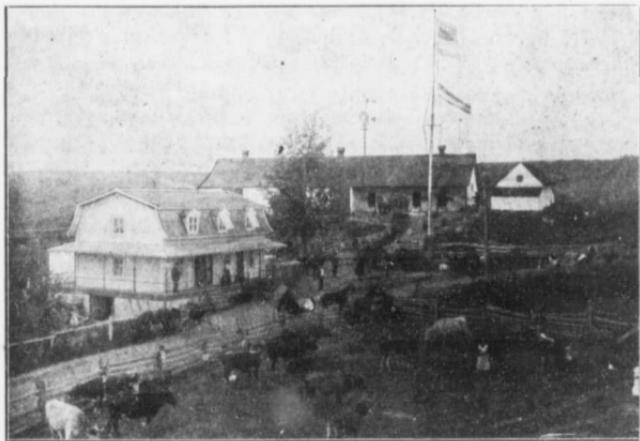
Le gouvernement de Washington a voté, l'an dernier, une somme de \$30,000 pour organiser une série d'essais en coopération avec l'Association de fabricants de pâte de bois et de papier à journal pour trouver un substitut à l'épinette. Une usine a même été établie à Waisaw, Wis.; mais les résultats ont été négatifs.

Il s'en suit donc que les régions productrices d'épinette, comme le Lac Saint-Jean, resteront les grandes, pourvoyeuses de l'industrie du papier à journal.

(1) M. J.-C. Langelier. Conférence à la Société d'Economie Sociale et Politique. Québec 1909.

Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans les détails d'organisation de chacune de ces usines, nous contentant de quelques notes sur la Cie. de Pulpe de Chicoutimi, la plus considérable et la mieux organisée de tout le Canada et probablement de l'Amérique du Nord.

"La Cie. de Pulpe de Chicoutimi est une institution exclusivement canadienne-française, en ce sens que tous les actionnaires sont des Canadiens-français, et presque tous de Québec.



Lac Saint-Jean.—La ferme de M. Wilfrid Raté.

"L'usine produit, chaque jour, 300,000 livres de pâtes de bois et consomme, chaque année, 1,600,000 billes d'épinette et de sapin de 13 pieds de longueur. La façon de ces billes et leur flottaison sur les rivières, pour les amener à l'usine, coûte \$250,000 par année.

"Dans l'usine, pour faire la pâte de bois, la Compagnie emploie 400 à 500 ouvriers, dont les salaires s'élèvent à \$150,000, ou plus de \$12,000 par mois.

"Pour le chargement de la pulpe, sur les voitures de chemin de fer et à bord des navires, elle emploie 200 à 250 hommes auxquels elle paie \$140,000 par année, ou encore une moyenne de près de \$12,000 par mois.

"Chaque été, les usines de Chicoutimi chargent environ 20 navires de 3,000 à 4,000 tonnes chacun. Ces navires transportent la pulpe en Angleterre et en France." (1)

Il est certain qu'avant longtemps cette compagnie fondera à côté de sa pulperie une immense usine à papier qui fera de Chicoutimi une grande ville manufacturière, et, l'élan une fois donné, on verra surgir de semblables industries sur les rivières Chamouchouan, Mistassini et Grande-Péribonka.

* * *

Les principales scieries de cette région sont celles de la "Oyamel Lumber Co.", à Roberval (anciennement la propriété de M. B.-A. Scott) et la "Jonquières Pulp Co.". Il y a en outre un grand nombre de scieries exploitées par des particuliers. On en trouve dans toutes les paroisses.

Au Lac Des-Commissaires, M. W.-E. Turner possède une fabrique de fuseaux.

À Jonquières, outre l'usine de pâtes de bois et de papier, il y a une cartonnerie importante.

Des carrières de pierre à chaux sont en pleine opération à Roberval et à Chambord-Jonction.

Hébertville et Roberval possèdent des briqueteries.

Il y a, à la rivière Shipshaw, une grande usine de carbure.

De grandes quantités de beau granit rose sont extraites des carrières de Roberval et du voisinage. On en a transporté jusqu'à Québec. Il n'existe pas, dans tout le district de Québec, de matériel de construction plus estimé. L'hôtel-de-ville de Roberval, l'église de Saint-Félicien et le nouvel agrandissement de la citadelle de Québec ont été construits avec ce granit.

Enfin, nous pourrions mentionner les industries de Saint-

(1) M. J.-C. Langelier. Conférence déjà citée.

Raymond, La-Tuque et Chicoutimi, etc., endroits situés sur les diverses lignes du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean.

* * *

Le 19 novembre 1910, le conseil municipal de la ville de Roberval adoptait la délibération suivante qu'il fit publier dans la presse du district pendant plusieurs semaines :

"Que le conseil-de-ville se déclare prêt à aider les personnes ou compagnies qui construiront ou exploiteront, dans les limites de la ville de Roberval, une usine de quelque importance ;

"I. En leur fournissant gratuitement le terrain nécessaire pour y placer l'usine et ses dépendances sur le lot soixante-sept du cadastre officiel, au centre de la ville ;

"II. L'eau nécessaire pour le besoin de telle usine, mais sans nuire au besoin de la ville ;

"III. L'exemption de taxes durant vingt ans."

Voici une mesure d'initiative qui se passe de commentaires.

RESSOURCES MINIERES (1)

Bien que cette région, jusqu'à présent, n'ait produit aucun minéral proprement dit sur une échelle commerciale, il y a de bonnes raisons de croire que cette industrie doit se développer quand elle sera mieux connue, et en même temps que les conditions de traitement de certains minerais changeront.

Il est reconnu aujourd'hui que la métallurgie électrique des minerais de fer titanique est une chose pratique et d'application courante. Qu'attendre alors de ces nombreux et puissants gisements d'ilménite remarquables presque partout dans ce district par des experts miniers et où l'énergie hydraulique en quantité incalculable pourra dans un avenir qui ne devrait pas être éloigné, faire l'électricité pour alimenter les fourneaux ?

(1) Communiqué par M. J.-H. Valiquette du service des Mines.

On pourrait alors se servir comme agent réducteur du charbon de bois mou, dont on peut récolter une quantité illimitée dans les belles forêts du district.

Les fondants calcaires et autres abondent partout et parfois pratiquement associés au minerai lui-même, ce qui en rendrait encore l'exploitation plus économique. Cette ilménite ou minerai de fer titanique a été trouvé en plusieurs endroits, et surtout dans les cantons Bourget et Kénogami et dans l'île d'Alma.



Lac Saint-Jean.—Jeunes poulins sur une ferme

Voici ce que Mgr Laflamme disait dans un écrit publié dans le "Rapport du Progrès" pour 1884, du Service Géologique d'Ottawa, à propos d'un gisement dans le canton Bourget: "La masse que j'ai pu étudier le plus complètement se trouve sur le premier rang de Bourget, à une faible distance du canton Taché. Cet amas a environ deux arpents de large et quatre ou cinq de long, mais on le retrouve encore en diffé-

rents endroits jusqu'à une assez bonne distance du Saguenay. Il forme dans Bourget une véritable colline de 150 pieds de haut et se compose à peu près exclusivement de fer titané."

Nous nous sommes arrêtés d'abord sur les minerais de fer titaniques pour en montrer l'importance parcequ'ils ont été les premiers à attirer l'attention du public par suite de leur distribution en amas énormes, mais il ne faudrait pas croire qu'ils soient les seuls minerais économiquement utilisables de cette région. En effet, bien que ce pays n'ait pratiquement jamais été prospecté, on y a trouvé des sulfures d'antimoine et de fer, du graphite, des grenats et des émeraudes qui pourraient être utilisables, et du mica en grande quantité. Je référerai encore au rapport de Mgr Laflamme au sujet du mica où il dit: "Le mica s'y trouve abondamment. On le rencontre en grandes lames susceptibles d'être utilisées, à l'Anse-à-Caron, le long de la Grande-Décharge, et au troisième rang de Jonquières. De ce dernier endroit, nous avons eu des lames d'un mica noir qui avaient près de deux pieds de superficie."

Avant de terminer cette courte revue sur les possibilités et même les probabilités minières du Lac Saint-Jean, il est bon de mentionner l'occurrence générale des calcaires de Trenton, fournissant une richesse illimitée comme pierre à chaux et pierre à bâtir et de certains calcaires laurentiens pouvant être utilisés comme marbre. On y trouve aussi de beaux granits, comme par exemple, celui qui a servi à bâtir l'hôtel-de-ville de Roberval et qui provient du voisinage; nous ne ferons que mentionner ceux de La-Tuque, de Miguick, de la Rivière-à-Pierre, etc., qui sont bien connus. Le granit qui a servi à faire les fameuses assises du Pont de Québec venait de la Rivière-à-Pierre.

En somme, la quantité de matières minérales que l'on trouve dans ce district et la grande profusion de certaines d'entre elles et les probabilités minières des formations archéennes du nord sont appelées à fournir des industries qui ne peuvent être que des plus florissantes et ajouter une grande valeur

nouvelle à la richesse agricole du pays. Comme conclusion, nous sommes justifiables d'attirer l'attention des capitalistes sur ces gisements découverts et d'autres encore cachés, qui ne peuvent que fournir l'occasion pour des placements rémunérateurs.

* * *

La loi des mines de la province de Québec est des plus favorables pour encourager l'explorateur et le prospecteur, et les dispositions qui y sont énoncées offrent une sécurité absolue au découvreur de dépôts minéraux, qui s'y conforme.

Succinctement, il s'agit de se procurer, au Bureau des Mines, à Québec, un certificat qui permet au porteur de pi-quer et jalonner 200 acres de terrains miniers sur les terres dont les droits de mines n'ont pas été préalablement aliénés.

Le coût du certificat est de \$10, et il est valable pour un an. On a ensuite l'autorisation d'exploiter soit en se rendant acquéreur, par achat, des concessions minières jalonnées, soit en vertu d'un permis qui équivaut à une location annuelle des terrains miniers. L'une et l'autre de ces alternatives offrent une garantie absolue de sécurité de possession.

Toute personne ayant l'intention d'entreprendre un voyage de prospection dans la région du Lac Saint-Jean, fera bien de s'adresser au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, où elle pourra se procurer tous les renseignements nécessaires.

RESSOURCES FORESTIERES (1)

Le bassin du lac Saint-Jean renferme une forêt d'un caractère franchement résineux. L'épinette en est la principale essence: la variété noire (*Picea nigra*) est plus abondante cependant que la variété blanche (*Picea alba*). Il y a aussi beaucoup d'épinette de savane (*Picea brevifolia*). Le sapin beaumarier vient en deuxième lieu (*Abies balsamea*); il forme 60%

(1) Communiqué par M. G.-C. Piché, ingénieur forestier.

des peuplements en voie de régénération dans les parcelles exploitées. Le pin blanc (*Pinus strobus*) est plutôt rare ici; il était assez abondant avant le grand feu du Saguenay de 1871, et les premières exploitations ont porté surtout sur cette essence. Aujourd'hui, il s'en coupe une quantité insignifiante. Même remarque pour le pin rouge (*Pinus resinosa*). Nous sommes en dehors de l'habitat de ces deux essences. Par contre, le pin gris ou cyprès est assez fréquent, surtout dans les territoires récemment brûlés. Il forme parfois des peup-



Lac Saint-Jean.—Un champ d'avoine à Saint-Méthode.

ments purs assez considérables, sans atteindre cependant une grande taille, ni un fort diamètre. On le rencontre par toute la région. Le cèdre ou thuya (*Thuja occidentalis*) est rare également et sans grande valeur commerciale.

Ceci termine la liste des résineux, car on ne doit plus compter avec le tamarac (*Larix laricina*) annihilé, il y a 20 ans, par la mouche-scie ou grande tenthredine du mélèze (*Nematus Erichsoni*).

Les bois francs ou feuillus sont assez abondants, formant environ 30% des peuplements de cette forêt. Les principaux sont les bouleaux-merisier (*Betula lutea*), à papier, (*Betula papyrifera*) et gris (*B. populifolia*). Le merisier est employé pour la charronnerie, etc. On fait un assez grand commerce de bouleau à papier pour les bois de fuseau, qu'on expédie en Angleterre.

Le tremble (*Populus tremula*) est très fréquent, occupant, avec les bouleaux gris à papier, de grandes surfaces dans les brûlés récents. On commence à l'employer pour la fabrication de la pulpe. Le peuplier beaumier (*P. balsamifera*) est abondant dans les parties basses, humides, près des cours d'eau.

En somme, l'épinette, le sapin, le pin gris, les bouleaux et le tremble sont les essences commerciales de cette région. C'est une forêt identique à celle de la Norvège ou de la Suède.

* * *

Ainsi qu'indiqué dans les pages précédentes, la partie agricole du bassin du lac Saint-Jean occupe le tour du lac, sur une zone de terre très fertile, enrichie par les dépôts lacustres. Cette zone a une largeur de 2 à 15 milles; elle est en pente douce. Au-delà, commencent les montagnes Laurentides. Les versants se relèvent rapidement et l'altitude des sommets atteint bientôt 1,500 à 2,000 pieds au-dessus de la mer (le lac est lui-même à 341.3 pieds au-dessus du niveau de la mer). La zone cultivable couvre environ 2,000,000 d'acres; il y en a environ 600,000 affectés à la colonisation. Comme l'aire totale du bassin est d'environ 19 millions d'acres, il demeurerait quelque 17 millions d'acres pour la section forestière.

Ici nous devons tenir compte que dans la partie supérieure des cours d'eau, surtout ceux qui, comme la Mistassini, ou la Péribonka, remontent très haut vers le nord, que dans la partie avoisinant la "Hauteur des Terres", la forêt est très pauvre, les arbres y sont rares, rabougris; ce n'est pas une forêt commerciale. Il faut donc défalquer environ un tiers de cette

immense région comme ne renfermant pas de forêts commerciales. Sur le reste, il nous faut avouer encore que les nombreux incendies, du genre de celui de 1871, ont contribué dans une très grande mesure à en réduire la valeur et appauvrir la richesse du sol forestier. Ces incendies ont même sévi dans la région cultivée, de sorte que pour beaucoup de colons, le problème du bois de chauffage est fort grave, et nous en reparlerons tantôt.

Ces diverses causes réduisent encore l'aire forestière de plusieurs millions d'acres, de sorte que la forêt commerciale du Lac Saint-Jean n'a guère plus de 10 millions d'acres en superficie. Sur ce total, 4 millions d'acres environ sont affermés aux industriels. Il demeure donc plus de 6 millions d'acres, encore non affermés, ce qui constitue une immense réserve.

On a déjà calculé le contenu de ces bois à raison de cinq cordes par acre; suivant nous, cette estimation paraît trop élevée. Le chiffre quatre cordes serait une moyenne plus juste, ce qui donnerait néanmoins près de 40 millions de cordes de bois, dont environ 80% pourrait servir à la fabrication de la cellulose.

Voici maintenant plus de 50 ans que l'on exploite la forêt, au Lac Saint-Jean. C'est là que les MM. Price ont commencé leurs exploitations! Ils y détiennent encore beaucoup de territoires sous licence de coupe. Ils ont de grandes scieries à Sainte-Marguerite, sur le Saguenay. Ils viennent de décider la construction d'une grande papeterie à Jonquières (la "Jonquières Paper Co."), qui aidera beaucoup au développement de cette région.

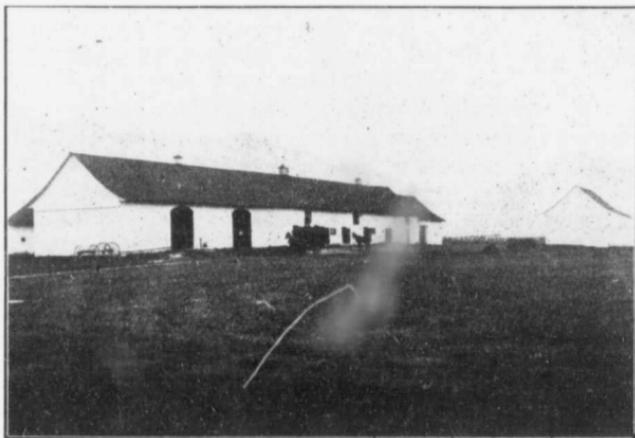
La Cie. de Pulpe de Chicoutimi, quoique organisée vers 1900, a marché à pas de géants. Elle a dû agrandir par deux fois ses usines de Chicoutimi; leur production journalière dépasse aujourd'hui 150 tonnes de pâte de bois.

La "Oyamel Co.", dont le colonel Scott est le président, a beaucoup fait pour cette région également. On lui prête

l'intention de construire, sous peu, une usine à papier à Roberval.

La "Ouiatchouan Falls Pulp Co.", qui a continué les exploitations de M. Jalbert, a construit une fort belle usine à pulpe à la chute Ouiatchouan. Cette société, organisée avec du capital américain, promet de faire beaucoup.

Outre ces grandes compagnies, on compte plusieurs autres sociétés forestières, comme la "Battle Island Co.", qui exportait du bois de pulpe aux Etats-Unis. Les restrictions appor-



Lac Saint-Jean.—Sur la ferme de M. Jean Maltais, à Jonquières, tées à cette exportation vont probablement amener cette société à construire une usine à Saint-Alphonse pour y manufacturer son bois.

La "Métabetchouan Paper Co.", n'a pas encore ouvert ses usines. La Cie Dalmas exploite une usine à pulpe, qui sera grandement développée lorsque le chemin de fer proposé, pour ceinturer le lac, lui permettra d'expédier ses produits toute l'année.

Une société très active est la Cie. des Bûcherons du Saguenay qui s'occupe d'acheter le bois de pulpe provenant des lots des cultivateurs pour l'expédition aux Etats-Unis, vu que ce bois ne tombe pas sous le coup de la prohibition de l'exportation du bois de pulpe, coupé sur les Terres de la Couronne.

En somme, l'industrie forestière est assez active dans cette région, mais pas suffisamment pour les territoires sous licence, cela tient du manque de communications et de l'éloignement des marchés.

* * *

L'industrie forestière joue un grand rôle dans l'économie interne de cette région. Beaucoup de nouveaux colons sont "hommes de bois" et s'ils ne trouvent pas à s'engager dans leur région, ils iront sur le Saint-Maurice, ils traverseront même le fleuve pour aller dans la Matapédia! Une société de la Colombie-Anglaise est même venue recruter 50 familles au Lac Saint-Jean, afin d'avoir des bûcherons expérimentés. C'est dire que la réputation des hommes du Lac Saint-Jean, comme bûcherons habiles ou "draveurs" hardis, est générale par le continent et ils l'ont bien gagnée par leur habileté et leurs prouesses.

De sorte que la vie de beaucoup de colons se partage également entre le bois et la ferme. Il faut avouer cependant que les conditions se modifient et le recrutement des "hommes de bois" se fait maintenant, plus particulièrement chez les jeunes gens. Les gens mariés entreprennent un petit travail, la coupe de quelques milliers de billots. De leur côté, les sociétés forestières encouragent le petit entrepreneur plutôt que le grand "contracteur". Cette vie nomade a contribué dans une grande mesure à l'insuccès de nombreux colons qui, ne réussissant pas toujours dans leurs entreprises, revenaient sur leurs fermes plus pauvres qu'au départ. Ils étaient souvent obligés de négliger leurs travaux de culture, (très peu font des labours d'automne), de sorte que la ferme n'était guère produc-

tive. Ici, comme à beaucoup d'autres endroits de la Province, nous devons constater que le colon qui s'occupe de faire chantier ne s'enrichit guère, mais s'appauvrit généralement. Tandis que nous voyons celui qui travaille son bien sans relâche devenir rapidement à l'aise. Il y a là une leçon de choses pour le nouveau colon. Qu'il aille dans les chantiers au début, c'est parfait, mais le plus tôt qu'il pourra demeurer sur sa terre, qu'il le fasse; il s'enrichira et conservera sa santé.

RESERVES FORESTIERES CANTONALES

Ce n'est pas faire injure au colon que de dire qu'il a souvent besoin d'être protégé contre sa propre imprévoyance. Par exemple, dans beaucoup d'endroits, les colons ont impitoyablement rasé le bois, à tel point qu'il ne leur reste même plus de bois de chauffage, et qu'ils sont obligés d'aller en chercher au loin, dépensant leur temps et leur argent.

Le service forestier du gouvernement de Québec a voulu remédier à cet état de choses, et, à sa suggestion, l'hon. M. Allard a fait adopter une loi créant des réserves forestières cantonales.

On sait qu'il existe, pour ainsi dire dans tous les cantons, un certain nombre de lots impropres à la culture et couverts en partie de bois de faible dimension, principalement de bois de chauffage. Or, le gouvernement veut grouper ces lots, en régler la coupe du bois et assurer à nos cultivateurs une réserve de bois de chauffage et même de bois de construction. Aujourd'hui, ces terrains sont pratiquement de nulle valeur pour le présent et l'avenir, exposés qu'ils sont au pillage et à l'incendie.

Les coupes de bois, sur ces réserves, pourront être vendues à l'enchère, sur la recommandation du service forestier, mais l'étendue de ces coupes ne devra pas excéder un vingtième de l'aire totale de la réserve, c'est-à-dire qu'il sera établi une espèce de système de rotation qui assurera le reboisement perpétuel.

CHEMIN DE CEINTURE

Le développement futur du Lac Saint-Jean se fera surtout au nord, dans la région de Péribonka, développement industriel aussi bien qu'agricole. Au point de vue agricole, il y a là, si l'on en croit l'estimation de l'explorateur J.-Benson Williams, 120,000 arpents carrés, (il ne parle que de la partie qu'il a explorée) se composant de riches terres cultivables. Ailleurs,



Lac Saint-Jean.—La récolte du blé sur une ferme de Mistook (Saint-Coeur-de-Marie).

il dit encore que, dans aucune autre partie de la Province, on peut trouver une étendue de terre aussi fertile. Quant à l'avenir industriel, il est indiscutable puisque les deux rivières Petite et Grande-Péribonka fournissent, à elles seules, des forces hydrauliques d'environ 500,000 chevaux-vapeur.

Ce qui manque à cette région, c'est un chemin de fer, électrique sans doute, qui partirait de Roberval, et, par la rive

ouest et nord du lac Saint-Jean, irait atteindre un port de mer sur le Saguenay.

A venir jusqu'à tout dernièrement, les esprits se berçaient d'illusion sur la richesse minière du district de Chibougamou, et c'était dans cette direction qu'on voulait construire un chemin de fer, mais la récente exploration qu'y a fait faire l'hon. M. Devlin ayant contrecarré les projets d'expansion de ce côté, tous ceux qu'intéresse l'avenir du Lac Saint-Jean se sont raliés au projet de chemin de fer de ceinture. Et, à la requête de M. J.-B. Carbonneau, M.P.P., et d'un certain nombre d'hommes d'affaires et d'amis de la région, la Législature de Québec a adopté, à sa dernière session, une loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

En vertu de cette loi, la compagnie aura le pouvoir de construire et d'exploiter, au moyen de la vapeur ou de l'électricité ou des deux à la fois :

a. Un chemin de fer suivant le tracé le plus avantageux à travers les cantons arpentés et les domaines vacants de la Couronne dans les comtés du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi : A partir d'un point quelconque du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, à ou près de Robercal, comté du Lac Saint-Jean, faisant par le nord-ouest le tour du Lac Saint-Jean jusqu'à la rivière Péribonka ; de là, se prolongeant dans une direction sud-est, et traversant la rivière Saguenay pour venir se relier aux voies ferrées de la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, et de là vers leur point de raccordement, dans le ou près du canton Jonquières, dans la ville de Chicoutimi ou ses environs.

b. Un embranchement partant du dit chemin de fer au nord de la rivière Saguenay, et se prolongeant vers le sud jusqu'à la voie ferrée du Québec et Lac Saint-Jean à ou près de Saint-Bruno."

Il est accordé sept années à la Compagnie pour compléter ses travaux, et elle devra construire au moins dix milles de son chemin durant les trois premières années.

POUR LES TOURISTES

Le tour du Saguenay, par le lac Saint-Jean, et celui des grands lacs du Haut-Canada, avec les chûtes Niagara, se partagent les faveurs des voyageurs de l'Ancien et du Nouveau Monde. Durant la belle saison, des milliers de touristes envahissent la ville et la région nord et nord-ouest de Québec.

Ce mouvement ne peut laisser indifférent, et les colons et ceux qu'intéressent leur bonheur et leur prospérité matérielle. Comme question de fait, c'est le renchérissement et l'écoulement facile des vivres durant toute la saison.

M. Thomas-Louis Marcoux, surintendant des pêcheries et de la chasse, pour le district du Saguenay, et que la mort vient de ravir, d'une façon si inopinée, disait au cours d'une conférence au congrès de la colonisation de Saint-Jérôme :

"L'établissement de quelques clubs de chasse et de pêche ou de quelques grands hôtels, change la face des choses. Le colon trouve de l'emploi comme guide, gardien ou canotier, et les salaires qu'il gagne sont considérables, atteignant jusqu'à \$3.00 par jour. Il trouve de suite à écouler ses produits agricoles, sans sortir de sa place, contre argent sonnante, ce qui lui permet de faire honneur aux petits comptes inévitables dans les débuts d'une exploitation agricole.

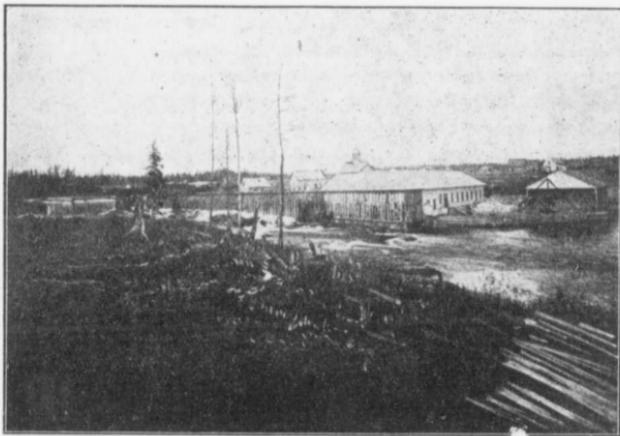
"J'habite une colonie nouvelle qui est fréquentée, l'été, par un grand nombre de touristes. Permettez-moi de vous dire que, dès l'ouverture de la saison des touristes, il s'y fait une révolution complète sur le marché. Nos produits, tels que le beurre, les oeufs, les légumes, les volailles et les viandes subissent une augmentation de 20 à 25% dans les quinze premiers jours."

* * *

Le voyage du Lac Saint-Jean et Saguenay se fait par la voie ferrée du Québec et Lac Saint-Jean jusqu'à Roberval, puis Chicoutimi, et de là, par les bateaux de la Compagnie Richelieu et Ontario jusqu'à Tadoussac et Québec.

Les voitures des trains et les bateaux de la Cie. Richelieu offrent tout le confort que l'on peut souhaiter.

Le parcours du chemin de fer à travers les Laurentides, puis sur les rives du lac Saint-Jean et celles du Saguenay est des plus captivant. Quant à celui de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent, nous n'en pouvons donner une meilleure idée qu'en reproduisant cette jolie page, extraite de "L'Avenir du Nord", en date du 10 septembre 1909:



Lac Saint-Jean.—Les moulins de la Cie. de Pulpe Dalmas, à Saint-Amédée-de-Péribonka.

"C'est par la rivière Saguenay et le fleuve Saint-Laurent que nous sommes revenus de Chicoutimi à Québec. Il est impossible et d'ailleurs inutile de décrire les incomparables beautés qui se sont offertes à notre admiration.

"Tous les Canadiens savent que les paysages du Saguenay sont rangés parmi les plus beaux qui soient au monde.

"De Chicoutimi, ville très intéressante que nous regrettons de n'avoir pu visiter en détail, jusqu'à Tadoussac, la

rivière Saguenay coule dans une profonde crevasse, entre deux chaînes de sombres montagnes abruptes qui s'élèvent parfois jusqu'à 1,800 pieds au dessus de la surface des eaux!

"Sur leurs flancs, des forêts touffues montent jusqu'aux sommets de granit qui prennent l'aspect de châteaux-forts, de villes de pierres courant l'une après l'autre, ou d'une sublime chevauchée de gigantesques armées pétrifiées dans leur élan.

"Ailleurs, nous glissons sur l'onde entre deux côtes bizarres, hérissées, jolies, avec des pointes, des baies, des rochers capricieux et coquets. Mais c'est l'exception: car presque tout le long de son cours, le Saguenay est escorté de rochers géants, coupés à pic, et offrant un aspect redoutable.

"Dieu semble avoir semé là l'épouvante et la beauté.

"Il en résulte un coin sauvage et coloré qui force l'admiration.

"Le soleil manquait à ce spectacle quand nous l'avons vu, il n'en revêtait que plus de grandeur sous la teinte grise d'un jour demi-obscur, enveloppant toutes choses comme d'une lueur crépusculaire.

"Ce mélange de grandiose et de pittoresque, de visions gracieuses et fantastiques, provoque une émotion troublante et délicieuse qui atteint son paroxysme devant le cap Trinité et le cap Eternité.

"La nature est ici véritablement sublime. Ces deux caps qui plongent dans la rivière jusqu'à mille pieds de profondeur et planent sur cet abîme à une hauteur de dix-huit cents pieds, nous écrasent de leur majesté, jettent l'émoi dans l'âme et l'étonnement dans la pensée.

"Frôler ces géants laisse le serrement de coeur d'une vision surnaturelle.

"Nous avons joui avec ivresse des beautés tantôt imposantes, tantôt gracieuses, tantôt sombres, tantôt lumineuses, toujours captivantes qui se sont présentées à notre regard, de Chicoutimi à Québec.

"Aux sauvages et sévères aspects du Saguenay ont suc-

cédé les larges horizons, la vie et la variété des rives du Saint-Laurent.

"Enfin, ce voyage où nous avons été si souvent émerveillés est couronné par l'arrivée à Québec, dont le site majestueux, aperçu du large, est d'une grandeur incomparable.

"Québec est sans contredit la ville la plus intéressante de l'Amérique.

"Ce qui remue l'âme davantage, devant et dans Québec, c'est la mémoire de Champlain et des défenseurs courageux de cette ville antique, berceau de la race canadienne-française.

"Une fois entré dans la ville, dirigez vos pas vers la terrasse Dufferin. Vous y trouverez le superbe monument de Champlain, oeuvre d'un sculpteur français, M. Chevré, mais vous examinerez à la hâte ce monument, quitte à y revenir plus tard, attiré que vous serez par l'immense panorama qui se déroule devant les yeux éblouis.

"De la terrasse, on plane au-dessus de la basse-ville et l'on embrasse d'un seul coup d'oeil le royal Saint-Laurent, l'île d'Orléans, Lévis, Beauport.

"Aussitôt, l'esprit se reporte plusieurs siècles en arrière et l'on admire le choix judicieux de Champlain, qui s'était si fièrement et si solidement établi sur le Cap Diamant, commandant le fleuve et toute la contrée d'où pouvaient surgir ses ennemis.

"On se remémore les combats héroïques de Frontenac, de Montcalm, de Lévis. Instinctivement on se tourne du côté de la citadelle, qui surplombe la terrasse Dufferin, et on se figure y voir l'oeil scrutateur de nos ancêtres consultant l'horizon, pour y découvrir l'ennemi ou y voir poindre le secours tant attendu de France...

"Continuant d'évoquer le passé, on croit entendre les canons primitifs de cette période épique, vomir leurs boulets sur les navires anglais mouillés dans la rade de Québec, où se promènent en ce moment nos regards.

"Plus loin, à quelques pas seulement, le tableau de nos

réminiscences historiques change tout à coup : on se représente les Français du Canada luttant, non plus contre les Anglais, mais pour l'Angleterre contre les Etats-Unis, et on plonge sa vue terrifiée dans l'abîme où l'on dit que le général américain Montgomery a trouvé la mort en y tombant avec sa monture.

"Quel sera le prochain drame dont seront témoins et ce cap Diamant et ce beau fleuve?... le plus beau du monde au point de vue pittoresque.



Lac Saint-Jean.—Moulins de la "St. Maurice Industrial Co.", à La-Tuque.

"De sorte que nous avons le droit de dire qu'ici le bonheur est à la portée de tous : du plus humble colon comme du plus actif industriel, du poète rêveur aussi bien que de l'homme d'action qui prépare l'avenir."

"Thib et Jép."

POUR LES "SPORTSMEN"

Si la province de Québec a été justement surnommée le "Paradis des "sportsmen", il n'en est pas moins juste de dire que, sous le double rapport de la chasse et de la pêche, la région traversée par le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean et ses deux tronçons de La-Tuque et de Chicoutimi, est le "Paradis des "sportsmen" de la Province".

Sa renommée est générale et répandue au loin, jusqu'en Europe, où notre superbe orignal et notre incomparable ouananiche nous ont valu la visite de "sportsmen" renommés.

Les communications sont des plus faciles et des moins coûteuses, les chemins de fer passant au beau milieu des territoires de chasse et de pêche qui tous regorgent de poissons et de gibiers. Le fait est que les lacs Edouard et Saint-Jean ne sont guère à plus de 25 heures de Boston et New-York.

Le parc national des Laurentides est vers le centre de cette région, d'un accès facile et à la portée de toutes les bourses.

Les clubs de chasse et de pêche les mieux organisés sont dans cette région. Enfin, mentionnons les fameuses fosses de ouananiche des tributaires du lac Saint-Jean, et l'on pourra se faire une bonne idée d'ensemble de la richesse ichthyologique et cynégétique de ce vaste district.

* * *

De Saint-Raymond au Lac-Bouchette, sur un parcours de plus de cent milles, il n'y a pas pour ainsi dire de colonisation, et si l'on y ajoute les 2,640 milles carrés du parc national des Laurentides, on se trouve en présence de la plus vaste et de la plus belle réserve d'eau et de forêt qui existe sur notre continent.

* * *

Enumérons rapidement les endroits les plus renommés :

Le lac *Saint-Joseph*, situé à 24 milles de Québec, long de 8 milles et large de 1 à 3 milles offre de la truite tâchetée, de

la touladi et de l'achigan. La Cie. du chemin de fer Québec y a fait construire un vaste hôtel pour les touristes, et on trouve encore sur ses rives enchanteresses de nombreux cottages.

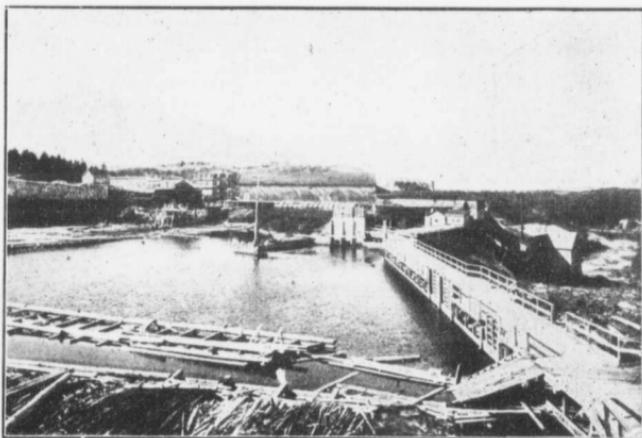
La rivière *Sainte-Anne* traverse la voie ferrée à Saint-Raymond (34 milles de Québec). Renommée par sa truite. Excellent endroit pour se pourvoir de guides, de canots, etc.

La rivière à *Pierre*, 57 milles de Québec. C'est le centre d'un beau pays de lacs et d'épaisses forêts. A proximité du Haut-Saint-Maurice.

La rivière *Batiscan* offre les paysages les plus pittoresques. Reçoit les eaux de plusieurs lacs. M. Georges-R. Molve, un "sportman" américain renommé, dit de cette région :

"Les heures agréables que j'ai passées, durant un séjour de deux semaines dans cette région surpassent toutes les jouissances que les voyages du genre que j'ai faits ailleurs m'ont procurées, sans excepter la fameuse région de Moosehead, Maine, ou même les milliers de lacs de la péninsule du Nord du Michigan et du Wisconsin. Dès après le premier jour, nous décidâmes de rejeter toutes les truites du poids de moins d'une livre. Et bien, après nous être conformés à cette entente, nous constatâmes que le soir du second jour nous avions fait une pêche réellement miraculeuse. La plus prosse pièce prise par notre parti pesait 5½ livres, la suivante 4½ livres, et, outre ces deux énormes prises, nous en avions un grand nombre de plus de trois livres. Une pêche comprenant dix pièces donnait un poids de dix-huit livres et une autre de sept pièces donnait seize livres et demie." Le club "Triton" possède près de là un certain nombre de lacs où l'on prend de la truite de huit et même de neuf livres. Ce sont: le lac Batiscan, le fameux lac Moïse, les lacs des Passes, Travers, Trois Caribous, etc. On remarque avec raison la maison érigée par le club sur les bords du lac Batiscan et qui a coûté \$10,000."

Le lac *Edouard* ⁽¹⁾, le plus vaste de la région, à part naturellement le lac Saint-Jean, est parsemé d'îles de diverses grandeurs. Sa longueur est de 20 milles, et il est distant de Québec de 113 milles. Le poids de la truite qu'on y pêche varie de 4 à 6 livres. A la gare de chemin de fer, il y a un excellent hôtel tenu par M. Robert Rowley, lequel se charge de procurer aux "sportsmen" les accommodations nécessaires à leurs excursions.



Lac Saint-Jean.—Les moulins à pulpe de Jonquières.

Le lac *Kiskising*, 134 milles de Québec est le rendez-vous du club de chasse et de pêche Métabetchouan. Signalons en-

(1) Il existe, depuis peu de temps, un sanatorium pour les tuberculeux, au Lac Edouard. Une jolie bâtisse qui a coûté près de \$40,000 a été construite et 40 acres de terre défrichés. Le coût de l'entretien de l'institution, pour la dernière année, a été de \$5,500. On y admet pas les tuberculeux incurables. L'hon. M. Turner est le président de l'institution et le Dr W.-E. Ainley, directeur médical. Une section féminine patronne l'institution. Le gouvernement fédéral vient d'y ériger une station météorologique.

core les lacs *Gros-Vison*, *Bouchette* et *Commissaires*, tous remarquables par la vigueur et le poids de leur truite.

Le lac *Saint-Jean* est remarquable par sa ouananiche et son brochet, lequel atteint souvent le poids de 25 à 30 livres. Il y a quelques années, M. Thomas-Louis Marcoux, directeur de l'établissement de pisciculture de Ouatichouan y acclimata, avec succès le saumon du Saguenay (1). On en prend qui pèsent jusqu'à dix et quinze livres.

Mais le lac *Saint-Jean* est surtout remarquable par ses tributaires, où la ouananiche est pêchée de préférence. Signalons :

La *Métabetchouan*. Sur les premiers 60 milles, on trouve des fosses remplies du fameux saumon d'eau douce. "L'Island Pool" est la plus renommée.

La *Ouatichouan* offre de belles pêches à la ouananiche en bas de la grande chute ; en haut, on y prend de la grosse truite rouge.

La *Grande-Décharge* et la *Petite-Décharge*, distantes l'une de l'autre de trois milles, forment la source de la célèbre rivière Saguenay. Encombrées d'îles et d'ilots, c'est la véritable patrie de la ouananiche. Sur une des îles s'élève une magnifique hôtellerie, "l'Island House".

La *Péribonka*, la plus remarquable par sa longueur et son pittoresque. Elle conduit à plusieurs lacs fameux pour la pêche, dont les plus populaires sont : *Manouan* et *Tschatagama*. Cette rivière conduit aussi aux sources de la Betsiamis et au fleuve Saint-Laurent. C'est un voyage de trois à quatre semaines qui est fort recommandé.

La *Mistassini*. D'accès facile, elle offre, aux pieds de ses diverses chutes, des fosses remplies de ouananiche, dont la

(1) Depuis 1875, il existe à Tadoussac un établissement ichthyogénique pour la reproduction du saumon. On y a installé une vaste auge à incubation où des millions d'œufs fécondés sont déposés tous les ans. Les alevins, produits de ces œufs, sont distribués dans les rivières et lacs du Saguenay et du Lac Saint-Jean.

plus renommée est celle de la cinquième chute, distante d'une journée seulement de Roberval.

Les deux principales attractions sportives de la rivière *Ashuapmouchouan* sont la chute au Saumon et le lac Jacques. Cette rivière offre un voyage très populaire qu'on peut accomplir en six jours. On se rend au lac Jacques par l'*Ashuapmouchouan* et on en revient par la *Mistassini*.

Le lac *Mistassini* offre une grande variété de gros poissons. Situé à 160 milles du lac Saint-Jean, il faut cinq à six semaines pour y faire une excursion. On peut l'atteindre, soit par l'*Ashuapmouchouan*, la *Mistassini* ou la rivière du Chef.

* * *

Roberval, la Pointe-Bleue et Saint-Félicien sont d'excellents endroits pour se procurer tout ce qu'il faut pour les voyages les plus reculés. Les Montagnais sont d'excellents guides, mais quand les Canadiens connaissent bien le pays à parcourir, ils leur sont bien supérieurs.

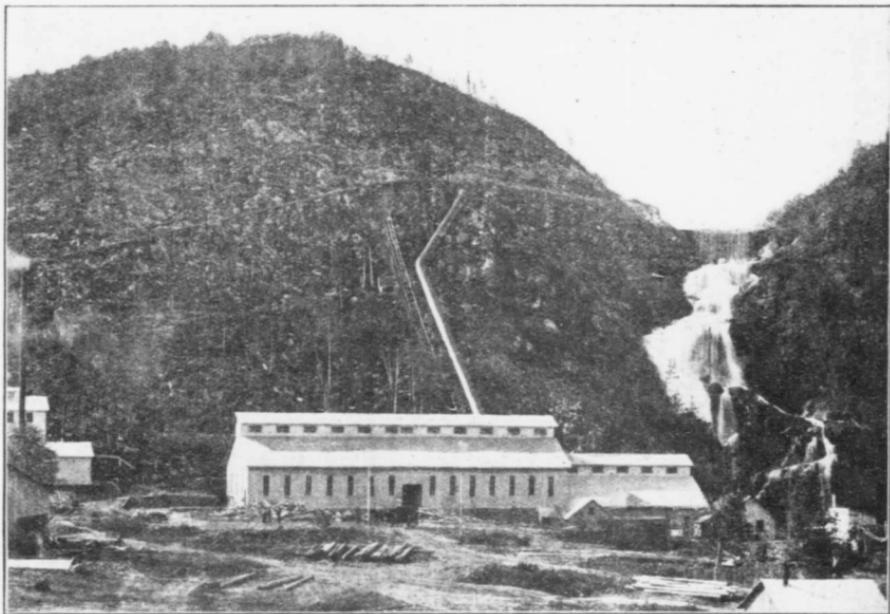
* * *

Voici quelques notes sur la ouananiche ("petit saumon", en langue montagnaise). Citons d'abord M. A.-N. Monpetit: "Pendant un siècle et demi, on crut que la ouananiche était un poisson particulier au lac Saint-Jean, et de nombreuses et curieuses légendes entourèrent son berceau et son existence, lorsqu'un beau jour, des pêcheurs en capturèrent divers échantillons dans l'état du Maine, auxquels ils donnèrent le nom de *Sibago Salmon* et de *Schoodic Salmon*, d'après l'endroit où ils étaient pris. Ces saumons sont plus lourds et moins agiles que ceux du lac Saint-Jean."

Plus tard, on en découvrit encore dans d'autres contrées, mais aucunes n'avaient les belles qualités sportives de celle du lac Saint-Jean."

M. E.-T.-D. Chambers, qui a écrit un livre très documenté sur ce célèbre poisson, en fait la description suivante:

"Les élégantes proportions et la condition splendide de la



Lac Saint-Jean.—Moulin à pulpe de la Ouiatchouan.

ouananiche adulte que l'on trouve dans les eaux courantes, au printemps, ne sont pas plus remarquables que la richesse de sa couleur. De fait, vêtue de pourpre et d'argent brillant, elle étale un luxe somptueux, tous les jours. Sa tunique versicolore réfléchit toutes les nuances de son entourage naturel, depuis le sombre indigo du nuage jusqu'aux teintes rares du crépuscule, depuis la brume empourprée des collines, à l'horizon, jusqu'à la robe vert pâle du bourgeon qui va s'ouvrir, depuis les noires profondeurs des fosses qu'elle fréquente — le vert olive et bronzé des fucus folâtres et le gris des roches environnantes — jusqu'à l'éclat argenté des rayons de la lune, les crêtes blanches des rapides et l'écume floconneuse des remous."

Si, après avoir lu cette description pittoresque, il ne vous prend pas l'envie d'aller pêcher ce poisson, ce ne sera certes pas la faute de M. Chambers!

* * *

Le parc national des Laurentides a été établi dans le triple but de protéger la forêt, le poisson et le gibier. Sa superficie est de 2,640 milles carrés ou 1,689,400 acres. Il est borné au nord par le lac Saint-Jean; au sud par le Saint-Laurent; à l'est par le Saguenay et à l'ouest par les réserves des divers clubs, du côté est du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

La pêche à la ligne y est seule permise.

Le tarif suivant est actuellement en vigueur: (1)

Touristes et "sportsmen" (pêche) par jour	\$1.00
Touristes et "sportsmen" (chasse) par jour	1.00
Touristes et "sportsmen" (pêche et chasse) par jour	1.50

Un droit nominal de \$1.00 par jour sera payé pour l'usage des canots et articles de campement.

Le surintendant du Parc est M. W.-C. Hall, ministère des Terres et Forêts, Québec.

Le Parc est administré par le Ministère des Terres et Forêts.

(1) Les non résidents doivent payer, en sus de ce tarif, la licence établie par le ministère des Pêcheries et de la Chasse.

Un bon nombre de clubs de chasse et de pêche ont été autorisés, sur le parcours des lignes du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean. Quelques-uns sont installés d'une façon vraiment princière.

L'étendue des territoires et le nombre des lacs et rivières ainsi affermés peut paraître excessif, mais il ne faut pas oublier que ces groupements d'amateurs de chasse et de pêche sont autorisés dans le but d'aider le gouvernement à faire respecter la loi et les règlements. Le statut est explicite à ce sujet. Et même, si un club violait la loi, et que le délit fût porté à la connaissance du ministre des Pêcheries et de la Chasse, il serait impitoyablement mis fin au bail.

Une autre considération qui a sa place dans une brochure de propagande colonisatrice, c'est que ces clubs dépensent en frais d'installation, d'entretien et de surveillance des sommes considérables et que nous n'hésitons pas à chiffrer dans les cent mille piastres. Le club Triton dépense, à lui seul, \$15,000 par année. Et combien de cet argent tombe dans la poche du colon!

* * *

Les principaux clubs sont: Laurentides, Tourilli, Little Saguenay, Maskaty, Saint-Maurice, Laurentien, Jacques-Cartier, Stadacona, Triton, Camp Fire, Quaquamaksis, Penn, Amablis, Nonantum, Kénogami, Métabetchouan et Ouat-chouan.

Voici maintenant la liste des eaux et territoires de chasse affermés, telle que nous la trouvons dans le dernier rapport du Surintendant des Pêcheries et de la Chasse:

CHAMPLAIN.

	Etendue	Loy. annuel
William Hanson Montréal	26 m.	\$ 75.00
Lac Clair F. and G. Club	15 m., ctn Carignan	75.00
Greenleaf Batchilder Boston	42 m.	100.00
Club de ch. et de pêche Laurentian	125 m., cté Champlain	375.00

Club des Laurentides	Québec	113 m., été Cham-	
Club de ch. et pêche Mas-		plain	140.00
ketsy	T.-Rivières	50 m., été Cham-	
		plain	60.00
Philimore F. & H. Club	Montréal	67 m., ctn Turcotte	175.00
Quebec & L. St. John Ry. Co.	Québec	79 m., été Cham-	
		plain	105.00
Sagamo F. & H. Club		73 m., ctn Lange-	
		lier	185.00



Lac Saint-Jean.—Un pouvoir hydraulique sur la rivière Mistassini.

Club de ch. et pêche Stada-			
cona	Québec	34 m., étés Cham-	
		plain et Québec	55.00
CHICOUTIMI			
E.-C. Wurtele	Charlevoix	10 m.,	41.50
Club de Boucane	Chicoutimi	42 m., été Chicou-	
		timi	63.00
Club Ville-Marie	Chicoutimi	186 m.	321.00
J. Tremblay	Chicoutimi	42 m., ctn Ferland	126.00

Eternity F. & G. Club	Chicoutimi...	247 m.	600.00
Alexis Gagnon	Chicoutimi...	16 m.	48.00
Nonantum F. & G. Club	Chicoutimi...	33 m.	125.00
Revd. Eug. Lapointe	Chicoutimi...	5 m.	15.00
Thomas Trudel	Grande-Baie	6 m., ctu Ferland	36.00
Lazare Vaillancourt	St-Cyriae...	20 m., ctu Kenogami	60.00
Revd. Er. Gauthier	Bagotville...	5 m., ctu Boileau	20.00

PORTNEUF.

Henry Bourroughs	Québec.....	7½ m., ctu Bois	7.50
Ontarrizzi F. & G. Club	Québec.....	26 m., cté Portneuf	65.00
F.-X. Lemieux	Québec.....	5 m., ctu Bois	7.50
Club de ch. et pêche "Petit Saguenay"	Québec.....	30 m., cté Portneuf	90.00
Railroad Employees F. & G. Club	Québec.....	20 m., cté Portneuf	100.00
Colbert F. & G. Club	Portneuf.....	28 m., cté Portneuf Ville Mont-	75.00
J.-A. Giard	calm....	4 m., canton Bois	20.00

QUEBEC.

J.-W. Baker	Chutes Montmorency..	31 m., ctu Laure.	62.00
Club de chasse et pêche Iroquois	Québec.....	13 m., cté Québec	20.00
Jacques-Cartier, Club de chasse et pêche	Québec.....	8 m., cté Québec	30.00
John Jordon	Québec.....	23 m.,	70.00
Club de chasse et de pêche "Métabetchouan"	Québec.....	119 m., cté Québec	421.00
Club le ch. et pêche Orléans	Québec.....	40 m., ctés Québec et Champlain	130.00
Club de ch. et pêche Tourilli	Québec.....	355 m., cté Québec	415.00
Club de ch. et pêche Triton	Québec.....	130 m., la long. de la riv. Batiscan	200.00
Hon. Richard Turner	Québec.....	26 m.	75.00

LAC SAINT-JEAN.

	Etendue	Loy. annuel	
Club de ch. et pêche Amabelish	New-York...	50 m., ctu DeQuen	200.00
Choutimi F. & G. Club	Lake St. John	31 m.	100.00
Camp Fire F. & G. Club		50 m., Riv. Croche.	75.00

Club de ch. et pêche Nonan-	New - Haven,		
tum	Con.....	3 m., ctn Cres-	
		pieul.	125.00
Club de ch. et pêche Ouiat-			
chouan	Québec.....	9 m., été Lac St-	
		Jean	9.00
Wm. Tod	Montcalm...	3 m., Lachute. . .	20.00

Rivières

A la truite et Pointe-à-Châ-			
teau	G.-W. Batchilder		\$ 30.00
Choche et Portage	Camp Fire Club		75.00
Des-Aigles	Alp.-A. Boyer		50.00
Jacques-Cartier (Partie) . . .	Club Jacques-Cartier		10.00
Métabetchouan (Partie) . . .	Club Amabélish		200.00
Ouiatchouan	Club Ouiatchouan		36.00
Tourilli et Sainte-Anne	Club Tourilli		100.00
Métabetchouan (Partie infé-			
rieure), Saguenay (Iles			
de la Grande-Décharge).			
Iles du Lac Saint-Jean,			
Grande et Petite-Péri-			
bonka A s h u a p m o u -			
chouan et tributaires.			
Partie des bords du lac			
Saint-Jean, lac Ouiat-			
chouaniche et Bouchette.			
Mistassini et tributaires..	H.-J. Beemer		380.00

Lacs.

LAC SAINT-JEAN.

		Loy. annuel	
Des Commissaires.	Nonantum Club		\$100.00
Fontaine et François du Por-			
tage	Rév. Eugène Lapointe		20.00
Quaquakamaksis et Ecarté .	Quaquakamaksis F. & G. Club .		62.50
Rond (canton Ross)	Alfred Duchène		30.00
Croche, etc., canton Malher-			
be	Chicoutimi F. & G. Club		50.00
Deux lacs sans nom, canton			
Roberval	Philéas Hamel		10.00
	CHICOUTIMI.		
Brochet des Iles	Rév. Eug. Lapointe		20.00

Clair, Charles, Tortue, canton Falardeau	I.-F. Grenon	20.00
Des Islets, Rat Musqué	Club de ch. et de pêche la Boucane	41.00
Huard	Wm. Lévesque	20.00
Partie des cantons Plessis, Lartigue	Ville Marie Club	80.00
Lake St. John, Riv. Eternity. Eternity F. G. Club		147.00
Lac Belle Tête, cantons Boileau et Ferland	Rév. Ernest Gauthier	20.00



Lac Saint-Jean.—La chute à l'Ours, sur la rivière Chamouchouan.

CHAMPLAIN.

Archange	Club de pêche des Trois-Rivières	25.00
A l'Ours, canton Lejeune	Club Basse-Motte	15.00
Aux Brochets, lac Caribou, canton Carignan	F.-A. Gendron, Transp. au Club	
Au Lard grand et petit, du Lac Brochet		20.00
Green	Wm. Hanson	55.00
Caribou, à la Truite et tributaires, Pointe à Château	F.-W. Batchelder	100.00

Clair	H.-H. Carleton, Transp. au Clair E. & G. C.	75.00
Dawson	Willie Adams	15.00
De la Ligne	J.-B. Côté	25.00
De la Pêche des Cinq, Pa- peloganang	Club de ch. et de pêche Laurentien	350.00
Des Iles (Seigneurie de Ba- tiscan)	Ulric Nault	40.00
Des Piles	Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Flore	4.00
Kennedy, Clair, des Iles boi- sées, de l'Equette	Club Sagamo	185.00
Lac compris dans son terri- toire de chasse	Wm. Hanson	10.00
La Pêche	Max. Cloutier	30.00
Long, à Jacob, etc.	Québec et Lac Saint-Jean	105.00
Long, Des Iles, Vert et Tra- vers	Club des Laurentides	125.00
Masketsy et Roberge	Club de ch. et de pêche Mas- ketsy	75.00
Perchaude	Dr. Huntingdon	20.00
Lac Parent, Houle, à la Truite	Club Trifluvien	30.00
Philémore, Porc-Epic, Long, etc., etc.	Club Philémore	175.00
Roberge (grand et petit)	Jean-J. Crête	50.00
Vassal & Guénisse	Richemond F. & G. Club	30.00
Wayagamack	St-Maurice F. & G. Club	400.00
Lac du Chat (Cat Lake) can- ton Carignan	G.-A. Turcotte	20.00
Vilmeux Pleau	J.-A. Paquette, Transp. au Club St-Tite	25.00

PORTNEUF.

Loy. annuel

Bellevue et Clair, canton La- salle	Alphonse Rousseau	50.00
Bon Lac, à l'Ours	Club de la Rivière à Pierre	30.00
Duhamel, Paul Deschesnes	Ontarizzi, F. & G. Club	40.00
Lac de la rivière Noire	A. O. Norton	50.00
Lacs N. E. le la rivière Mau- vaise	Jos. Bureau.	40.00

Trois petits lacs sans nom, canton Bois	F.-X. Lemieux	7.50
Deux lacs, rang I, canton Bois	Henri Burroughs	7.50
Long, Montauban, Clair	Succession de W.-P. Greenough.	50.00
Montagne brûlée	P.-E. Panneton	30.00
Partie de la rivière Towachi- che	Dr U.-A. Bélanger, Transp. au Club de chasse et de pêche Marmier	40.00
	Saguenay	60.00
Petit Batiscan	Club de chasse et de pêche Petit	
Renversé, du Portage, Mo- ras	Colbert F. G. Club	45.00

QUEBEC.

	Loy. annuel	
Au bouquet, E. Olivier, Edouard, Algonquin	Geo. Rowley	200.00
Atkins, dans Saint-Gabriel	Antoine-O. Bastien	10.00
Des-Passes, Batiscan, de la Croix	Triton, Club de ch. et de pêche	200.00
Hauteur, etc., rivière William et tributaires	Richard Turner	50.00
Lac de la rivière à Rognons.	Club de chasse et de pêche Sta- dacona	130.00
Lacs sans nom etc.	Club de ch. et de pêche, Réserve des Iroquois	20.00
Mauvais, etc.	J.-W. Baker	31.00
Najouaoulank, Naquagami, Kiskissing	Club de ch. et de pêche Méta- betchouan	500.00
Pearl, Snall et tributaires	R. Turner	25.00
Tentari	Frank Ross	50.00
Trompeur, etc.	Jacques-Cartier, Club de chasse et de pêche	45.00

LES TERRES A COLONISER

LES ZELATEURS DE LA COLONISATION

La colonisation de la vallée du Lac Saint-Jean a été à la fois l'oeuvre du gouvernement et de l'initiative des particuliers.

Ce fut d'abord la société de colonisation du Saguenay qui



Lac Saint-Jean.—Un paysage sur le parcours du chemin de fer, le long de la rivière Bastican.

donna l'élan; puis celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui devait fonder Hébertville et les paroisses environnantes; celle de Québec qui ouvrit Normandin et Albanel; celle des ouvriers de Saint-Sauveur, la colonie du lac des Commissaires; enfin, la société de colonisation et de rapatriement du Lac Saint-Jean. Cette dernière mérite une mention toute spéciale. Fondée en 1897, elle eût pour esprits dirigeants et infatigables

zélateurs de la colonisation du Lac Saint-Jean: l'hon. sénateur Jules Tessier, MM. J.-G. Scott, René Dupont, J.-B. Carbonneau, etc.

Dans leur rapport, les membres de la Commission de Colonisation appréciaient ainsi ses travaux:

"La société de Colonisation et de Rapatriement de Québec et du Lac Saint-Jean accomplit une oeuvre de propagande et de recrutement, en Europe, aux Etats-Unis et dans les vieilles paroisses de la province; elle ne perd pas ses colons de vue tant qu'ils ne sont pas établis; elle les aide, les encourage et les protège. Elle a au Lac Saint-Jean des officiers chargés de les recevoir et de les renseigner, des guides pour les accompagner et les diriger dans le choix des lots. Surtout, elle est puissamment et efficacement secondée dans ses efforts par la compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean, qui met généreusement à sa disposition des passages à prix réduits pour les visiteurs, des passages gratuits pour les colons et leurs familles ainsi que le transport gratuit de leurs bagages. Cette société accomplit une oeuvre qui est assurément dans l'intérêt du public et de la colonisation et mérite d'être encouragée."

Cette société, qui a compté jusqu'à quinze cents membres, a cessé d'exister depuis quatre ou cinq ans.

* * *

La région du lac Saint-Jean a toujours été en grande faveur auprès des divers gouvernements. Nous n'en voulons d'autre preuve que les sommes d'argent qui y ont été dépensées chaque année. Et c'était bien légitime: le pays était plein de promesses de toutes sortes, les travaux de colonisation toujours plus nombreux et plus urgents et les ponts sur les rivières — véritables fleuves — extrêmement dispendieux. La navigation sur le lac Saint-Jean et ses tributaires a absorbé près de \$50,000 dans la dernière décade.

Depuis une dizaine d'années surtout, cette région a été

l'objet d'attentions toutes particulières, ainsi qu'en témoigne du reste le tableau suivant :

1900	\$ 10,319.49
1901	12,524.23
1902	11,619.04
1903	10,215.89
1904	9,060.71
1905	11,893.60
1906	13,150.17
1907	14,759.56
1908	17,837.34
1909	34,389.81
1910	19,172.37

Total \$164,942.21

NOTES SUR LES CANTONS

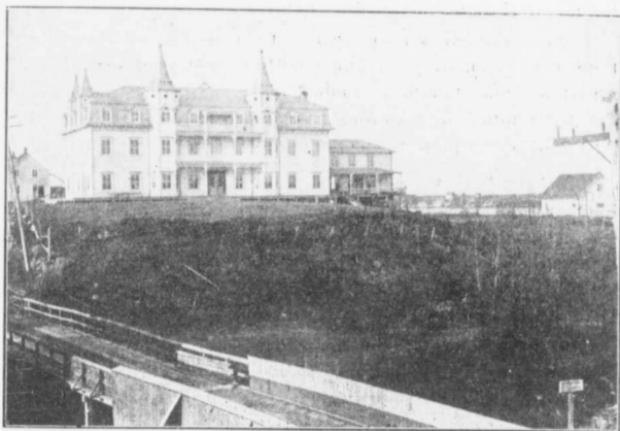
Malherbe. (13,381 acres). Il y a très peu de lots vendus dans ce canton qui est traversé par le chemin de fer. La gare "Lac-des-Commissaires" met la colonie du même nom en communication avec la voie ferrée.

Crespieul. (19,889 acres). La colonie du lac *des Commissaires* se trouve dans ce canton qui contient assez de bonne terre pour constituer une paroisse. Ces terres se trouvent surtout sur les bords du lac et les bassins des rivières.

DeQuen. (43,844 acres). Ce canton d'environ 70,000 milles carrés est traversé en pointe par le chemin de fer. La partie sud-est est encore disponible et contient un grand nombre de lots propres à la culture. La partie sud-ouest est comprise dans la paroisse *Saint-Thomas-D'Aquin* (Lac-Bouchette); elle peut recevoir un grand nombre de colons, surtout dans l'augmentation de *DeQuen*. La partie nord est enclavée dans *Saint-François-de-Sales*. Les lots de cette partie qui avoisinent la rivière Métabetchouan sont de qualité supérieure, sillon-

nés qu'ils sont par une foule de petites rivières et ruisseaux qui fournissent une eau abondante et pure. Il y a place, là, pour quatre-vingts familles.

Dablon. (14,805 acres). Canton de dix rangs et traversé au nord-est par le chemin de fer. Les lacs Bouchette et Ouiatchouan et la rivière Ouiatchouan sillonnent ce canton et en font un des endroits les plus pittoresques du Lac Saint-Jean. Il peut recevoir un grand nombre de colons. L'église de *Saint-Thomas-D'Aquin* est sur le 5^{ème} rang.



Lac Saint-Jean.—Un hôtel pour les touristes à Saint-Félicien.

Métabetchouan. (6,996 acres). Forme partie de trois paroisses: *Saint-Louis-de-Chambord*, *Saint-Jérôme* et *Saint-André*. Il reste très peu de lots disponibles et utilisables. Ce canton borde le lac Saint-Jean et est traversé par le chemin de fer. La rivière Métabetchouan offre de bons pouvoirs hydrauliques et d'excellents endroits de pêche à la ouaniche.

Charlevoix. (15,814 acres). Ce canton aboutit au lac Saint-

Jean et est traversé par le chemin de fer et la rivière Ouiatchouan, dont la fameuse chute se trouve sur le rang VI. Il fait partie de Saint-Louis-de-Chambord et de Roberval. Les rangs IV, V, VI et VII sont à peu près tous disponibles, mais il y a beaucoup de perte sur ces lots.

Déchêne. (26,218 acres). Situé en arrière de Charlevoix, ce canton est encore inhabité. C'est surtout un pays de chasse et de pêche. On peut toutefois y trouver un bon nombre de lots propres à la culture. Un chemin de colonisation atteint le lac Rond, sur la ligne de séparation de Ross et Déchêne.

Ross. (40,781 acres). Au sud du canton Roberval et à l'ouest de Déchêne. Ce canton ne fait qu'être ouvert à la colonisation. Un chemin y conduit maintenant, et quelques lots ont été vendus sur les rangs I et II. On peut y trouver assez de bonne terre pour y former une paroisse.

Roberval. (5,301 acres). Terrain généralement plan et de bonne qualité. A proximité du lac, traversé par le chemin de fer. Il renferme la ville de Roberval. Il est occupé dans sa partie propre à la culture. La partie sud-ouest de ce canton est dans la paroisse *Sainte-Edwidge*, dont l'église est située sur la ligne de séparation entre ce canton et celui de Ouiatchouan.

Ouiatchouan. C'est l'ancienne réserve des Montagnais qui habitent la partie située sur le lac. La paroisse de *Sainte-Edwidge* prend un essor considérable et deviendra une belle paroisse agricole quand ses cadres seront remplis. Le réseau des chemins de colonisation est à peu près complet. La partie ouest du canton fait partie de *Saint-Prime*.

Ashuapmouchouan. (14,497 acres). Grande étendue de terre arable et bien arrosée. Les rivières Chamouchouan, Iroquois et à l'Ours, offrent de bons pouvoirs hydrauliques. Le canton est presque tout compris dans *Saint-Prime*. La partie nord-ouest est dans *Saint-Félicien*. Il reste encore quelques lots dans les rangs VII, VIII et IX.

Demeules. (8,156 acres). La moitié sud-est est dans *Saint-*

Félicien et la moitié nord-ouest dans *Notre-Dame-de-la-Doré*. Le terrain est généralement bon, et il y a des lots à prendre dans tous les rangs.

Dufferin. (16,042 acres). Ce canton, de même que les deux précédents ont leur front sur la rivière Chamouchouan. La moitié sud-est fait partie de la paroisse de *Notre-Dame-de-la-Doré*. Le terrain est peu accidenté, très avantageux pour la culture et facile à défricher. Ce canton formera avant longtemps une bonne paroisse agricole. Excellent pour la pêche. Bonnes places pour des moulins.

Parent. (21,023 acres). Canton très étendu, formant la paroisse de *Saint-Méthode*, dont l'église est située sur la rivière Ticouabé. Territoire de plaines, renfermant des terrains bas, mais qui deviendront très fertiles quand les travaux d'égouttement seront terminés. Il y a un très grand nombre de lots disponibles, dont on ne peut recommander l'achat qu'aux colons qui ont un peu d'argent, permettant de faire les travaux d'assainissement avant de récolter. Pouvoirs hydrauliques. Peintures et ocres en abondance.

Normandin. (14,691 acres). Magnifique canton où il reste très peu de lots à prendre. La superbe paroisse de *Saint-Cyrille* couvre tout son territoire et est en pleine prospérité. Ce canton avait été ouvert par la société de colonisation de Québec, dont M. Elysée Beaudet était l'âme.

Girard. (17,911 acres). Au nord-ouest de Normandin et d'Albanel. Le sol est plus accidenté que dans Normandin et cependant de bonne qualité. Une quarantaine de lots ont été concédés, et il s'y fait d'excellentes récoltes. On parle d'y construire une chapelle. C'est actuellement une mission desservie par le curé d'Albanel.

Albanel. (29,455 acres). Grand territoire formant la paroisse de *Sainte-Lucie*, dont l'église est située entre les rangs VI et VII. Ce canton est encore susceptible de beaucoup de développements. Quoiqu'on y trouve des savanes, il y a en

core un grand nombre de bons lots, faciles à défricher. Le gouvernement y prolonge les chemins tous les ans.

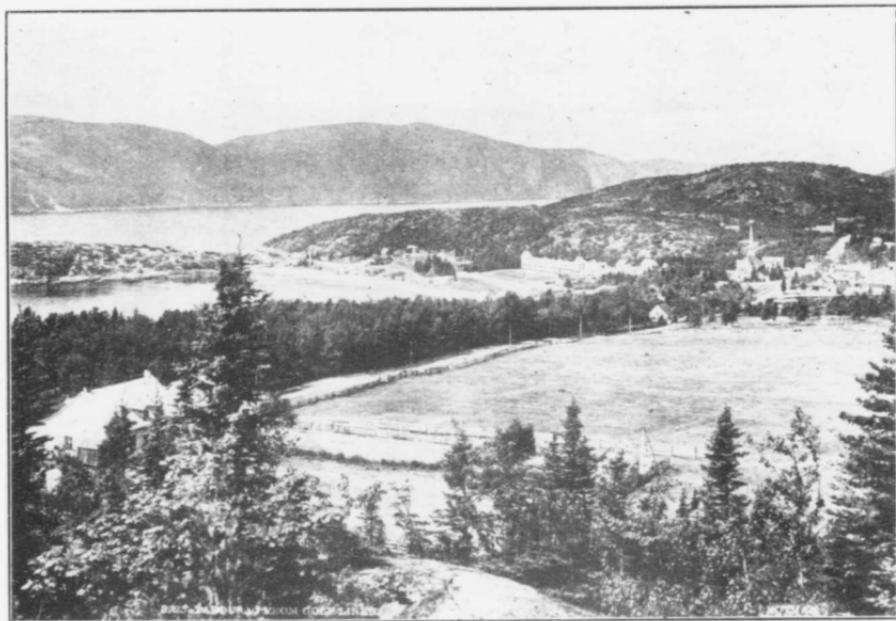
Pelletier. (18,064 acres). Vaste canton comprenant dix rangs, entouré des eaux des rivières Mistassini et Mistassibi et coupé vers le milieu par la rivière aux Rats. C'est le centre du domaine des RR. PP. Trappistes qui y font la culture sur une grande échelle. La moitié sud est à peu près toute veudue, mais il reste de bons lots dans la partie nord-ouest. Une nouvelle paroisse est à se former dans cette dernière partie, et le site de l'église sera probablement fixé sur la rivière Aux-Rats, vers le milieu du IVème rang. L'église de *Saint-Michel* est située sur le lot 5, rang Mistassini. C'est une paroisse florissante de 800 habitants.

Dolbeau. (32,117 acres). Très beau canton de terrains unis et exempts de roche, situé entre les rivières Mistassini et Petite Péribonka. Le territoire est partagé entre les paroisses de *Saint-Michel* et *Saint-Edouard*. Il y a encore un grand nombre de lots disponibles et 80% est très propre à la culture. Les chemins de colonisation sont prolongés tous les ans, et ils couvriront bientôt tout le canton.

Racine. (23,183 acres). Canton entouré par le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini. L'intérieur est occupé par une vaste savane, mais il y a autour d'excellents lots pour la culture. Beaucoup de ces lots ont cependant besoin d'être égouttés.

Les rangs qui bordent la rivière Mistassini sont en partie occupés et d'une culture facile. On a cru pendant longtemps que ce canton était impropre à la culture, mais les expériences des RR. PP. Saint-François-Régis ont prouvé le contraire. La savane de ce canton finira par être cultivée, quand des travaux de drainage auront été exécutés, car le sous-sol est en terre forte. Ce canton a des communications très rapides et peu dispendieuses avec Roberval.

La ferme de feu M. Broët est dans ce canton. Elle englobe deux rangs et 16 lots, sur la rive droite de la Péribonka. On



Lac Saint-Jean.—La station balnéaire de Tadoussac.

y remarque de vastes bâtiments, maisons d'habitations, beurrierie-fromagerie dont le matériel est la perfection même. Un aqueduc distribue l'eau dans tous les bâtiments.

Dalmas. (28,481 acres). Canton généralement peu accidenté et bien propre à la culture. Situé entre les deux Péribonkas, il est en outre coupé d'une multitude de petits ruisseaux qui en entretiennent la fertilité. L'église et le village de *Saint-Edouard* sont situés sur le bord de la Grande-Péribonka, rang II. C'est une paroisse florissante et susceptible d'un grand développement. La partie est du canton se trouve dans la nouvelle colonie de *Honfleur*, dont le centre se trouve sur le VIème rang Taillon.

Les débuts de Péribonka (Saint-Edouard) méritent d'être racontés. Nous en empruntons le récit à M. J.-N. Gastonguay: (1)

"En 1897, 16 familles formant 54 âmes nous arrivaient de Détroit en destination du Lac Saint-Jean. Nous étions dans un réel embarras pour les placer ensemble et de façon à leur rendre la vie de colon assez peu dure. Rendus à Roberval, on les embarque sur un bateau, un autre bateau était affrété, muni de provisions et d'un assez joli lot de bois de construction, puis nous voguons vers Péribonka. Les gens qui nous voyaient partir ne pouvaient s'empêcher de nous plaindre; on eut dit les vaisseaux de Christophe Colomb qui partaient à la découverte d'un nouveau monde. La perplexité se peignait sur les figures de nos aspirants colons et plusieurs larmes vinrent mouiller les paupières des "colonnes" qui s'étaient d'abord montré les plus déterminées.

"La traversée était longue d'une vingtaine de milles. Les courages commencèrent à se remonter lorsque de loin encore on aperçut des toits qui abritaient les familles des deux braves pionniers dont j'ai dit les noms il y a un instant (2). Le sifflet des bateaux a réveillé l'attention de ceux-ci, ils sont sur la

(1) Conférence devant la Société d'Economie Politique et Sociale de Québec.

(2) MM. Niquette et Milot.

grève et se perdent en conjecture pour s'expliquer l'arrivée d'une pareille flottille. Nous remontons sur environ trois milles, la grande rivière Péribonka, qui, à cet endroit, a bien un mille de largeur; sans cérémonie nos bateaux accostent le flanc le long de terre, car il n'y a pas besoin de quai à cet endroit; nos colons débarquent et vont faire connaissance avec Messieurs Niquet et Milot qui ne comprennent pas encore pareille visite. Notre arrivée n'avait pas été annoncée et personne ne nous attendait. Il n'y avait pas alors comme aujourd'hui un fil téléphonique reliant Roberval à Péribonka.

"Messieurs Niquet et Milot se sacrifièrent vraiment pour recevoir les nouveaux colons et l'empressement que montrèrent Mme Niquet et Mme Milot à aider et encourager ces nouvelles recrues contribua pour beaucoup à faire disparaître ce reste de perplexité qui angoissait encore plus d'un coeur.

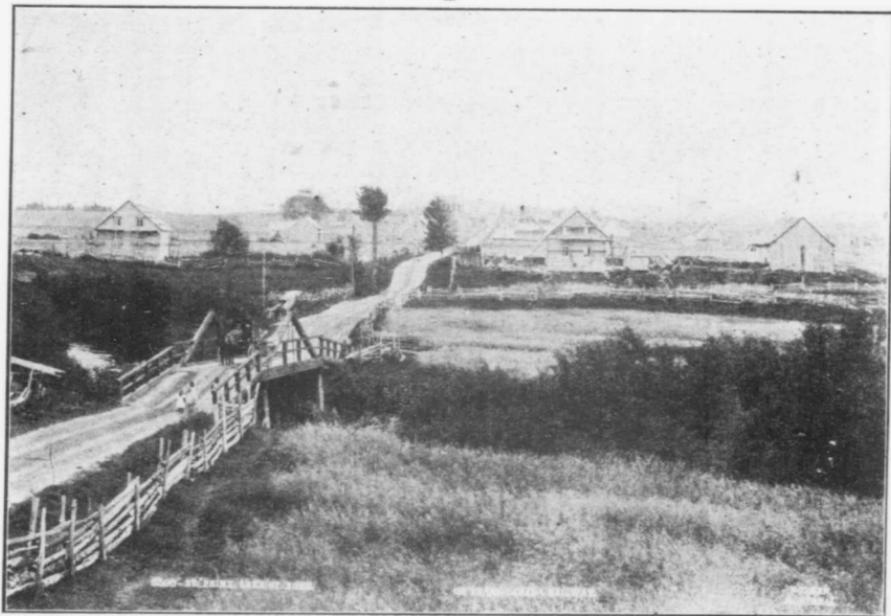
"De suite le bois de construction est débarqué, on bâtit des logements provisoires, les familles y installent meubles et linge et le soir du même jour les rives de Péribonka se trouvent enrichies de 54 sujets nouveaux. On s'aperçut à la dernière minute qu'on avait fait un peu trop petites les pièces de logis pour recevoir un piano qu'avait apporté un des nouveaux colons. M. Niquet voulut bien donner asile chez lui au premier meuble de l'espèce qui franchissait le Lac Saint-Jean.

"Dès le lendemain, chacun de ces colons improvisés était à la recherche de son lot et j'eus la satisfaction d'en placer de suite une dizaine qui ne tardèrent pas à commencer les défrichements. C'était le 17 juin 1897. Péribonka était fondé.

Ce furent également les débuts de la colonisation au nord du Lac Saint-Jean qui, d'après M. Gastonguay, peut contenir 25 à 30 paroisses.

C'est dans Saint-Amédée, sur la Petite-Péribonka, que se trouvent les moulins de la Cie. de Pulpe Dalmas.

Taillon. (15,740 acres). Canton long, étroit et contenant 12 rangs. Il est bordé par le lac Saint-Jean et la Grande-Péribonka. La partie nord est quelque peu accidentée, mais celle



Lac Saint-Jean.—Sur la route de Saint-Prime.

du sud est plane. Le sol est excellent presque partout. Les chemins de colonisation qui sont en voie de construction ne tarderont pas à conduire sur les bons lots qui sont disponibles. L'église de *Saint-Henri* se trouve sur le IIème rang, à *La-Pipe*. C'est dans ce canton que se trouve la ferme de M. P.-A. Normand, désignée sous le nom de "Domaine de la Pointe-de-Taillon". Nous en donnons une esquisse dans un autre endroit de cette brochure.

Garnier. (19,950 acres). A l'est de Taillon et au nord de la rivière Grande-Péribonka. Le sol est un peu sableux, et on y rencontre de nombreuses petites collines. Il n'y a guère de lots vendus que dans le VIème rang, où la colonisation est à ses débuts. Un chemin s'y rend et sera bientôt prolongé jusqu'à la Grande-Péribonka, ce qui permettra l'établissement des rangs IV et V.

Delisle. (Comprend 7 rangs). C'est un canton où il ne reste à peu près aucun lot disponible. On y trouve la florissante paroisse de *Saint-Coeur-de-Marie* (Mistook). M. le curé Renaud, agronome distingué, a complètement transformé cette paroisse qui est l'une des plus développées de la région, tant sous le rapport de la culture que sous celui de l'industrie laitière.

Alma. (Ile). Située entre les deux décharges du lac Saint-Jean. Il n'y a plus de lot à concéder sur l'île. La paroisse de *Saint-Joseph-d'Alma* complète son territoire dans les cantons Signay et LaBarre. La culture y est très développée.

Signay. Canton sur les bords du lac Saint-Jean, dont la partie nord se trouve dans *Saint-Joseph-d'Alma* et la partie sud dans *Saint-Gédéon*. Le territoire de ce canton est un des plus riches de la région; aussi l'agriculture et l'industrie y sont-elles très développées. Tous les bons lots sont concédés. Le chemin de fer traverse ce canton.

LaBarre. (7,669 acres). Large canton, ayant son front sur la rivière Saguenay et son arrière sur la Belle-Rivière, il est traversé par le chemin de fer. *Saint-Joseph-d'Alma* et *Saint-*

Bruno se partagent son territoire. A peu près la moitié du canton est disponible. C'est du reste la partie la plus accidentée. L'église de *Saint-Wilbrod* a été placée à la station d'Hébertville. La paroisse de Saint-Bruno peut être rangée parmi les plus prospères du Lac Saint-Jean.

Mésy. (5,230). Au sud de LaBarre. Toute la partie arpentée est dans la belle paroisse d'Hébertville. Il y a peu de bons lots disponibles.

Caron. (18,434 acres). Borné partie par le lac Saint-Jean et la Belle-Rivière. Comprend 12 rangs, dont les 7 premiers sont tous occupés. Les paroisses *Saint-Jérôme*, *Saint-Gédéon* et *Hébertville* se partagent ce canton. Une partie est aussi dans *Saint-André*, mais elle est encore en forêt et non pourvue de chemin. Le sol est accidenté, mais d'assez bonne qualité. Le chemin de fer traverse ce canton, sur la rive du lac.

Saint-Hilaire. (32,496 acres). Au sud de Caron et à l'est de la Métabetchouan. Il est presque tout entier dans *Saint-André*. Il n'y a pour bien dire que les lots situés sur la Métabetchouan qui sont occupés. Le terrain est excellent dans la vallée de la rivière et du lac à La Carpe. Les chemins, pour s'y rendre, sont commencés tout dernièrement; ils sont prolongés tous les ans. La paroisse de Saint-André, dont le territoire est pris dans quatre cantons, peut donner asile à une centaine de familles.

Nota. On remarque dans ces notes rapides que nous n'avons pas mentionné les essences forestières. La raison en est qu'il aurait fallu répéter à peu près la même chose de tous les cantons. On peut dire, d'une manière générale, que le bois de commerce est presque partout enlevé; mais il reste, sur tous les lots, du bois de chauffage et de construction en quantité suffisante.



Lac Saint-Jean.—Le pont de la rivière Mistassibi.

POUR DEVENIR PROPRIETAIRE

Le choix d'un lot. — C'est pour le colon prévoyant, une affaire de première importance. Il y va de la réussite ou de la non-réussite de sa tentative de s'établir et d'assurer le bonheur et l'avenir de sa famille.

Le colon devra étudier ses goûts, ses aptitudes et le genre de culture qu'il prétend adopter.

Il devra aussi consulter de préférence l'agent des terres ou le curé, personnes bien au fait de la situation des lieux et du genre d'épreuves et de labeurs que doit subir tout colon défricheur.

Visiter minutieusement le lot de terre que l'on a l'intention d'acquérir, sa situation par rapport au marché où il écoulera ses produits et aux voies de communications est aussi pour le colon une condition essentielle de succès.

Celui qui veut s'établir sur une terre boisée doit avoir quelque argent pour pouvoir vivre pendant au moins un an. Les travaux des chantiers et de la construction des routes publiques ne peuvent faire vivre un colon; c'est une aide, voilà tout!

On peut dire d'une manière générale qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de deux à trois cents piastres.

Il est préférable pour le colon de se rendre sur son lopin de terre le printemps et de profiter du bon marché des derniers chemins d'hiver. Plusieurs s'y rendent toutefois l'automne, font quelques défrichements et construisent la maisonnette qui abritera la famille le printemps suivant. Ces travaux préliminaires sont certes très utiles, car ils évitent à la famille les ennuis et les inconvénients du "campement provisoire".

Le prix des terres. — Dans la région du Lac Saint-Jean, il est purement nominal:—vingt centins l'acre. Et encore, ce petit montant n'est pas immédiatement exigible, ainsi qu'on va le voir.

Conditions de la vente. — La vente d'un lot s'effectue aux conditions ci-après énumérées et reproduites du billet de location :

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 p.c. de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

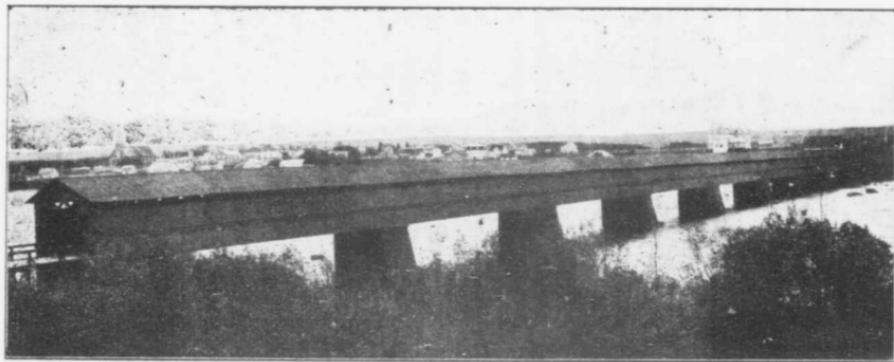
L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours de cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans de la date de la vente, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante ou par succession "ab intestat", et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.



Lac Saint-Jean.—Le nouveau pont de Saint-Félicien.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

Les colons sans titre. — Les colons sans titre (*squatters*) sont ceux qui occupent des terres sans les avoir acquises de la Couronne. Ils ne sont pas reconnus par le Ministère, mais ils peuvent, en certains cas, être admis à régulariser leur position, c'est-à-dire obtenir un titre de propriété qui les empêche d'être dépossédés à un moment donné des améliorations qu'ils peuvent avoir faites.

Ils s'adressent, à cet effet, à l'agent local ou au Ministre des Terres et doivent payer au moment de l'achat la *rente d'occupation*.

La coupe du bois. — Il n'est perçu aucun droit de coupe pour le bois coupé dans le défrichement.

Le porteur de licence de coupe de bois doit, pendant le temps qui lui reste (de la date du billet de location au 30 avril qui suit), pour prendre le bois sur la terre du colon, donner à celui-ci la préférence pour la coupe ou la préparation du bois marchand au prix payé par le susdit porteur de licence dans la localité.

Par contre, le porteur de licence a la préférence d'acheter le bois marchand provenant du défrichement d'un lot situé dans les limites de sa concession forestière, au prix qu'il paie dans la localité.

Protection contre le feu. — Pour les fins de défrichement, il est permis de brûler les abattis entre le 15 juin et le 1er septembre et entre le 15 novembre et le 15 mars. Cependant le ministre a le pouvoir discrétionnaire de défendre ou de permettre de brûler les abattis en tout temps de l'année.

Privilège des colons. — Le gouvernement non seulement tempère la rigueur des lois concernant l'exécution des conditions d'établissement, mais il en a créé d'autre pour protéger le colon contre sa propre imprévoyance ou la rapacité de ses créanciers.

C'est ainsi que les terres publiques octroyées aux colons sérieux, à quelque titre que ce soit, ne peuvent être engagées et saisies, durant les cinq premières années, ou avant que les lettres patentes ne soient émises, pour aucune dette quelconque, excepté les taxes ordinaires et spéciales. Et pendant les trois mois qui suivent l'émission des lettres patentes, le colon peut se constituer un patrimoine de famille de cent acres au plus et l'exempter de saisie, de même que les bâtisses qui y sont érigées, durant un laps de temps ne dépassant pas quinze années, excepté s'il s'agit de purger des charges ou hypothèques qu'il aurait consenties avant d'avoir obtenu son titre de propriété. Ce privilège s'applique aussi bien à sa veuve, ses enfants, ses héritiers ou donataires. (Articles 2091 et 2092 des Statuts Refondus).

D'autres privilèges d'exemption de saisie sont également décrétés en faveur du colon, sur certains effets de ménage, vêtements, combustibles et comestibles, animaux domestiques, instruments aratoires, matériaux de construction. Mais comme dans le premier cas, cette exemption ne couvre pas les taxes municipales et autres.

Toutefois, il va sans dire que le colon peut toujours aliéner son bien, à titre gratuit ou onéreux, même sans le consentement notarié de son conjoint.

Entretien des ponts. — En vertu de la loi 56 Victoria, chap. 22, les municipalités sont tenues à l'entretien des ponts en fer

ou en bois qui se trouvent dans leurs limites. Il en est de même des chemins d'approche de ces ponts. Les municipalités doivent donc les faire peindre régulièrement pour empêcher la rouille ou la pourriture de les détériorer. La même remarque s'applique aux rivets, aux clous, etc., qui doivent être remplacés quand il en est besoin.

La loi que nous avons citée plus haut décrète une sanction rigoureuse envers les municipalités qui ne feraient pas leur devoir.



Lac Saint-Jean.—Bateaux à vapeur sur la rivière Grande-Péribonka.

Le gouvernement s'impose d'assez lourds sacrifices pour la construction de ces ponts, qu'il n'est que juste que les conseils municipaux en prennent soin.

Les moyens de subsistance. — Les colons qui s'établissent dans les régions nouvelles et qui ont certains moyens de subsistance font mieux de consacrer tout leur temps au défrichement de leurs lots; ils seront plus vite en mesure de vivre du

revenu de leur terre, mais ceux qui sont obligés, pour assurer la vie de leur famille, de chercher du travail, trouveront, dans les nombreux chantiers qui se font tous les hivers, à gagner de vingt à trente piastres par mois. Pendant la saison de l'été, ils peuvent avoir de l'emploi à la confection des chemins du gouvernement. On paye pour ces travaux \$1.25 par jour en moyenne.

Une autre source de revenus pour le colon, est la vente du bois de service fait dans le défrichement, aux marchands de bois qui paient de bons prix. Cette industrie est d'autant plus rémunératrice pour le propriétaire d'un lot, que ce lot est bien boisé et libre de toute redevance au gouvernement. En somme, les moyens de subsistance sont multiples dans les forêts. Chaque année il est payé aux colons par les propriétaires de limites en achat de bois, salaire et pour la coupe et le transport des billots plus de cent mille piastres valant.

Trois grandes ressources, l'agriculture, l'ouvrage des chantiers et la vente de son bois, en tenant compte des restrictions que la loi impose, contribuent à la prospérité du colon.

Pour les fils de cultivateurs. — Il n'est pas rare de rencontrer des cultivateurs ayant quatre ou cinq fils, alors qu'ils n'en peuvent établir qu'un seul.

Nous sommes en état d'offrir aux pères de ces jeunes gens des terres relativement faciles d'accès, aux prix ordinaires de 20 centins l'acre.

Ils pourraient prendre un de ces lots de cent acres et l'ouvrir moyennant une légère dépense annuelle, et ils y établiraient leurs enfants quand ceux-ci seraient en âge de se pourvoir.

Combien de fils de cultivateurs, ne sachant pour ainsi dire que la culture, quittent le toit paternel pour se livrer à des occupations dans lesquelles ils végètent le plus souvent, quand ils pourraient utiliser les seules connaissances qu'ils possèdent, sur des terres qui coûteraient peu à leurs familles et où les sacrifices et les misères du début leur seraient pour ainsi dire épargnés.

Nos terres prennent de la valeur tous les jours, pourquoi les fils de nos cultivateurs ne seraient-ils pas au premier rang de ceux qui sont appelés à en bénéficier. (1)

Terres en partie défrichées. — Il n'est pas rare de rencontrer des cultivateurs qui réalisent bien l'avantage qu'il y aurait pour eux sur les terres nouvelles, mais qui se croient un peu vieux; ou encore de jeunes gens qui craignent de se livrer au rude travail du défrichement.

Aux premiers comme aux seconds, nous conseillons, s'ils ont un petit capital, l'achat de terres défrichées ou en partie défrichées.

Il y a toujours de ces terres à vendre, dans le Lac Saint-Jean. Ce fait est peut-être de nature à impressionner défavorablement le futur colon; mais il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre de gens s'étant improvisés défricheurs sans avoir les qualités requises pour mener à bon terme ce rude travail, ont dû abandonner leur ferme qu'ils ont vendue à très bas prix. Il y a en outre un certain nombre de bûcherons qui font oeuvre de défricheurs. Dès qu'un lot est dans les conditions requises pour faire vivre une famille, ils le vendent et s'en vont recommencer plus loin.

Eh bien! ces terres s'offrent aux cultivateurs de nos vieilles paroisses qui vivent à l'étroit sur une terre de soixante ou cent arpents et ne peuvent établir les trois ou quatre garçons qui bientôt prendront la route de l'usine! Il y en a pour toutes les bourses, depuis \$500 jusqu'à \$2,000.

Mais ici encore nous conseillons la plus extrême prudence. Que celui qui veut acquérir une ferme dans ces conditions, aille la visiter avec soin avant de conclure un marché.

Les frais de douane et les entrées libres. — L'article 455 du tarif des Douanes du Canada promet l'admission en franchise de certains effets et articles d'immigrants, savoir: — "vêtements, livres, mobilier ordinaire et raisonnable et autres effets de ménage, instruments et outils de métier, occupation ou em-

(1) M. S. Dufault, Lettre au Ministre de la Colonisation, etc.

ploi, fusils, instruments de musique, machine à coudre d'usage domestique, clavigraphes, bicyclettes, charrettes à deux ou quatre roues et autres véhicules de roulage, instruments aratoires et bétail vivant pour la ferme, non compris le bétail sur pied ou articles pour la vente ou pour usage comme partie d'un outillage d'entrepreneur, ni les véhicules, ni les instruments à traction mécanique, ni la machinerie à l'usage d'un établissement de fabrication; tout ce qui précède et qui a été effectivement à l'étranger la propriété de l'immigrant pendant au moins six mois avant sa venue au Canada, et sous la réserve des règlements du ministre des Douanes; toutefois, ne peuvent être déclarés comme effets d'immigrants, les articles imposables qui n'accompagnent pas l'immigrant lors de sa première venue; et ces articles ne peuvent être vendus ni autrement aliénés sans acquittement des droits avant qu'ils aient été douze mois en usage effectif en Canada."

VOIES DE COMMUNICATION, TARIFS DE FAVEUR

Le Québec et Lac Saint-Jean.

C'est la principale et pour ainsi dire l'unique voie de communication des habitants du Lac Saint-Jean avec l'extérieur. Les deux points terminus de la ligne sont Roberval et Chicoutimi.

Les distances des principales stations entre Québec et Roberval et Chicoutimi sont, d'après l'horaire même de la Compagnie, les suivantes:

Localités	Milles
De Québec à Lac Saint-Joseph	21
" " " Saint-Raymond	34
" " " Rivière-à-Pierre	57
" " " Lac Edouard	112
" " " Jonction Chambord	176
" " " Lac-des-Commissaires	150
" " " Roberval	188
" " " Chicoutimi	227



Lac Saint-Jean.—Le roi de nos forêts disputant son empire à la civilisation.

De Roberval à Chicoutimi	63
De La-Tuque Junction à La-Tuque	40

Tarifs de faveur pour les colons.

La compagnie de chemin de fer de Québec et du Lac-Saint-Jean offre de transporter gratuitement, sur tout le parcours de son réseau, tous les colons de bonne foi avec leurs familles ainsi que les effets de ménage d'un poids n'excédant pas 300 livres pour chaque personne adulte, et 150 livres pour chaque enfant. Les taux pour le surplus étant de 9 centins par 100 livres, mais pas au delà du chargement d'un wagon par famille, soit 20,000 livres.

Les colons de bonne foi qui désirent aller d'abord examiner les terres obtiendront un demi-passage de Québec au Lac Saint-Jean, et retour pour \$3.35 par personne.

Pour bénéficier de ces tarifs, il suffit de s'adresser à M. L.-E. Carufel, 82 rue Saint-Antoine, Montréal; au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec; ou encore aux bureaux de la Compagnie, à Québec.

* * *

La Baie des Ha! Ha!

Ce chemin de fer, de construction toute récente, part de la Junction Mathias, sur la ligne de Chicoutimi-Chambord, et se rend jusqu'à Saint-Alphonse, au fond de la baie des Ha! Ha! Il a un embranchement qui le relie à la ville de Chicoutimi, et un autre, dont la construction achève, se rendra à Notre-Dame-de-Laterrière. Le tronçon de Chicoutimi a deux milles et demi de longueur; celui de Laterrière en a sept, et la ligne principale, dix-neuf.

La ligne est remarquablement bien construite et fait honneur à l'ingénieur, M. Jean Grenon. Pour descendre la côte qui conduit au village de Saint-Alphonse, il a fallu faire une courbe de six degrés, en forme de fer à cheval, donnant une différence de niveau de 206 pieds sur une distance de 700 pieds, en ligne droite.

Le président de la Compagnie est M. J.-E.-A. Dubuc, et le gérant M. J.-G. Moquin.

Ce chemin de fer est très important pour les colons du Lac Saint-Jean, car il leur donne un autre débouché sur le magnifique hâvre de la baie des Ha!Ha!. Cette baie, qui mesure huit milles de longueur et deux de largeur, est protégée contre tous les vents, excepté celui de l'est qui, du reste, s'y fait à peine sentir à cause de la présence des caps à l'entrée de la baie. Profonde de 8 à 50 brasses, à marée basse, elle offre d'excellents mouillages sur un fond de glaise. Au quai de Saint-Alphonse, il y a 29 pieds d'eau aux basses marées du printemps et 49 aux hautes. L'entrée de la baie n'est qu'à 53.50 milles de Tadoussac.

* * *

Compagnie Richelieu & Ontario.

Cette compagnie, dont les bateaux sont de véritables palais flottants, fait un service quotidien durant la belle saison. La distance entre Chicoutimi, avec arrêts assez longs pour visiter les célèbres plages de Tadoussac et La Malbaie, et la ville de Québec se fait en un jour et une nuit. Le départ de Chicoutimi a toujours lieu de façon à permettre aux voyageurs de contempler à loisir le sombre Saguenay et ses remparts de grandioses montagnes.

* * *

Chemins de terre.

La vallée du lac Saint-Jean a maintenant un excellent système de voirie. Toutes les paroisses autour du lac communiquent entre elles. Ce long chemin de ceinture constitue une promenade en voiture des plus variées et des plus instructives. On y voit des colonies à leur début; d'autres en plein développement; d'autres enfin qu'on croirait être aussi vieilles que les paroisses du littoral du Saint-Laurent.

Voici maintenant les distances des principales paroisses, en comptant les milles à partir de Roberval. Nous avons omis les paroisses qui se trouvent sur le parcours du chemin de fer.

	Localités	Milles
De Roberval à	Pointe-Bleue	3
" "	Sainte-Edwidge	7
" "	Saint-Prime	9
" "	Saint-Félicien	18
" "	Notre-Dame-de-la-Doré	31
" "	Saint-Méthode	30
" "	Normandin	36
" "	Albanel	44
" "	Mistassini	59
" "	Péribonka	62
" "	Honfleur	73
" "	Saint-Henri (Taillon)	80
" "	(Mistook) S.-Coeur-de-M.	87
" "	Saint-Joseph-d'Alma	98
" "	Saint-Bruno	106
" "	Saint-Wilbrod (Hébertville Station).	112

* * *

Sur le lac et ses tributaires.

Roberval est relié aux paroisses du littoral du lac et à d'autres plus éloignées, sur la Chamouchouan, la Mistassini et la Péribonka, par un système régulier de navigation à vapeur. Tous les bateaux sont assez solides pour résister aux plus fortes tempêtes.

Les distances des principales paroisses, en comptant les milles à partir de Roberval, sont comme suit :

	Localités	milles
De Roberval à	Saint-Prime	9
" "	Saint-Félicien	18
" "	Saint-Méthode	14
" "	Mistassini	36
" "	Péribonka	24
" "	Honfleur	34
" "	La Pipe (Saint-Henri-de-Taillon)	34
" "	(Mistook) S.-Coeur-de-Marie	35
" "	Grande-Décharge	36

AGENCES DES TERRES

Dans ses relations avec le ministère des Terres et Forêts, la partie du Lac Saint-Jean, arpentée et divisée en lots de culture, est partagée en trois agences, ainsi qu'il suit :

Division Ouest.

Agent : *Georges Audet*, Roberval, Lac Saint-Jean.

Cette agence est au point terminus du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean. Elle comprend 11 cantons, savoir :

Ashuapmouchouan (14,497 acres); Charlevoix (15,814 acres); Crespieul (19,897 acres); Dablon (14,805 acres); Dalmas (28,483 acres); Déchène (26,818 acres); Dolbeau (32,117 acres); Malherbes (13,381 acres); Racine (23,183 acres); Roberval (5,301 acres); Ross (40,781 acres).

Division Nord-Ouest.

Agent : *Arthur Poliquin, M.D.*, Saint-Félicien, Lac Saint-Jean.

On se rend à cette agence par le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean jusqu'à Roberval, et de là en voiture jusqu'à Saint-Félicien, soit une distance de 18 milles.

Cette agence comprend 11 cantons, savoir :

Albanel (29,455 acres); DeMeules (8,156 acres); Dufferin (16,042 acres); Girard (17,011 acres); Normandin (14,691 acres); Parent (21,023 acres); Pelletier (18,064 acres); Roy (1,891 acres) et McKenzie, Obalski et Lemoine, dans le district minier de Chibougamou.

Division Centrale.

Agent : *Cajetan Vezina*, Hébertville, Lac Saint-Jean.

On se rend à cette agence par le chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean jusqu'à Chambord-Jonction et à Hébertville, par le tronçon Chicoutimi de la même compagnie.

Cette agence comprend 12 cantons, savoir :

Caron (18,434 acres); Delisle (1,753 acres); DeQuen (43,844 acres); Augmentation de DeQuen (2,020 acres); Garnier (19,950 acres); Jogues (16,339 acres); LaBarre (7,669 acres);

Mésy (5,230 acres); Métabetchouan (6,996 acres); Signay, Saint-Hilaire (32,946 acres); Taillon (15,740 acres).

AGENTS DU GOUVERNEMENT *

Ils ont pour mission de fournir, soit verbalement, soit par écrit, tous les renseignements, brochures, cartes, etc., dont le futur colon peut avoir besoin.

Montréal, 82, rue Saint-Antoine. M. Emile Marquette, tout ce qui concerne l'immigration et les mines.

M. L.-E. Carufel, pour tout ce qui concerne la colonisation, la chasse et la pêche.

M. l'abbé Ivanhoe Caron, colonisation et rapatriement.

Laurentides, P.Q. Damase Gauthier, colonisation et rapatriement.

Québec. Capt. Geo. LeBel, immigration.

Ville-Marie. M. A.-O. Barette, mines.

Hull. E.-H. Laflamme, mines.

Worcester, Mass., E.U. J.-B. Lucier, rapatriement.

Paris, 10, *rue de Rome*. M. E. Bélanger, immigration

“ “ “ M. P. Foursin, “

“ “ “ M. P. Wiallard, “

Anvers, 23 *Place de la Gare*. M. D. Tréau de Coeli, immigration (1).

N.-B.—M. E. Marquette s'occupe tout spécialement du placement gratuit des domestiques, garçons de ferme; de l'émission des certificats de mineurs, de permis d'exploitation, etc.

M. L.-E. Carufel fournit les renseignements divers sur les régions à coloniser, l'obtention des facilités de transport pour les colons et l'émission des permis de chasse et de pêche.

Brochures, cartes, etc. — On peut se les procurer gratuitement, soit en s'adressant au bureau d'immigration et de Colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

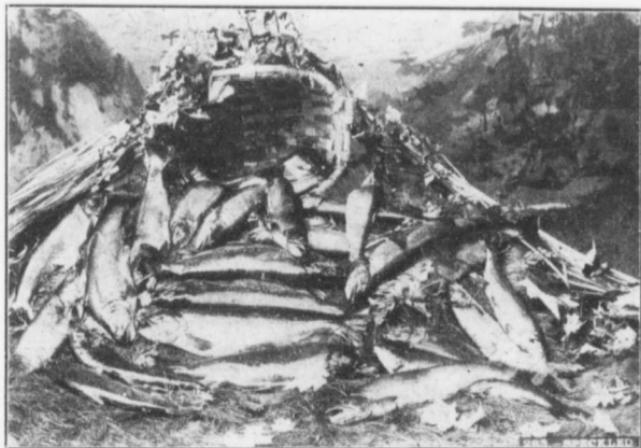
(1) M. l'abbé Caron et MM. Gauthier, Bélanger, Foursin, Tréau de Coeli et Wiallard, relèvent du gouvernement fédéral.

BIBLIOGRAPHIE (1)

- 1829—Rapport des Commissaires pour explorer le Saguenay. Québec, 197 p. In 8. Cartes et figures. Le même en anglais.
- 1831—Rapport sur le pays entre les rivières Saguenay, Saint-Maurice et Saint-Laurent, Québec, 50 p. In 8. Le même en anglais.
- 1849—Association pour la colonisation des terres du Saguenay. Québec, 19 p. In 8.
- 1850—Réponse relative à l'exploration faite par M. Blaiklock du territoire entre Québec et le Lac Saint-Jean. Toronto, 52 p. In 8. La même en anglais.
- 1854—Report of the chief engineer on the survey of the line for the Québec and Saguenay Railway. Québec, 68 p. In 8.
- 1861—*J. Perrault*, Exploration de Québec au Lac Saint-Jean. Montréal, 57 p. In 8.
- 1852—*L'abbé F. Pilote*, Le Saguenay en 1851. Histoire probable du présent et de l'avenir du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation. Québec, 147-V p. Petit in 8.
- 1863—*M. l'abbé O. Brunet*, Notice sur les plantes de Michaud et son voyage au Canada et à la Baie d'Hudson, d'après son journal et autres documents inédits, Québec, 44 p. In 8.
- 1869—*Charlevoix*, Chemins de colonisation ou de Québec au Lac Saint-Jean. Québec, 38 p. In 8.
- 1872—*Mrs. Davenport*, Journal of fourteen days' ride through the Bush from Quebec to Lake St. John. Quebec, 30 p. In 8.
- 1873—*J.-C. Langelier*, La nécessité et la possibilité d'un chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean. Québec, 30 p. In 8.
- 1879—Le Saguenay et le Lac Saint-Jean. Ottawa, 54 p. In 8.
- 1879—"Le Mercure du Lac Saint-Jean". Imprimé à Chicoutimi, Il n'en fut publié qu'un numéro.
- 1880—*B. de LaBruyère*, Le Saguenay. Lettres au Courrier de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe, 43 p. In 8.
- 1880—Le Lac Saint-Jean et le Grand Nord-Est. Sans indication, ni date, 34 p. In 8.
- 1880—*A.-T. Genest*, Rapport de l'exploration du chemin de fer Saint-Laurent et Basses-Laurentides et Saguenay. Trois-Rivières, 12 p. In 8.
- 1880—*Arthur Buies*, Le Saguenay et la vallée du Lac Saint-Jean. Québec, XVI-342 p. In 8. Illustré.

(1) Nous avons laissé de côté, une foule d'ouvrages où il est question du Lac Saint-Jean, comme par exemple: Les Relations des Jésuites, les rapports des missions, ceux de la Commission géologique, etc. Nous nous sommes limité aux ouvrages exclusivement consacrés à cette contrée.

- 1881—*A.-B. Rouhier*, *En Canot. Petit voyage au Lac Saint-Jean*, Québec, 202 p. Petit in 8.
- 1882—*J.-C. Langelier*, *Le Nord ou esquisse sur la partie de la province de Québec située au nord du fleuve Saint-Laurent entre l'Ouataouais et le Labrador*, Québec, 139 p. In 8.
- 1883—*Historique du Saguenay. Souvenir de l'excursion de la presse d'Ontario et de Québec*, Québec, 21 p. In 12.
- 1883—*Saguenay. Historical sketch*, Québec.



Lac Saint-Jean.—Quelques échantillons de truite rouge.

- 1885—*A.-P. Low*, *Report of the Mistassini expedition, 1884-85*. With map.
- 1886—*Arthur Buies*, *Sur le parcours du chemin de fer du Lac Saint-Jean. 1ère conférence faite à la salle Victoria, 31 mars 1886*. Québec, 40 p. Petit in 8.
- 1887—*Arthur Buies*, *Sur le parcours du chemin de fer du Lac Saint-Jean. 2ème conférence faite à la salle Saint-Patrice, 28 avril 1887*. Québec, 42 p. Petit in 8.
- 1887—*Réponse à un ordre de l'Assemblée Législative au sujet du parachèvement du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean*. 27 p. In 8.

- 1888—*Murray, W.-H.-H.* The doom of Mamelons with a description of the Lake St. John and Saguenay Region. Quebec, 208 p. In 8.
- 1888—La contrée du Lac Saint-Jean. Québec, 42 p. In 8. Cartes. Brochure écrite par M. J.-C. Langelier.
- 1888—*J.-M. Lemoine.* Historical and Sporting Notes on Quebec, etc., and Lake St. John. Québec, 135 p. Petit in 8.
- 1889—Province de Québec. Département de l'Agriculture et de la Colonisation, Colonisation au Lac Saint-Jean, 8 p. In 8.
- 1889—*Laure (R. P. Pierre).* Missions du Saguenay. Montréal, 23 p. In 8. Publié par le R. P. Jones, S.J.
- 1890—*Arthur Buies.* La région du Lac Saint-Jean, grenier de la province de Québec. Québec, 50 p. In 8. Cartes et vues.
- 1894—*Ness, Irving et Buchanan.* Rapport d'une visite d'inspection des comtés du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi. Québec, 37 p. Cartes.
- 1895—*Arthur Buies.* Le chemin de fer du Lac Saint-Jean. Ouvrage descriptif et historique. Québec, 116 p. In 8.
- 1895—*L'abbé V.-A. Huard.* L'Apôtre du Saguenay. (Mgr Racine).
- 1896—*Arthur Buies.* Le Saguenay et le Bassin du Lac Saint-Jean. Troisième édition. Québec, 420 p. In 8. Illustré.
- 1896—*Chambers, E.-T.-D.* The Ouananiche and its Canadian Environments. New York, 1886. XIV-357 p. In 8. Illustré.
 The Phillology of the Ouananiche, etc. 10 p. In 8.
- 1897—Haunts of the Ouananiche. A guide to the Lake St. John and its tributary waters. Montréal. Cartes et vues.
- 1898—La région du Lac Saint-Jean. Le grenier de la province de Québec. Publié par le Ministère de la Colonisation et des Mines. Québec, 72 p. In 8. Cartes et vues.
- 1898—*Harry O'Sullivan.* Rapport Préliminaire sur l'exploration de l'étendue de pays comprise entre le Lac Saint-Jean et la Baie James. Québec, 23 p. In 8. Cartes et vues.
 Deuxième Rapport. Québec, 1901. 91 p. In 8. Cartes et vues.
- 1898—Rapports de la Société de Colonisation et de Rapatriement du Lac Saint-Jean pour les années 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905. La plupart de ces brochures sont illustrées. Celle de 1901 contient le récit, par M. Ulric Barthe, de la tournée d'inspection de Sir Lomer Gouin.
- 1900—"Le Colon du Lac Saint-Jean". Fondé à Roberval le 15 mars, suspendu en août 1901, continué du 27 septembre 1901 à 1902. Il était la propriété de Armond Tessier et Alphonse Marcoux.
- 1900—Where to fish the gamey Ouananiche. Album. Illustré.

- 1900—Terres à blé et industries du Nord de Québec. La vallée du Lac Saint-Jean. Sans indication ni date. Album illustré, 15 p. Carte. Une seconde édition fut publiée en 1905, à l'occasion du congrès de colonisation de Saint-Jérôme. 51 p. Gravures et cartes.
- 1901—The Trans-Canada Railway. Deux brochures: l'une de 25 pages avec cartes et vues, la seconde, 13 pages, avec en plus la liste des promoteurs et une carte.
- 1900—*E.-T.-D. Chambers*. Québec, Lake St. John and the new route to the far-famed Saguenay. Toronto, 61 p. In 8. Cartes et vues.
- 1901—Programme du voyage ministériel de l'hon. M. Lomer Gouin. 4 p. Carte.
- 1902—"Le Lac Saint-Jean". Fondé le 11 décembre 1902. Paraît encore.
- 1903—*J.-G. Scott*. Paper on the Trans-Canada Railway, read before the L. and H. of Quebec, Thursday 13th January 1903. Together with extracts from some remarks made by Mr. Henry O'Sullivan. Québec, 24 p. In 8. Carte.
- 1903—*Eugène McCarthy*. A tale of Lake St. John. Montreal, 82 p. Petit in 8. Illustré.
- 1904—Rapport de la Commission de Colonisation. Enquête au Lac Saint-Jean. Québec, 176 p. In 8.
- 1905—*J.-E. Hardman and J. Obalski*. Reports of the mineral resources of Lake St. John District. The Chibugamoo Mining Co. Ltd. 45 p. Illustré.
- 1905—The Sportsman's Paradise. Québec, 17 p. In 12. Carte et vues.
- 1905—The Most Moderne Summer Resort. Roberval, etc. Sans indication, ni date. In 12. Illustré.
- 1905—Le chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean. L'embranchement à La-Tuque. Québec, 20 p. Petit 8. Illustré.
- 1905—Souvenir of Lake St. John and the Saguenay. Published by the James Bayne Co., Grand Rapids, Mich. Joli album contenant une centaine de vues.
- 1907—*F.-G. Pauli*. Chibugamoo. Trip to Lake Chibugamoo and great Lake Mistassini. New York. In 8. 61 p. Carte et vues.
- 1907—The Great Northern Gold Field. Prospectus. In folio. 4 p.
- 1907—Institut des Frères Saint-François-Régis. Chicoutimi, 12 p. In 8.
- 1907—La Chambre de Commerce du Saguenay. Constitution et Règlements. Roberval, 13 p. In 8.
- 1907—"Le Nouveau-Lévis". Supplément illustré, consacré au Lac Saint-Jean. 4 pages.
- 1908—*P.-A. Normand*. Le domaine de la Pointe de Taillon. 25 p. In 8. Carte et vues.

- 1908—*T.-A. Broet*, Adresse aux électeurs du comté de Lac Saint-Jean. Folio in 8. Portrait.
- 1908—La région du Lac Saint-Jean. Guide des colons. Québec, 67 p. In 8. Cartes et vues. Le même en anglais.
- 1909—*J.-C. Langelier*, La colonisation au Lac Saint-Jean. Conférence "Le Soleil". Québec, 23 avril 1909.
- 1909—Rapport annuel de la Chambre de Commerce du Saguenay pour l'année 1908, Roberval, 31 p. In 8.
- 1909—*Moose and Caribou*, A Guide book for Sportsmen. Montréal, 72 p. In 8. Publié par la Cie de chemin de fer Canadien Nord.
- 1909—Le chemin de fer de Saguenay & Péribonka. Raisons qui doivent déterminer sa construction. Feuille volante publiée à Chicoutimi.
- 1910—Raisons d'organiser un greffe à Roberval. Feuille volante.
- 1910—Lake Edward Sanitorium. Annual Report. Québec, 15 p. In 8. Vue du sanitorium.
- 1910—Orphelinat Agricole de Saint-Joseph-du-Lac. Compte-rendu, 36 p. In 8.
- 1911—Le même pour l'année 1911. 18 p. In 8.

CARTES.

Contentons-nous de mentionner les principales:

Dans "Histoire de la Nouvelle-France" de Charlevoix, une carte complète pour l'époque. Au ministère des Terres et Forêts, on conserve une copie de la carte de Normandin, dressée en 1733. C'est un travail remarquable. Les "Relations des Jésuites" (Burrows) contiennent une carte de 7½ x 8. Aussi le "Rapport géologique du Canada" de 1857, une carte de J. Richardson de 18 x 6.

Puis ce sont les cartes publiées de temps à autre par le gouvernement de la Province de Québec, depuis la Confédération. La plus complète de ces cartes est celle dessinée par M. Rosario Genest et publiée en 1901, sous la direction de l'hon. M. Lomer Gouin, alors ministre de la Colonisation et des Travaux Publics. L'échelle de cette carte est de deux milles au pouce. Il convient aussi de mentionner la carte indiquant les territoires de chasse et les eaux affermés, sur le parcours du chemin de fer de Québec et du Lac Saint-Jean, dressée et publiée, en 1908, par M. P. Jobidon.

APPENDICE

CHASSE ET PÊCHE

Règlements---Temps durant lequel la chasse et la pêche sont permises.

Licence des non résidents.—Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui veulent y faire la pêche ou la chasse, doivent se munir d'une licence dont le coût est établi comme suit:

Pour la chasse.—Les personnes non domiciliées dans la province de Québec, qui ne sont membres d'aucun club dûment constitué en corporation dans la province \$25.00
Les personnes non domiciliées dans la province, membres actifs de clubs de chasse et de pêche légalement organisés, qui désirent chasser sur le territoire sous bail au club auquel elles appartiennent ne paieront que \$10.00

Pour la pêche.—Toute personne non domiciliée dans la province de Québec, qu'elle soit membre ou non membre d'un club locataire d'une rivière à saumon, devra payer pour avoir le droit de pêcher le saumon dans la province \$25.00
Pour les autres espèces de poissons, le non-résident, s'il ne fait partie d'aucun club dûment constitué en corporation devra payer \$10.00
Pour obtenir ces permis, il faut s'adresser au Ministre des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents, et aussi aux secrétaires des différents clubs autorisés à les émettre aux membres et aux invités.

Pêche—Temps de prohibition

1. Saumon: du 1er juillet au 1er mars; à la ligne: du 15 août au 1er février.
2. Ouananiche: du 1er octobre au 30 novembre.
3. Truite tachetée de ruisseau, de rivière, etc., (salmo fontinalis): du 1er octobre au 30 avril.
4. Grosse truite grise, longue, touladi, (salmon confinis): du 15 octobre au 1er décembre.
5. Doré, longueur, pas moins de 15 pouces: du 1er avril au 15 mai.
6. Achigan, longueur, pas moins de 9 pouces: du 1er avril au 15 juin.

7. Eperlan: du 1er avril au 30 juin.
 8. Poisson blanc: du 10 novembre au 1er décembre.
 9. Maskinongé, longueur, pas moins de 36 pouces: du 1er au 30 juin.
 10. Esturgeon, longueur, pas moins de 36 pouces: du 1er au 30 juin.
 11. Anguille, longueur, pas moins de 30 pouces.
- Les mailles des filets ne devront pas avoir moins d'un pouce et un huitième.

N. B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule est autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de



Lac Saint-Jean.—Chevreuil dans la forêt.

la province de Québec. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis.

Présomptions de culpabilité.—“Toute personne ou toutes personnes sans aucun permis, ayant en sa possession un engin de pêche ou de chasse prohibé par la loi, sera présumée violer la loi et la dite présomption sera suffisante pour établir que la dite personne ainsi trouvée, a pêché ou chassé illégalement, et il incombera à cette personne de démontrer qu'elle possédait cet engin pour aucun objet illégal. 6 Ed. VII, ch. 19, sec. 8.

Pêche à la dynamite.—Quiconque fait usage de dynamite ou autres

explosifs pour la pêche des poissons visés par la loi, est passible d'un emprisonnement de douze mois.

Exportation de certaines espèces de truites.—Personne ne recevra, n'expédiera, ne transportera ni n'aura en sa possession dans le but de l'expédier ou de la transporter hors du Canada, aucune truite mouchetée, truite de rivière, de mer, prise ou capturée dans la province de Québec, pourvu: — (a) que cette truite ait été capturée par la personne qui en fait l'expédition, pour des fins sportives, et que le poids ne dépasse pas vingt-cinq livres, Un certificat à cet effet doit accompagner l'envoi, et il devra en outre être accompagné de la copie du permis de pêche qui lui a été accordé.

Chasse—Temps de prohibition

ZONE No 1

1. Caribou: du 1er février au 1er septembre.
2. Chevreuil et orignal: du 1er janvier au 1er septembre.
- 2a Chevreuil et orignal, Ottawa et Pontiac: du 1er décembre au 1er octobre.
- "Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants, durant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous."
- N. B.—Il est défendu de chasser, prendre ou tuer en aucun temps des faons, jusqu'à l'âge de un an, des animaux mentionnés aux Nos 1 et 2, ainsi que la femelle de l'orignal, en tout temps.
3. Castor: en tout temps jusqu'au 1er novembre 1912, pour la zone No 1. Néanmoins le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le Ministre à faire chasser ou prendre le castor, pour le bénéfice de la Couronne, dans certains endroits où il fait des dommages en éclusant les lacs et rivières, occasionnant à l'inondation des terrains avoisinants.
4. Vison, loutre, martre, pékan, le renard et le loup-cervier: du 1er avril au 1er novembre.
5. Lièvre: du 1er février au 1er décembre.
6. Ours: du 1er juillet au 20 août.
7. Rat-musqué: en tout temps, excepté dans le mois d'avril.
8. Bécasse, bécassine, les pluviers, les courcils, les chevreuils et les maubèches: du 1er février au 1er septembre.
9. Perdrix de savanes et de bouleau: du 15 décembre au 1er septembre.
10. La perdrix blanche et le ptarmigan: du 1er février au 1er novembre.
- 10a Défense de vendre et d'exposer en vente aucune perdrix grise ou de savanes et aucune bécasse, avant le premier jour d'octobre 1912.
11. Macreuses, sarcelles, canards sauvages de toute espèce et les harles ou becs-scies, huards, goéland, pingouins et macareux: du 1er mars au 1er septembre.

Néanmoins, les habitants de cette partie de la province, comprise

dans la zone No 2, telle que définie par la loi et ceux du comté de Gaspé peuvent, pour leur nourriture seulement, y chasser, tuer ou prendre les oiseaux mentionnés dans le numéro 11 en tout temps de l'année — sauf entre le premier juin et le premier août.

12. Les oiseaux percheurs, tels que: les hirondelles, les tritis, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevents, les pinsons, les rossignols, oiseaux-rouges, oiseaux-bleus, etc., les mésanges, les chardonnerets, les grives, merles flûtes-des-bois, etc., les roitelets, les goglus, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille falconides, le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs, récollets, les pies-grièches, les geais, les pics, les moineaux, les étourneaux; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., tendus, peut s'en emparer et les détruire. S. R. Q., 1901.

Défense de les tuer en tout temps et de les prendre au filet du 1er mars au 1er novembre.

13. Enlever les oeufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N. B.—Il est permis de chasser, tuer ou prendre le chevreuil, en se servant de chiens, du 20 octobre au 1er novembre.

Les amendes varient de \$5.00 à \$200.00, pour chaque infraction ou emprisonnement, à défaut de paiement.

ZONE No 2

La Zone No 2 comprend cette partie des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, à l'est et au nord de la rivière Saguenay.

Caribou: entre le 1er mai et le 1er septembre.

N. B.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants plus de quatre (4) caribous durant une saison de chasse.

Loutre: entre le 15 avril et le 15 octobre.

Lièvre: entre le 15 mars et le 15 octobre.

Rat-musqué: entre le 1er avril et le 1er novembre.

La perdrix de bouleaux et la perdrix de savanes: entre le 1er février et le 15 septembre.

La perdrix blanche et le ptarmigan: entre le 1er mars et le 15 novembre.

Transport du gibier.—1. Il est défendu aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, de transporter ou d'avoir en leur possession l'original, le caribou, le chevreuil, en tout ou en partie, ou la chair, la tête et la peau verte d'aucun de ces animaux à moins qu'il n'y soit attaché un coupon (tag) émis par le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, autorisant ce transport.

2. Il est défendu, aux compagnies de chemin de fer, de bateaux à vapeur et autres, ainsi qu'aux rouliers publics, après les quinze premiers jours de la date de prohibition, de transporter l'original, le

caribou, le chevreuil, la chair et la tête, en tout ou en partie, ou la peau verte d'aucun de ces animaux.

3. Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas au transport de l'original, du caribou et du chevreuil ou de la chair, en tout ou en partie ou de la tête et de la peau verte d'aucun de ces animaux, s'il y est attaché un affidavit attestant qu'ils ont tués ou pris dans une autre province de la puissance du Canada, en conformité des lois de cette province ou dans un des Etats-Unis d'Amérique.

4. Tout sac, paquet ou coffre, boîte ou tout autre réceptacle servant à transporter le gibier doivent être confectionnés de manière



Lac Saint-Jean.—Ours dans la forêt.

à faire voir leur contenu, et la description de leur contenu et les nom et adresse du propriétaire y doivent être indiqués sur une étiquette à cet effet.

5. Toute compagnie de chemin de fer, de bateaux à vapeur ou autre, ou les rouliers publics ou toute personne favorisant, de quelque manière que ce soit, la contravention à cet article, est passible d'une amende de dix piastres au moins et de vingt piastres au plus pour chaque infraction, et les dépens.

6. Néanmoins, il est loisible, au Ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries d'accorder, en tout temps, des permis de

transport lorsqu'il a été prouvé, à sa satisfaction, que l'original, le caribou ou le chevreuil ou partie d'iceux, que l'on désire transporter, ont été pris dans un temps où la chasse en est permise et d'une manière légale.

7. Pour tous permis, ou coupons mentionnés dans cet article, il peut être exigé un honoraire dont le ministre fixe le montant suivant les circonstances, mais qui ne doit pas excéder cinq piastres.

Le coût de ce permis est actuellement de une piastre.

8. On pourra, néanmoins, sur demande accompagnée d'une déclaration solennelle, adressée au Ministre, émettre gratuitement, en faveur des habitants, les permis nécessaires pour faciliter la vente des peaux d'animaux tués par eux pour la subsistance de leurs familles.

Permis pour la quantité.—Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivant pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, deux chevreuils et deux caribous.

Le ministre peut néanmoins, s'il le juge à propos, accorder à toute personne domiciliée dans la province, sur paiement d'un honoraire de cinq piastres, un permis l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels.

Toutefois, le ministre peut dispenser du paiement de l'honoraire ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage, dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfaisante, et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour lui-même et pour sa famille.

La vente de la perdrix.—Il est défendu d'acheter ou de vendre, d'exposer en vente ou d'avoir en sa possession, avec l'intention de la vendre, aucune perdrix grise ou de savanes, avant le premier jour d'octobre 1912.

Si une telle perdrix est trouvée en la possession d'un commerçant ou d'une personne vendant ou ayant en sa possession, pour des fins de vente, des denrées ou des produits, la preuve que ce commerçant ou cette personne n'a pas cette perdrix en sa possession avec l'intention de la vendre, est à la charge du commerçant ou de la personne qui l'a en sa possession.

Toute contravention aux dispositions du présent article rend celui qui en est trouvé coupable passible, pour une première infraction, d'une amende de \$2.00 au plus, et de \$1.00 au moins, et des dépens, par chaque tête de perdrix; pour une deuxième infraction, d'une amende de \$10.00 ou plus et de \$5.00 au moins par chaque tête; pour une troisième infraction et toute récidive, de la même amende

que pour la deuxième infraction et d'un emprisonnement de trente jours au moins et de trois mois au plus, avec dépens dans tous les cas."

La chasse dans les chantiers.—"Les chefs d'exploitation de bois, les entrepreneurs et sous-entrepreneurs de coupe de bois seront tenus responsables de toutes violations de la loi de chasse concernant l'original, le caribou et le chevreuil, commises par les hommes sous leur contrôle.

Cependant, cette responsabilité n'est pas encourue si la personne qui y est assujettie prouve qu'elle n'a pu empêcher les faits reprochés."

Animaux à fourrure.—Toute compagnie, société, ou personne faisant le commerce de fourrures qui, en vertu de quelque une des dispositions de cette loi, a chassé ou fait chasser les animaux à fourrure ou une espèce quelconque des animaux à fourrure mentionnés dans cet article, est tenue de faire rapport, dans les quinze premiers jours du mois de mai de chaque année, au Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, de la quantité et de l'espèce de ces animaux qu'elle a tués.

Destruction des loups.—Le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries peut payer, à même les revenus provenant de la mise à exécution de la présente loi, une somme de "quinze piastres", à toute personne habitant la province de Québec, qui lui transmet un certificat d'un juge de paix d'un district judiciaire constatant que telle personne a prouvé, sous serment, à sa satisfaction, qu'elle a tué un loup dans ce district et qu'elle a présenté le loup ou la tête du loup avec la peau et les oreilles entières, et que ce juge de paix a, avant de délivrer le certificat, fait couper et brûler les oreilles et la peau du crâne de tel loup.

Les amendes.—La totalité des amendes provenant des contraventions aux lois de chasse et de pêche appartient, dans chaque cas, moitié à la Couronne et moitié à la personne qui a obtenu le jugement de condamnation.

Obligations des locataires de droits de chasse et de pêche.—Le Président ou le secrétaire d'un club de chasse et de pêche devra, à la fin de chacune des saisons de chasse et de pêche, transmettre au Ministre des Pêcheries un état assermenté, donnant le nom et l'adresse de chaque personne qui aura chassé ou pêché sur leur territoire en spécifiant, après chaque nom, si cette personne est membre actif du club ou non, l'honoraire payé, etc. Ce rapport devra être fait sur des blancs fournis par le Ministère.

Le club sera tenu responsable de toutes les licences qui seront ou qui auraient dû être émises pour chasser ou pêcher dans les limites de son territoire.

Tout particulier, qu'il soit locataire d'un territoire de chasse et

de pêche, ou des droits de pêche dans une rivière à saumon est également obligé de fournir un état assermenté donnant le nom des personnes ayant chassé et pêché dans les limites de son territoire, et de plus, est tenu responsable des licences qui seront émises ou qui auraient dû l'être pour y chasser et pêcher.

Afin de faciliter l'émission de ces licences, les inspecteurs de chasse et les secrétaires des clubs pourront, en s'adressant au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, obtenir un certain nombre de blancs qu'ils pourront remplir eux-mêmes, et émettre sur paiement du prix de la licence qui est invariablement payable d'avance.

* * *

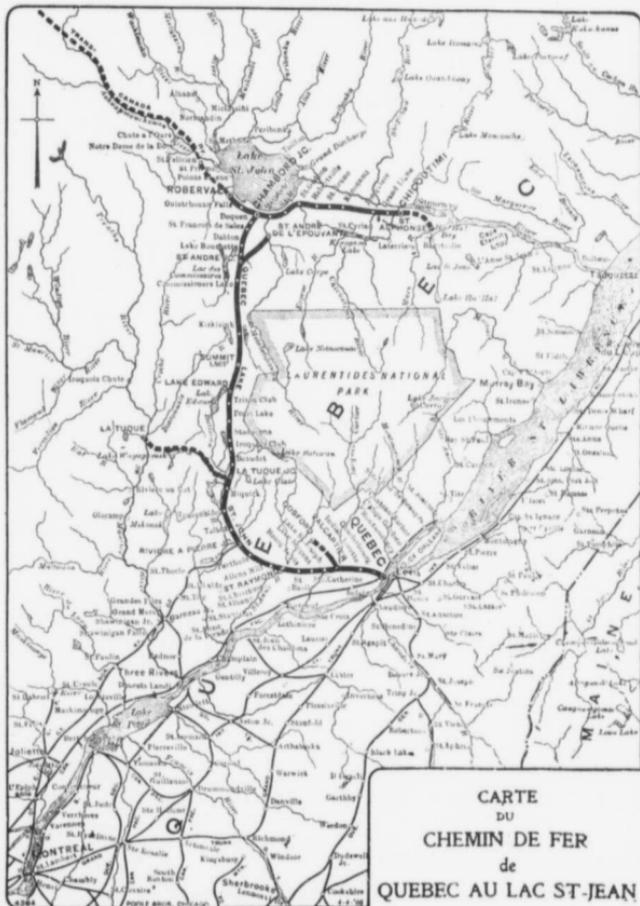
Pour tous renseignements, texte de la loi et des règlements, permis de chasse et de pêche, coupons de transport, s'adresser:

Au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec;

A M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, à Montréal.

Aux différents officiers dûment autorisés par le Ministre.





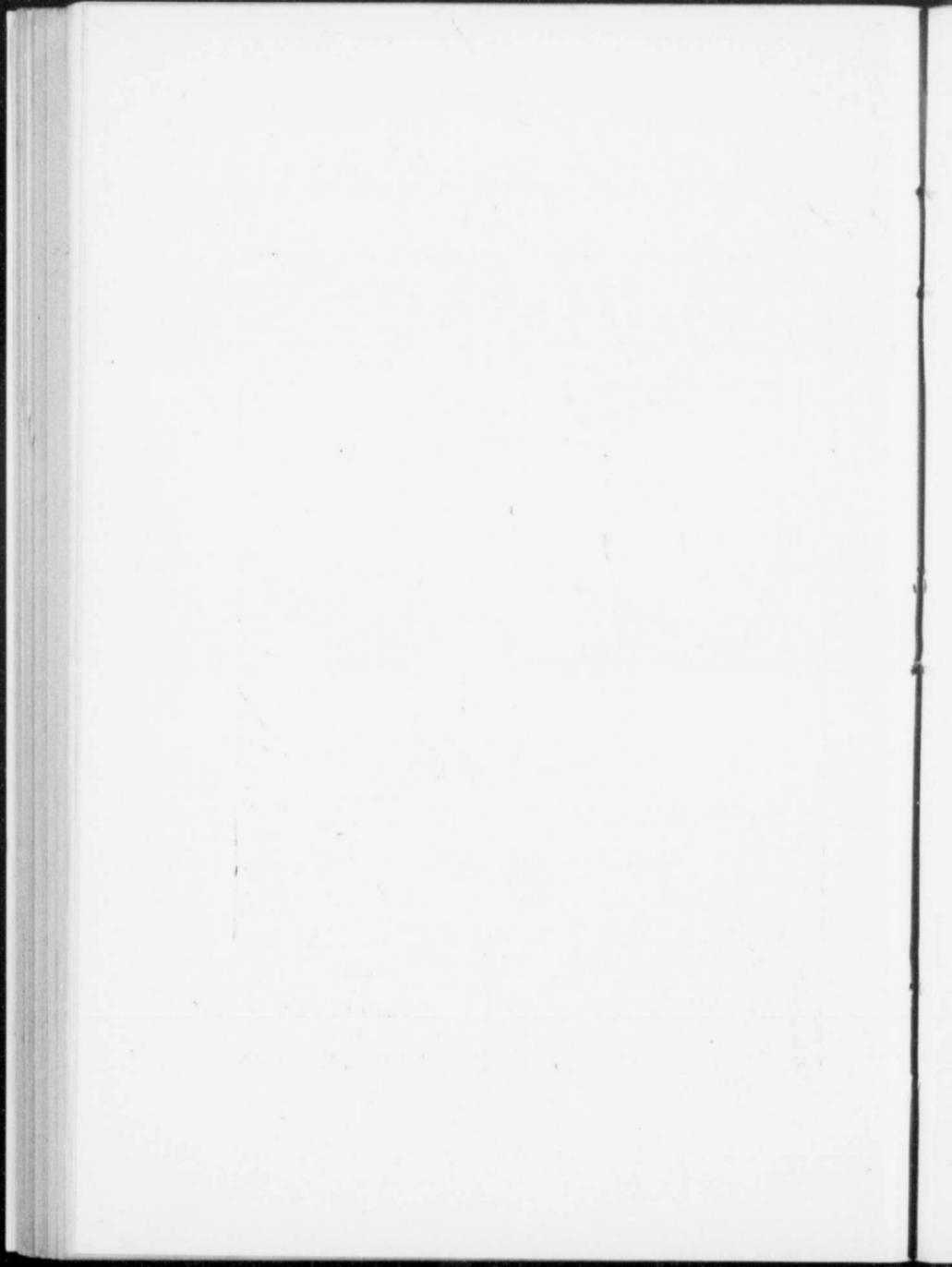


TABLE DES MATIERES

	PAGES
Personnel du Ministère de la Colonisation, etc.	4
Avant-propos	5
LE LAC SAINT-JEAN	
Position géographique, etc.	7
Lacs et rivières	7-14
Le climat	14-16
Qualité du sol	16-20
Organisation Religieuse, Civile, etc.	20-23
Ce que révèlent les Statistiques	23-29
Les trois grands centres	29-33
Les Indiens de la Pointe-Bleue	33-35
Chronologie historique	35-39
Quelques noms historiques	39-42
Instruction publique	42-49
Agriculture	50-53
Les succès de quelques colons	54
La récolte de bluets	55-56
Industrie laitière	56-57
Au tableau d'honneur	58-82
Pouvoirs hydrauliques	82-86
Industries	86-91
Ressources minières	91-94
Ressources forestières	94-100
Réserves forestières cantonales	100
Chemin de ceinture	101-102
Pour les touristes	103-107
Pour les "sportsmen"	108-121
LES TERRES A COLONISER	
Les zélateurs de la colonisation	122-124
Notes sur les cantons	124-135
POUR DEVENIR PROPRIETAIRE	136-144
VOIES DE COMMUNICATION, tarifs de faveur, etc.	144-149
AGENCES DES TERRES	150-151
AGENTS DU GOUVERNEMENT	151
BIBLIOGRAPHIE	152-156
APPENDICE	
Chasse et pêche. Loi, règlements, etc.	157-164